

DE QUELQUES  
PARISIANISMES POPULAIRES

ET

D'AUTRES LOCUTIONS

NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES,

PAR

CHARLES NISARD.



GAND,

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS.

—  
1875.

DE QUELQUES  
PARISIANISMES POPULAIRES

ET

D'AUTRES LOCUTIONS

NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES,

PAR

CHARLES NISARD

.

GAND,

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS.

1875.

# DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES, ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.

Le petit travail que j'offre ici aux lecteurs de la *Revue*, leur donnera une idée de la méthode que j'avais suivie dans la composition de mon Dictionnaire du langage populaire parisien, brûlé en manuscrit à l'hôtel-de-ville de Paris, par les suppôts de la Commune. Parmi trois à quatre mille mots et locutions dont j'ai encore les fiches, mais sans explications malheureusement, et sans indication d'exemples à l'appui, j'ai fait choix d'un certain nombre de ceux qui sont les plus curieux et qui, pour la plupart, sont de purs *parisianismes* ; je les ai expliqués de nouveau, j'en ai recherché les exemples dans les auteurs que j'avais pris soin de coter sur mes fiches, et dans cet état, je les livre au public comme un échantillon du Dictionnaire que le pétrole a dévoré.

J'appelle *parisianismes* certains mots, certains tours et certaines locutions figurées ou non, essentiellement propres au langage populaire de Paris, aux diverses époques où je l'ai étudié, et dans les livres mêmes qui, bien qu'écrits en langage commun, ont mêlé à leur style plus ou moins de cette

piquante saumure. Ces mots, ces tours, ces locutions ne sont pas de nature à être revendiqués par l'argot, quoiqu'ils aient quelquefois avec lui un air de famille. Certaines métaphores en ont peut-être le cynisme ou la violence, mais elles ont en propre, pour la plupart, cet esprit, ce pittoresque et cette allure primesautière qui font passer sur la grossièreté de la forme, et qui éclatent et brillent comme des fusées dans une nuit obscure.

L'argot, plus prémédité, pour ainsi dire, plus recherché, plus travaillé, surtout depuis que le journalisme s'occupe de l'enrichir, n'offre guère ces qualités qu'à l'occasion d'un mot isolé, d'une similitude, d'un rapprochement ou d'un quiproquo ; il a peu de ces figures de pensées qui jaillissent naturellement du langage simplement populaire, et lui constituent en quelque sorte une rhétorique.

Il est vrai que ces figures ne sont pas toutes également faciles à comprendre ; il en est même quelques-unes qui sont restées pour moi lettres closes et qui semblent défier toutes conjectures raisonnables ; mais je doute que la génération lettrée, postérieure à l'époque qui les a vues naître, les ait entendues davantage. Car, qui pensait alors qu'elles valussent la peine d'être expliquées, non plus que les écrits où elles se rencontrent, celle d'être lus ? Mais ce n'est pas une raison pour penser de même aujourd'hui. N'est-il pas en effet singulier que dans les *classiques* du genre, tels que Vadé et De Léchuse, on rencontre des expressions françaises d'ailleurs très incompréhensibles, et que les nombreux, éditeurs de ces classiques, depuis plus de cent ans, n'aient ni voulu ni su les interpréter ? Et cependant, il est de toute évidence que ces locutions ont trait généralement à des usages et même à des faits historiques contemporains, dont les Parisiens, en particulier, seraient bien aises d'avoir la clef.

Dans le genre de figures que je rappelle ici, le peuple de Paris a excellé de tout temps, et alors surtout qu'il n'était pas encore gâté par la lecture des journaux écrits, dit-on, pour son plaisir et pour son instruction. Il y a bien profité sans doute ; le malheur est que non seulement Paris, mais toute la France en ont payé la folle enchère. Depuis qu'il fait ses études sous de pareils maîtres, il a à peu près oublié ses anciennes métaphores ; il ne fait plus que des mots.

Les autorités que j'invoque à l'appui de mes exemples, sont les mêmes que celles que j'ai suivies dans mon *Étude*<sup>1</sup>. Il ne faut pas se plaindre si parfois je suis un peu prolix soit dans mes indications, soit dans mes citations. Les ouvrages ou les opuscules que j'allègue et où j'ai puisé mes exemples, sont presque tous devenus si rares, qu'on ne sait plus où ni comment les trouver. Ils ont de plus quelquefois des titres luxuriants et qu'il n'est pas toujours facile d'émonder. J'ai toutefois opéré de telle sorte que si quelqu'un, voulant avoir ou voir ces livres, n'a pu venir à bout de se les procurer, il aura su du moins comment les demander (<sup>2</sup>).

A.

ABÎME (J') ! Espèce de jurement, d'imprécation faite contre soi-même. Ce mot ne s'emploie dans ce sens qu'à la première .personne. Il équivaut à : Que je sois confondu !

« En v'rité d'Dieu, c'est vrai, ou j'*abîme* ! »

« J'n'y pompons jamais un coup que ce n'soit à vot' santé. C'est vrai, ou j'*abîme* ! »

Amusemens à la Grecque, ou les Soirées de la Halle, par un ami de feu Vadé ; avec quelques pièces détachées tant en vers qu'en prose du même auteur. A Athènes, dans le tonneau de Diogène, et se vend à Paris, chez Cuissart. in-12,1764. pp.18 et 51.

A D'AUTRES, CEUX-LA SONT FRITS. Donnez-nous d'autres raisons, celles-là ne valent plus rien.

ISABELLE.

« Les mariages sont écrits t'au ciel pour s'épouser, et si mon père veut me conjoindre avec un autre... j'irai me jeter dans les bras d'un cloître...

LÉANDRE.

« A d'autres, Mamselle, ceux-là sont frits ; vous voulez en m'attendrissant gagner du temps. »

Léandre hongre, parade, sc. III ; dans le Théâtre des Boulevards, T. I, p. 218. 1756, 3 vol. in-12.

Cette locution est tirée de la manière dont on fait la friture de poisson. Quand les premiers poissons qu'on a jetés dans la poêle sont frits, on les retire et on en jette d'autres. Cette locution doit naturellement son origine aux académiciennes de la halle au poisson. Cette image d'une couleur si vive paraît être abandonnée aujourd'hui. Elle est remplacée par cette expression ironique, plus laconienne, mais tout-à-fait incolore : *Connu !*

ADJUTORION. Aide.

Si c'étoit ces bonnes ripailles,  
Ces biaux festins et ces gogailles,  
Où qu'igna tant de brimborions,  
De ragoûts, d'*adjutorions* ;  
Où par mots fins, par drôleries,  
Joyeusetez, plaisanteries,  
Chacun gausse, se réjouit,  
Et sa rate s'épanouit.  
Passe cor.

Troisième harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Paris, au sujet des miracles, prononcée au mois de mai 1732, p. 118 ; dans Pièces et Anecdotes intéressantes, savoir : les Harangues des Habitans de Sarcelles (par Jouin), un Dialogue des bourgeois de Paris, etc., qui n'ont point encore été publiées ; le Philotanus (par Grécourt), et le Portefeuille du diable, qui en est la suite. Deux parties. A Aix, en Provence, aux dépens des Jésuites, l'an de leur règne 210. Utrecht, 1755, 2 vol. in-12.

*Adjutorion* est le mot latin *adjutorium* prononcé à la française, comme on prononçait aussi *Te Déon, minimon*, pour *Te Deum, minimum*.

Dans le passage cité, il signifie les hors-d'œuvres qui entretiennent ou aident l'appétit, et sont comme les éperons de l'estomac.

On disait encore *ajustorions* pour atours, ajustements, parure.

« Mais que vois-je ? Ons-je la berlue ? avec tous ses biaux *ajustorions*-là. C'est mamselle Agathe, Dieu me pardonne ! »

La Partie de chasse de Henri IV, par Collé. Act. II, sc. II, in-18.  
1774.

AFFUT (Etre d'). Se dit d'un homme qui est toujours sur ses gardes, qui ne se laisse prendre à aucuns pièges, malin, avisé, fûté. « Un homme d'affût », disent les Picards. Et les Parisiens : « Un vivant d'affût, un luron d'affût, un garçon d'affût. » Toutes ces qualifications emportent l'idée d'un éloge, et consacrent, pour ainsi dire, celui qui en est l'objet.

Le roi qu'est un vivant *d'affût*,  
Fît tout trembler quand il parut.  
Par là, sacrédié, queu compère !  
Pour fiche un fion, à li le père.

VADÉ. Chanson sur la prise de Menin en 1744.

« C'est un *garçon d'affût* qui connoît la forme et le fond du méquier. »

L'Amant de retour, vaud. par Guillemin, sc. v, in-12. 1780.

*Affûter* (s'), pour se préparer, se disposer à, est encore un parisianisme très-usité. Ce mot implique le plus haut degré d'attention, de prudence, de prévoyance dans la personne dont on parle. On se *dispose* à faire une promenade, mais on s'*affûte* quand on veut se marier.

« J'avons appris itou que Margot la Soneuse dait bian-tôt sonner avec vous un branle d'épousailles... Je craignons tant seulement qu'alle ne vous faisît tourner la tête, en faisant tourner son moulin avec Jacob, le

sacristain... Dame, *affûtés-vous*, si le bat vous mouille. Mais ça sachera, comme l'an dit. »

Lettres de Montmartre, par M. Jeannot Georgin (Antoine-Urbain Coustelier). Londres, in-18. 1750.

Si l'on remonte à l'origine de ce mot *affût*, tel qu'il est employé dans ces différentes locutions, on voit combien il s'est écarté de sa signification primitive en même temps qu'il a changé de forme. Il vient du bas latin *fusta*, précédé de la préposition *a*, et qui veut dire *fuste*, ou pièce de bois. *Affutaige* en est venu, qui s'écrivait aussi *effutaige*. On entendait par là une sorte de droit que tout compagnon entrant chez un nouveau maître, était tenu de lui payer. C'était, dirais-je volontiers, une espèce de *droit d'outils*.

On lit dans des *Statuts* de l'an 1468<sup>3</sup> le passage qui suit :

« Item que les compagnons qui voudront ouvrer dessoubz maistres, seront tenuz de poier audiz maistres douze deniers pour leur *affutaige*. »

Et ailleurs, dans des *Lettres de grâce* de l'an 1471 :<sup>4</sup>

« Lesquels compagnons conclurent aler veoir ung aultre charpentier... pour lui demander son *effutaige*, comme ilz disaient estre la coustume entre les charpentiers de par de là, quant ilz changent atelier nouvel. »

Le maître fournissait donc, et à titre de prêt sans doute, les outils dont les compagnons se servaient pour l'exécution de ses travaux. L'ensemble de ces outils constituait donc l'*affutaige*, on dirait aujourd'hui l'équipement des compagnons, et, comme les exemples en sont très-nombreux sous le régime féodal, le nom de la chose même est devenu commun au droit qu'il fallait payer pour être mis en jouissance de cette chose.

Ainsi (et l'exemple allégué ci-dessus de l'*Amant de retour*, semble en être un souvenir, sinon. une preuve), un homme d'*affût*, un vivant, un luron, un garçon d'*affût*, sont des équivalents de compagnon d'*affutaige*. Ce mot s'est apocopé dans la suite d'autant plus facilement que le mot *affût*, quoique pris dans un autre sens, existait dans la langue, et que l'analogie, une des

sources les plus abondantes des vices de prononciation et de langage, l'a fait adopter et l'a maintenu définitivement.

*Affûter* s'écrivait *affuster* dans le vieux français ; il procède du bas latin *fustare* qui signifiait fouetter ou battre avec des baguettes ou verges, et exprimait lui-même l'action de diriger un bâton contre quelqu'un, avec la menace de l'en frapper. On lit dans des *Lettres de grâce* de l'an 1415 :<sup>5</sup>

« Le petit homme prist le cheval d'icellui Alain par la bride, et *affusta* son plançon à la poitrine dudit Alain. »

Je remarque que M. Littré n'a pas donné d'exemple de cette signification importante dans son Dictionnaire.

AIR (Voir en l'). Voir rapidement, vaguement, soit lorsque l'objet regardé disparaît trop vite, soit lorsqu'on le regarde sans y faire grande attention.

Margot du Batoir, blanchisseuse au Gros-Caillou, racontant qu'elle a vu la dauphine, Marie-Antoinette, quand cette princesse arriva à Paris, le 15 Mai 1770, s'exprime ainsi :

Pourtant je n'l'ons vu qu'en l'air,  
Car ça pass' comme un éclair.  
Mais l'jour qu' dans la plac' Louis Quinze  
L' feu d' la Ville on tirera,  
J' gageons bin cent contre quinze  
Qu' pus long not' plaisir d'viendra.

Arrière-propos ou l'Egayage d'Margot du Batoir, blanchisseuse du Gros-Caillou ; chanson par elle accouplée aux autres en manière d' pass' temps, le 15 Mai 1770, sur la bonne arrivée d' Mamsell' l'Archiduchesse Marie-Antoinette, p. 10 ; dans L' Pompier on l' Jasement du Marais et d' partout ; ouvrage en deux morciaux, décoré d'une Note si tellement curieuse qu'aill' vous apprend comme quoi l' s'enfans pount queuqu'fois avoir plus d'âge qu' leux père, s. L. n. D. (1774) in-8°.

ALLONS ALLER (J' m'en). Parisianisme populaire encore aujourd'hui des plus usités.

« Madame, je sis vote sarviteur ; je ne voulons pus manger de la chair défendue ; ça fait du mal à la conscience, et pis c'est un péché. *J' m en allons aller* ; par ainsi je ne sis plus vote valet. »

Lettres de Montmartre, p. 92. 1750.

ALLUMER. Chanter. – Impatients, irriter.

Je trouve dans des écrits du même temps cette expression employée en deux sens qui n'ont aucun rapport entre eux, et je la note, parce qu'elle a reçu de nos jours un troisième sens qui n'en a pas davantage avec les deux autres.

FANCHONNETTE.

« Tiens, c' t'autre avec sa voix de tourne-broche... Dis donc, cadet, quand z'on chante comme ça, faut s' faire accompagner par un chaudron, ..

JÉRÔME.

« Eh ben, voyons, allumez-nous ça, vous qui parlez. »

VADÉ. Compliment de la clôture de la Foire Saint-Laurent.  
1755.

M<sup>me</sup> ENGUEULE, *au notaire*.

« Mais, Monsieu, que ça ne vous empêche pas de trimer. Pour moi, je n'ai jamais tant vu reculotter ; ça m'*allume* à la fin. »

M<sup>me</sup> Engueule ou les Accords poissards, com.-parade (par Boudin). Sc. XI. 1754.

Aujourd'hui *allumer*, dans le langage populaire et même un peu argotique, signifie regarder avec attention, épier, espionner.

ALOYAU (Flogner l'). Rechercher quelqu'un avec empressement, s'en approcher, le caresser, lui faire la cour.

Le batelier Lavigueur, amant de Suzon, fille de M<sup>me</sup> Engueule, et non agréé par la mère qui destine et est sur le point de marier Suzon à Nigaudinet, commis de barrière, en est réduit à chercher à voir clandestinement sa maîtresse, et à recourir aux expédients pour lui faire sa cour. Surpris maintes fois par la mère, il est toujours éconduit, avec déclarations réitérées qu'il n'aurait jamais la main de Suzon. Pour vaincre ces refus opiniâtres, Lavigueur propose à M<sup>me</sup> Engueule de faire libérer de la milice son fils Cadet qui s'était engagé malgré elle, et de l'accepter lui-même pour gendre, en retour de ce service

LAVIGUEUR.

« Tenez, j'agis royalement. Si vous v'lez, j' prends Suzon pour mon épouse ; le sargent Racolin est de mes coteries ; drès ce soir, j' vous mettons son congé <sup>(6)</sup> dans les mains.

SUZON.

« Ah ! v'là qu'est parlé, ça.

M<sup>me</sup> ENGUEULE.

« Suzon pour ton épouse ! Tu viens donc encore de *flogner son aloyau* ? <sup>(7)</sup> Tu seras des accords, si tu veux. Regarde si ça t' convient ; sinon détale. »

M<sup>me</sup> Engueule, Sc. VIII. 1754.

Le sens que je donne à cette locution ne paraît donc pas douteux.

*Flogner* n'est pas, comme on pourrait le croire, un terme d'argot. Il y a en limousin un mot dont il est très-probablement tiré, c'est *flauniard*, sorte de gâteau ou de flan à la crème et aux œufs. Or, c'est avec des gâteaux plus encore qu'avec des caresses qu'on dissipe les chagrins et la mauvaise humeur des enfants, et qu'on en obtient des choses qu'ils refuseraient sans cela. En un mot c'est un instrument de séduction.

Lacombe <sup>(8)</sup> donne l'adjectif *flaougnar* pour flatteur, patelin, calin. *Flaougnar* nous mène à *flogner*, ayant lui-même le sens figuré qu'a ce dernier verbe.

AME AU VENT (Mettre l'). Tuer.

Quand d'rouler par les guinguettes  
J'perçons la faveur,  
C' qu'y a là d'genti' fillettes,  
C'est pour Lavigueur.  
Et si d'un faraut l' caprice  
D' ça n'est pas content,  
Ces bras là m' f'ront la justice  
D' ly mett' l'âme au vent.  
Madame Engueule, Sc. XIII. 1754.

CADET.

Sais-tu que je suis un ch'napant  
Qui va te *mettre l'âme au vent* ?

JÉRÔME.

Y aisément cela ne peut pas s'croire  
Quand ton sabre auroit l'fil comme un canon  
Je m' frois hacher pour ma Fanchon.  
Jérôme et Fanchonnette, pastorale, par Vadé, Sc. VI. 1755.

Je crois que c'est là une locution gâtée par le peuple et l'effet d'une méprise. Il aura entendu dire de gens qui vont se battre en duel, qu'à peine arrivés sur le pré, ils ont *mis lame au vent*, c'est-à-dire dégainé ; là-dessus, prenant la cause pour l'effet, il a d'une locution toute naturelle mais très-énergique, créé une métonymie plus énergique encore et très-juste.

APARAT. Apparamment.

La RIOLE.

« Vous l'avez peut-être acheté ensemble ?

La BLONDE.

« *Aparat*.

Amusemens à la Grecque ou les Soirées de la halle, p. 18. 1764. J'ai cité ce parisianisme uniquement pour faire voir aux Parisiens modernes qui

pensent avoir inventé ce genre d'apocope, que l'usage en existait chez leurs pères, il y a plus de cent ans.

ARC-EN-CIEL DE FER. Sabre.

JÉRÔME (*à Cadet qui avait tiré son sabre*).

« Crois-moi, vaillant l'Cadet, rengaine ton *arc-en-ciel de fer*, et n'me fais pas ôter ma veste. »

Jérôme et Fanchonnette, par Vadé, Sc. VI. 1755.

Ici la figure est tirée de la forme recourbée du sabre. Dans l'exemple qui suit, elle est tirée de la variété des couleurs qui distinguent généralement les habits de livrée. Ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle, un laquais était dit appartenir au *régiment de l'arc-en-ciel* :

« Une troupe de gens du *Régiment de l'Arc-en-ciel*... agaçoient le singe. »

CYRANO DE BERGERAC. Combat de Bergerac avec le singe de Brioché.

ARRHES AU COCHE (Mettre des). Au propre, retenir sa place au coche, en donnant un à-compte.

L'exemple qui suit donne le sens figuré.

« Ce que le grand Cornichon avoit lâché (c. a. d. dit), buttoit à signifier comme si, par ci par là, quelquefois, dans l'occasion il avoit mis *des arrhes au coche*, ou, si vous voulez, pris un pain de brasse sur la fournée. »

Le Oui et le Non mal placé ; dans les Écosseuses ou les Œufs de Pâques, (par Caylus et autres) Troyes, in-12. 1739.

La signification de cette dernière métaphore est trop bien connue pour laisser un doute sur la signification de l'autre qu'elle a pour objet de rendre

plus claire.

ARTICLE DE FOI. Petit verre d'eau-de-vie.

« J'aurions bon besoin de boire chacun un p'tit *article de foi* cheux l'épicier. »

Amusemens à la Grecque, p. 18. 1764.

Cet article de foi est tiré du symbole des apôtres de Bacchus, et n'a jamais, que je sache, donné matière à controverses aux ivrognes. Il n'y a ni casuistes, ni schismatiques dans cette belle religion-là.

ATTENDIS (En) et A LA TANDIS. Pendant ce temps-là.

« *En attends*, j'avois déjà fait un modèle de ce nouveau bijou. »

Le Paquet de mouchoirs, monologue en vaudevilles et en prose, dédié au beau sexe, et enrichi de 103 notes très-curieuses dont on a jugé à propos de laisser 99 en blanc, pour la commodité du lecteur et la propreté des marges. A Calcéopolis, chez Pancrace Bisaigue, rue de la Savaterie ; aux trois escarpins dessolés, p. 8. 1750. Attribué à Vadé.

M<sup>me</sup> ENGUEULE.

« J'allons au devant de ly pour ly toucher queuque chose de l'affaire. Ah ! Cadet, à *la tandis*, t'iras nous queri zeune voye de bois de douze sols, pour cuir la noce. »

Mme Engueule, Sc. IX. 1754.

AVEC VOLONTIERS. Avec plaisir.

JÉROME.

« Ah ! ça, Cadet, c'est pas le tout ; faut z'un compilment à c' t'heure-ci.

CADET.

*Avec volontiers.*

Vadé. Compliment de la clôture de la Foire de Saint-Laurent.  
1755.

On trouve le même parisianisme populaire dans l'*Amant de retour*, par Guillemain, se. VIII, (1780), et dans l'*Espièglerie amoureuse* ou l'*Amour-matois*, sc. v. 1761.

AVENANT DE (A l'). Devant, auprès.

CADET.

« J'étais dévalé sous les piliers (des halles) où j'tapions simplement d'mi sptier de six yards à l'*avenant* du contoï (comptoir). »

M<sup>me</sup> Engueule, Sc. VIII. 1754.

BAHUTER. Enlever, emporter.

« Oui. Le diable vous *bahutte* ! »

Ibid. Sc. III.

Au dix-septième siècle, ce mot signifiait faire plus de bruit que de besogne, par allusion aux ouvriers bahutiers ou layetiers, lesquels, après avoir cogné un clou, donnent plusieurs coups de marteau inutiles, avant que d'en cogner un autre. Ce mot était d'ailleurs populaire.

« A quel jeu jouons-nous ? Tout de bon ou pour *bahuter* ? »

Comédie des Proverbes, Act. II, sc. v. 1633.

Ici *bahuter* veut moins dire : faire avec les cartes ou les dez plus de bruit que de besogne, que jouer pour l'honneur seul et non pour de l'argent..

Dans la langue imagée de MM. les étudiants parisiens de toutes les facultés, ce mot signifie tantôt faire du tapage, tantôt danser, sauter d'une

manière extravagante, tantôt maltraiter quelqu'un. *Le bahuteur* est celui qui pratique l'une ou l'autre de ces trois choses, ou toutes les trois à la fois. Son diplôme de médecin ou d'avocat est au bout.

BAILLE-LUI BELLE, LA QUEUE LUI PUE. Locution proverbiale équivalant à : il en dit trop, il va trop loin, il ment.

Pour aider à l'intelligence de cette locution et donner quelque crédit à l'explication que j'en vais apporter, il est tout-à-fait indispensable de citer avec quelque étendue le passage où elle est employée.

Janin, paysan du Montmorency, est parvenu à pénétrer dans Paris avec son âne, nonobstant le blocus de cette ville par l'armée royale. De retour à son village, après huit jours d'absence, il raconte ce qu'il a vu et ce qu'on lui a fait, et entre autres ceci :

« Nout grison l'u belle, qui se bouty à braire si hou que tou lé soudars s'amassiron viron nou, pou nou fare niche. Le courpoura arrivy, qui nou fit pranre nout âne et mouay, disant que j'avion vlu fourcé le cour de garde, et nou fy mené à l'Outay de Ville. May en chemen, je feume ban esbauby de vouar la ville. N'an dizet qu' n'an y mouret de fen, qu' n'an sy tuet dru queme mouche, que l'san coullet le pour russiau, et qu' l'arbe crousset dan lé ruë. Samon, Guieu haij ban lé manteu ; n'an en fay ban acroize au jans de delà l'iau. Lé chemin estiant oussi grouillan de monde queme lé pou su le tignon de nout fieux Piarot. Y lia cor dé bouchon tou verdiau au houtelleries ; n'an y vouay la ché cruë et cuitte étalée queme si n'an la donnet pour l'honneu de Guieu. Enfin, lé boucherie et le roteries sont ouvarte à tout venan. N'an y di vaspres, la grand messe, et la précation queme n'an fezet, y glia un an.

» Voueze ! interrompit Thibaud ; *baille-ly belle, la queue ly pu*. Y vouay de la ché cruë et routie en caresme ! Si vou le laissé dize, y vous bara ban dé canar à moiquié. »<sup>9</sup>

Suite de l'Agréable Conférence de deux païsans de Saint-Ouen  
et de Montmorency, sur les affaires du temps, p. 5. 1649.

Quand une cuisinière achète une volaille ou une pièce de gibier, si elle doute de la fraîcheur de la bête, elle a pour habitude de la flairer à la queue ou plutôt à la racine de la queue. Si le marchand soutient que la bête est saine, comme il ne manque jamais de le faire honnêtement, la cuisinière qui s'en fie plus à son nez qu'à la parole de l'autre, dit : « Vous me la baillez belle ; il pue à la queue ; donc tout l'intérieur est gâté. »

Ainsi fait Thibaud. La fin du récit de Janin lui paraît tellement invraisemblable (et elle devait le paraître à un paysan et dans ces temps de foi) qu'il taxe des mensonges tout le reste.

BAINS DANS UN CENT DE FAGOTS (Prendre les). Être brûlé vif par la main du bourreau.

#### LE FARAU.

« Si j'y sommes rompu (en place de Grève), t'y prendras les *bains dans un cent d'fagots* avec toute ta clique et ton Jérôme. »

Les Spiritueux rébus de M<sup>lle</sup> Margot la mal peignée, reine de la halle et marchande d'oranges, par L'écluze ; dans les Œuvres poissardes de Vadé et de L'Ecluse ; Didot jeune, An IV (1790).  
Pag. 116.

On dit aussi : *Être noyé dans un cent de fagots*.

BANDIETTES (Mettre en). Démolir, mettre en morceaux, en pièces.

« Je n'ons pas f... u la Bastille en *bandiettes* pour que vous nous ratapiez dans vos béches. »

Je crois que *bandiettes* est un diminutif de *bandes* pris dans le sens de morceaux d'étoffe, de cuir de papier, etc., longs et étroits, et que ce mot, indiquant les fragments d'un tout, a pu être employé dans ce temps-là par le peuple de Paris comme équivalant de morceaux, pièces, débris.

*Béche* signifie nasse. C'est une altération du vieux français *boichée* (en bas latin *boicheta* et *bocheta*), qui a la même signification <sup>(11)</sup>. On disait

*boichée* en Champagne et en Bourgogne ; on prononça *baichée* dans l'Ile-de-France, ou *béchée* par suite de l'analogie des sons ai et é. Le peuple de Paris adopta cette dernière forme, et, dépouillant l'avant-dernière voyelle du mot de son accent aigu, il reporta sur la première l'accent tonique, et réduisit ainsi à deux syllabes un mot qui en avait trois.

*Bocheta* est un diminutif de *bocha*, bouche, la nasse ayant en effet une sorte de bouche par laquelle entre le poisson.

BATTRE EN RELAIS (Se). Se battre sans s'arrêter, sans reprendre haleine, et jusqu'à ce que l'un des combattants dise qu'il en a assez.

« Jacqlaine se mit en devoir d'ôter le bonnet à Maré-Jeanne. qui lui baille une giroflée à cinq feuilles ; elles *se battent en relais*. »

Étrennes à Messieurs les Ribotteurs, p. 120 ; dans les Œuvres poissardes de Vadé et L'Ecluse, éd. Didot. An IV. (1796).

BATTRE AUX ROUTES. Partir précipitamment, décamper.

« J' *battimes aux routes*, comme dix heures tapiont aux Filles du Calvaire. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 35. 1750.

BAVER. Bavarder.

Vieux mot qui s'est conservé dans le langage populaire de Paris.

CADET.

« Qu'est qu'vous nous *bavez*, vous ? Ne faut-y pas que j'nous laissions saccager, voyons ? »

M<sup>me</sup> Engueule, sc. VIII. 1754.

Il est dit dans le *Chevalier qui donna sa femme au diable*,

*Baver*, flatter et bien mentir,  
Font souvent les flatteurs venir

En grand bruyt es cours de Seigneurs.

BEURRE POUR FAIRE UN QUARTERON (II ne faut pas tant de) Il ne faut pas tant dire de paroles, tant barguigner, pour prendre une décision, un parti.

M<sup>me</sup> COTTERET.

« Oh ! ça, Madame Rognon, *il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron* ; il s'agit d'aller à la noce. »

Le Porteur d'iau ou les Amours de la Ravaudeuse, sc. III ; dans les Ecosseuses. 1739.

On peut affirmer, sans craindre de se tromper, que cette locution tire son origine immédiate du marché au beurre.

En voici une variante :

« Y ne faut pas tant *d'lard* pour faire un quarteron, » dans la *Noce de Village*, comédie, par de Rosimond, sc. I. 1705.

BIGRE A L'HUILE. Bon apôtre (?)

« Je voulons bien, dit-il penser  
En loyal chréquian, que cet homme<sup>12</sup>  
Fut en tout et partout à Rome  
Soumins ; que c'est calomgnier  
De dire que, sans commegnier,  
Il passit jusqu'à deux années ;  
Que les affaires condamnées  
Par le pape et la quantité  
Des évêques l'avont été  
Itou de li. » Le *bigre à l'huile* !<sup>13</sup>  
Non, non, monseigneur Ventremille,  
Non, non, il ne le pense pas,  
Par la marguié, le fourbe !

Quatrième Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr Ventremille, au sujet de son Ordonnance du 8 Novembre 1735,

contre les miracles. Prononcée au mois de Juillet 1736. Pag. 189 ;  
dans Pièces et Anecdotes intéressantes, etc.

Il n'est pas aisé de comprendre le sens de cette grossière injure adressée à un prélat qui ne croyait pas aux miracles du diacre Pâris, et parce qu'il avait *requis*, comme c'était sa charge, la *condamnation* des curés de Paris qui avaient pris leur défense. Je conjecture seulement que par l'expression à *l'huile*, l'auteur a voulu dire : aux formes doucereuses, coulantes et hypocrites ; car c'est ainsi qu'il s'attache à représenter le promoteur général, comme aussi le style et la méthode de son réquisitoire. Il est vrai d'ailleurs que ces formes sont celles de certains accusateurs publics, dont la tactique consiste à admettre comme probables certains faits favorables à l'accusé, afin de donner plus de relief et de force aux griefs élevés contre lui. Mais c'est par une allusion, je pense, à la profession des maîtres d'hôtel, chargés d'approvisionner la maison de vivres, entre autres d'huile, et surtout de faire les lampes et la salade, que le peuple de Paris appelait ces officiers des *Messieurs à l'huile*.

NICOLAS, *maître d'hôtel de grande maison*.

Sans onction un époux  
Vous quitte et décampe ;  
Mais jamais l'huile chez nous  
Ne manque à la lampe.  
Les bons hommes sont vos gens,  
Tous les maris sont des gens,  
Foin de tous les gens,  
Des gens, gens, tils, tils, des gentils,  
Foin des gentilshommes !  
Vivent les bons hommes !

LÉANDRE.

L'huile que vous nous vantez,  
Mon pauvre imbécille,  
Fait que vous êtes traitez  
De *Messieurs à l'huile*,  
Fait qu'on vous traite de gens,  
De gens lognes, de vrais gens,

De gens faits, faits, faits  
A la raillerie  
Sur la confrairie  
Ou sur ste drol'rie.

La Mère rivale, parade ; couplet final ; dans le Théâtre des  
Boulevards, T. III, p. 174. 1754.

BIJOU DE LA FOIRE SAINTE-OVIDE. Un homme de rien ou de « pas  
grand' chose. »

JAVOTTE.

« Oui, il est ben campé avec ses deux jambes de flûte à Pognon. Adieu,  
*bijou d'la foire Saint-Ovide*. Oh ! j 't'épouses tu n'as qu'à v'nir. Va, pain  
mollet d'la dernière fournée. »

Vadé. Les Racoleurs, se. II. 1756.

La foire Saint-Ovide se tint d'abord sur la place Vendôme, d'où elle fut  
transportée, en 1773, place Louis XV. On y vendait quantité de menues  
bijouteries et de peu de valeur. Les modistes et les perruquiers y avaient des  
boutiques. C'est ce qui explique ce compliment de Javotte à Toupet,  
compliment doublement juste, et parce que Toupet était « garçon frater », et  
parce qu'il était un trop petit compagnon pour épouser la belle Javotte.

BIJOU DU PARVIS.

Autre sorte de compliment, ou plutôt euphémisme gracieux par lequel on  
désignait un individu condamné à une peine infamante, et ayant fait amende  
honorale, sur la place du parvis Notre-Dame.

« Allons, tais-toi, diable de *bijou du parvis*. »

VADÉ. Compliment de la clôture de la foire Saint-Laurent.

1755.

BOIRE LE GOUPILLON. Sorte de punition infligée aux buveurs, et qui paraît avoir consisté à leur faire boire jusqu'à la dernière goutte de la bouteille, en accompagnant cette opération de quelque violence.

On l'auroit bian envoyé paistre  
Qui n'eust fait péter le salpestre,  
Et si sa santé se beuvant, (<sup>14</sup>)  
On n'eust fait pouf ! auparavant,  
Par l'advis du conseil de guerre,  
Ou plutost du conseil de verre ;  
On auroit *beu le goupillon*,  
On auroit eu le morillon,  
Et fait longtemps le pied de grue  
En sentinelle dans la rue.

Le Burlesque ON de ce temps, III<sup>e</sup> partie, p. 5 et 6. Paris, 1648.

Ce qui ne permet pas de douter qu'il s'agit bien ici d'une punition, c'est que le poète *frondeur*, immédiatement après, en indique une autre beaucoup plus grave, laquelle conjointement avec la première, ou sans elle, pouvait être aussi appliquée à ceux qui auraient refusé de servir le Parlement : c'est le morillon. On le donnait alors en frappant sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou le canon d'un mousquet. C'était un châtiment militaire.

« T'aurais don pu de priviliége que mouay ? Quer, si je l'avas fai, n'an me barrait le *mourillon* » (*Nouvelle et suite de la cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin, sur les affaires du temps, p. 4. 1648.*)

Le morillon tirait son nom de ce qu'au lieu d'y employer une hallebarde ou un mousquet, on se servait autrefois d'un morion pesant dont on chargeait la tête du soldat puni.

Remplir le verre du buveur, en dépit même de sa résistance, et jusqu'à ce que la liqueur débordât, était une autre manière de faire boire le *goupillon*.

Ainsi :

Tu boiras le gouspyion !  
Par ma foy, tu es maladroite ;  
Faut-il boire de la main droite ?  
Tu ne boiras plus que cela.  
– C'est trop, c'est trop ! Aula ! Aula !

Première Gazette de la Place Maubert, p. 9. 1648.

M<sup>me</sup> de Sévigné, dans une lettre du 3 août 1671, dit à sa fille qu'elle a promis à M<sup>me</sup> de Chaulnes « d'aller lui aider à soutenir le reste des États. » Ce reste, c'était le *goupillon* des États de Bretagne, car c'en était la fin. Mais cette corvée, contre l'attente de la marquise, fut suivie d'une moindre qui en était comme le petit *goupillon*, et qu'elle appelle ainsi en effet :

« Enfin, me voilà.... toute contente d'être en repos dans ma solitude. J'ai eu tantôt encore un petit *goupillon*. C'est M. de Lavardin qui est demeuré à Vitré, pour faire son entrée à Rennes. »

Lettre du 9 Septembre 1671.

Enfin, il est encore un autre emploi métaphorique du mot *goupillon*, qu'il ne faut pas omettre, parce qu'il est charmant et juste tout ensemble.

NIGAUDINET, *courant après Suzon*.

« Doucement, doucement. Comme vous empochez ! Ça ne se donne qu'en sinant. Oh ! donnant, donnant.

SUZON.

« Là, là, prends donc garde ; tu t'épanouis comme un *goupillon*. »

Mme Engueule, Sc. II. 1754.

BOITE A CAILLOUX. Prison.

« On vous a f... u mon b... gre dans la *boite à cailloux* ous qu'il sera interrogé. »

Journal de la Rapée, N° VI, p. 2. 1790.

BONNET DE NUIT DE CHEVAL. Licou.

« Il est mort en l'air avec un *bonnet de nuit de cheval* au cou. »

Le Déjeuné de la Rapée ou Discours des Halles et des ports ;  
nouv. édit. revuë et augmentée d'une Lettre de M. Cadet Eustache  
à M. Jérôme Dubois, et de Quatre bouquets poissards. Avec un  
extrait de l'inventaire des meubles et effets trouvés dans le  
magasin d'une des harengères de la Halle. A la Grenouillère. De  
l'imprimerie de M<sup>lle</sup> Manon, marchande orangère. Approuvé par  
les Bateliers, in-18. s. D. (1755). Par Lécuse. Pag. 22.

Comment un pendu peut-il être étranglé avec un bonnet de nuit et qu'est-ce qu'un bonnet de nuit de cheval ? C'est, comme je l'ai dit, un licou. Le licou est une corde avec laquelle on attache le cheval à la mangeoire, après qu'on l'a rentré le soir à l'écurie. C'est là toute la toilette de nuit de l'animal, tout comme l'est le bonnet de coton du palfrenier ou du charretier qui dorment auprès de lui.

BONS (Des) !

Exclamation qui se rencontre fréquemment dans les écrits en langage populaire parisien, et qui indique un sentiment de satisfaction ou de jactance ; auquel cas il se dit absolument comme par exemple, *bon* !

« *Des bons* ! s'ils sont tapageux. j'sommes bacanaleux. »

Amusemens à la Grecque, p. 25. 1764.

Ailleurs, cette locution reçoit un complément :

Je suis *des bons* qui ne vaut rien,  
J'veux être un chien.

Ibid., p. 28.

Les François s'ront toujours des bons.

L'Impromptu des Harengères, op. com. divertissant, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Berri ; se. v. 5 Septembre 1754.

« Il est marqué à l'A, il est *des bons*. »

Le Bourgeois poli où se voit l'abrégé de divers compliments, selon les diverses qualités des personnes ; œuvre très-utile pour la conversation. A Chartres, 1631.

Ce dernier exemple nous indique l'origine de cette locution. Il est marqué à l'A se disait d'un homme de bien, d'honneur et de mérite, et ce proverbe est tiré des monnaies qu'on marquait aux villes de France par ordre alphabétique, selon leur primauté. La monnaie de Paris réputée du meilleur aloi, était marquée de l'A. (Voyez les Dictionnaires de Furetière, de Trévoux et de Littré.)

Dans le langage des révolutionnaires actuels, on ne dit plus *il est des bons*, mais *c'est un bon*.

Bossu. Pièce de monnaie dont je ne saurais dire ni la valeur ni le nom normal.

« Je cherche dans ma pochète, j'y trouve un bossu. »

Conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce, et de Jaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a vu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a vu au *Te Deum* et au feu d'artifice, p. 3. Paris, 1660.

« Oui, quand j'ay reçu les *bossus* pour venir bouar. »

Nouvelle et suite de la sixiesme partie de l'Agréable  
conférence de Piarot et de Janin, sur les affaires du temps présent  
p. 6. Paris, 1649.

Sans tous ces petits rogatons,  
Sans les Condés et les Gastons,  
Sans les pasquils et vaudevilles,  
Sans les écrits les plus habiles,  
Sans Rivière et sans Cardinal,  
Nous allions souffrir bien du mal.  
Sans le petit bossu en poche.  
Nostre ruine estoit bien proche.

Le Burlesque remerciement des imprimeurs aux auteurs de ce  
temps, p. 4. Paris, 1649.

J'ai cité ces trois exemples, parce que M. Moreau, éditeur de Mazarinades et d'un catalogue de toutes celles qu'il a pu recueillir, a vu dans le *petit bossu* du troisième exemple, un pamphlet contre le prince de Conti qui était bossu, comme les *Gastons* et les *Condés* sont ici des pamphlets contre ces deux princes. Je ne saurais admettre cette interprétation ; ou alors il faudrait se demander pourquoi nous voyons ici par trois fois que les bossus se mettent dans la pochette ou sont destinés à *être bus*, tandis qu'il n'est rien dit de pareil ni des Coudés ni des Gastons ? Il se peut toutefois que la petite monnaie en question ait reçu le nom de *bossu*, dans une intention malicieuse à l'égard du prince de Conti, parce que, comme lui, cette monnaie était déformée, sinon contrefaite.

BOUCHER LE C. D'UNE CHAISE (Se). S'asseoir.

« C'est elle-même qui m'a dit qu'on lui avoit baillé vingt-quatre sous, pour aller *se boucher le c.. d'une chaise*. »

Grand Jugement de la mère Duchesne et Nouveaux Dialogues,  
p. 15. s. D. (1792).

On le dit aussi sans ajouter les mots *d'une chaise*.

Bouis (Donner le). Achiever, perfectionner, donner la façon.

JÉRÔME.

« Ah ! ça, Cadet, c'est pas le tout ; faut z'un compilment, à c' t'heure-ci.

CADET.

« Avec volontiers.

JÉRÔME, *embarrassé*.

« Dame, c'est qu'faut *donner l'bouis* d'une manière de sentiment ben r'tapée au moins. »

VADÉ. Compliment de la clôture de la foire Saint-Laurent.  
1755.

« Faut qu'son père et sa mère lui ayons ben *donné l'bouis*, quand il l'avons faite. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 23. 1750.

*Donner le bouis* ou *un bouis* signifie également faire un compliment ; louer, flatter, enjôler ; honorer, donner la palme.

« Stici loue vote esprit, stila vous *donne* un autre *bouis*. »

Amusemens à la Grecque, p. 48. 1764.

« C'est z'un tendre amant qui a fait jouer s'te machine pour *donner l'bouis* à mon cher père (c. à. d. l'enjôler) et filer l'amour le plus près de moi qu'il pourra. »

Léandre hongre, parade, se. II, dans le Théâtre des boulevards.  
T. I, p. 199. 1756.

Je m'souviens qu'tantôt pis qu'un' glace,  
Vous m'avez fais un' rud' menace :  
Un' fill' queut' fois pour *donner l'bouis*,  
Paroît pus froid' qu'un' chaîne à puits.

Les Porcherons, chant VII, p. 196 ; dans les Amusemens  
rapsodi-poétiques, contenant le Galetas. Mon feu, les Percherons,  
poème en VIII chants, et autres pièces. Stenay, 1773, in-12.

Il n'est pas besoin de chercher, comme on dit, midi à quatorze heures pour trouver la signification du mot *bouis* ; il s'agit tout simplement du buis, dont on façonne le bois et la racine en tabatières, en jeux de quilles, de dames, d'échecs, etc., et dont les rameaux sont distribués aux fidèles, dans les églises de Paris, entre autres, le jour de Pâques fleuries. Le peuple parisien a conservé la prononciation vicieuse de *bouis*, laquelle était en usage, même à la cour, du temps de madame de Sévigné. Le buis figure les palmes que le peuple portait à la main, le jour de l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, et dont étaient jonchées les rues par où Notre Seigneur devait passer. Lui-même portait une palme.

De cette manière d'honorer le Christ et de l'attitude qu'il avait en cette circonstance, est venue l'ancienne coutume d'honorer nos rois, le jour de leur inauguration, en leur présentant un rameau quelconque, sinon une palme même, conjointement avec le sceptre, l'un symbole de la victoire, l'autre de la puissance souveraine.

Dans l'antiquité même, donner la palme, remporter la palme, voulaient dire, au figuré, conférer un honneur, recevoir le prix ou du courage, ou de la science, ou de là vertu.

Pour en revenir au buis, comme il remplaçait la branche du palmier, le dimanche des Rameaux, il va de soi que le peuple de Paris, voulant exprimer l'honneur qu'il entendait rendre à quelqu'un, ait dit qu'il lui *donnait le bouis*, c'est-à-dire la palme. Puis, il en est arrivé de ce mot comme de tant d'autres d'origine populaire ; sa signification s'est étendue au point de dévier de plus en plus de son application primitive. C'est ainsi que *donner le bouis* ayant signifié d'abord honorer, donner la palme, a fini par vouloir dire, tantôt achever, perfectionner, en parlant d'une chose, tantôt complimenter, louer, cajoler, en parlant d'une personne.

Le verbe *rebouiser* ou *rebouisser*, formé du substantif *bouis*, est encore une preuve remarquable de cette déviation du sens primitif que je viens de signaler. En effet, je rencontre ce verbe avec la signification 1<sup>o</sup> de frapper d'étonnement, interloquer ; 2<sup>o</sup> de tancer, rebrouer, brutaliser ; 3<sup>o</sup> d'attirer, entraîner ; 4<sup>o</sup> de réparer, raccommoder ; 5<sup>o</sup> enfin de tromper, et, comme on dit vulgairement, mettre dedans. En voici des exemples :

1. « C'est pour vous r'marcier de la manière qu' vote mère a été r'*bouissée* par la soutenance de votre farmeté à mon sujet. »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, XVI<sup>e</sup> lettre. 1755.

2. « T'avoueras que c'est ben dur... de s'entendre *rebouiser* par un malotru, sans rien dire. »

Jacquot et Collas, duellistes, par L.R. Dancourt, sc. I. 1781.

3. « Y s'agit de r'*bouiser* dans l'enrôlement Monsieur Toupet. »

Vadé. Les Racoleurs, sc. XI. 1755.

4. « Si c'est à cause que j'rafistolons ses vieux passifs (<sup>15</sup>), que ne dégraigne-t'y (<sup>16</sup>) de d'même son horlogeux, quand il lui a *rebouisé* queuque montre ? »

Le Paquet de mouchoirs, p. 3. 1750.

5. « En voilà déjà un de rebouisé, et je veux mériter l'estime de mon cher Léandre, en venant à bout de l'autre. »

La Chaste Isabelle, sc. IV, dans le Théâtre des Boulevards, t. I, p. 59.

Le sens de *rebouiser*, dans ce dernier exemple et peut-être aussi dans le troisième, est à peu près le même que celui de *donner le bouis* dans l'exemple tiré de *Léandre hongre*, cité plus haut.

BOURRE (frotter la). Frotter la peau, bâtonner, rosser.

Rien m'a valu de sçavoir courre,  
On m'a voulu *frotter la bourre*.

BERTHAUD. La ville de Paris, en vers burlesques ; dans la pièce intitulée : *Le Pont au Change*. 1665.

La bourre est le vieux tan qui est sur la peau du mouton au sortir de la tannerie. On l'enlève ensuite en *frottant* la peau avec une râcloire.

BRIQUET (Battre le). Se disait d'un amoureux ou d'un galant qui débitait ses sentiments à l'objet de sa recherche ou de son amour.

TOUPET (*perruquier gascon*).

« Jé vous accompagnerai, et chemin fésant, jé veux m'esprimer par les açens les plus doux.

JAVOTTE.

« Allez, allez, belle figure propre à faire du saindoux ; si vous n' *battez* pas l' *briquet* mieux qu'ça, l'amadou ne prenra pas, j'vous en avartis. »

VADÉ. Les Raccolleurs, sc. II. 1756.

On sait qu'on le dit surtout des gens qui ont les genoux en dedans.

BRULER LE C. Faire banqueroute.

« Comme l'Archevêque de N... qui vient de *brûler le c.* à tous ceux qui lui avoient avancé quelque chose. »

Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des marchés de Paris, rédigé au grand salon des Porcherons, pour être présenté à Messieurs les États-généraux. Onzième impression qu'on a ravaudé, repassé et rajusté de son mieux.... Écrit à l'ordinaire par M. Josse, écrivain à la pointe S<sup>t</sup> Eustache, p. 15. Août, 1789.

« Son âme lui a *brûlé le c.* sans tambour ni trompette. » (C. à d. il est mort subitement.)

Amusemens à la Grecque, p. 43. 1764.

BUREAU DE PROPRETÉ. Boîte de décrotteur et ses accessoires.

« Il employa tous ses amis pour m'faire avoir un *bureau d'propreté* sur le Pont-neuf. »

Ibid., p. 42.

CADENCE DU POUCE. Argent ou plutôt action de le compter.

Ainsi dit du mouvement qu'on imprime aux écus, en les poussant les uns après les autres avec le pouce.

« Et ste *cadence du pouce* !

– Queu *cadencè du pouce* ?

– Sans doute. T'es fait comme les autres, toi. Ces garçons-là, quand ils poursuivent les filles (en mariage), c'n'est pas tout uniment pour elles, ils veulent queuque chose avec. »

Le Café des Halles, comédie, sc. XVI. 1783.

CALABRE (Battre la). Battre le pavé, vagabonder.

« Monsieur, il ne convient pas que l'époux de Mamselle *batte la calabre* sur le pavé comme un simple officier. »

Ah ! que voilà qui est beau ! parade, se. dern. dans le Théâtre

des Boulevards, t. I, p. 307. 1756.

« Que diroit-on de voir une fille de queque chose *battre la calabre* avec un gentilhomme ? »

Isabelle douce, parade, sc. IX ; dans le même recueil, t. II, p. 176.

Le Paquet de mouchoirs, p. 11. 1750.

*Calabre* est une corruption de *calade*, terme de manège, par lequel on désigne la pente d'un terrain où l'on fait descendre un cheval au petit galop, pour lui assouplir les hanches. C'est ce qu'on appelle *battre la calade*.

CALOT. Affaire, compte.

« Ça n' s'roit pas le *calot* du public, qu'on nous oblige d'agir de même envers leux endroit. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 11, 1750.

Ou ce mot est d'argot, ou c'est un substantif formé du verbe *chaloir*, se soucier, que les Picards prononcent et écrivent *caloir*. En ce cas, *ça ne serait pas le calot du public* pourrait se traduire par : le public ne se soucierait pas, ou il n'importerait pas au public. J'ajoute, pour épuiser toutes les conjectures, que *calot* peut être un nom propre, celui de quelque auteur d'un petit livre de *comptes faits*, dans le genre des *barèmes*, auteur qui aurait eu de la vogue dans ce temps-là. Mais aucune bibliographie ne m'en a donné des nouvelles.

CAS DE ÇA (En). En pareille rencontre, à l'égard de cela.

NICOLE.

« Vous me paraissez un digne garçon... et qui devriez posséder une femme convenable à votre mérite.

JULIEN.

« Voyez comme le mérite perce ! Vous devinez donc ça tout de suite, vous ?... Une fille a de bons yeux *en cas de ça*. »

VADÉ. Nicaise, op. com. Sc. VII. 1756.

« Note bonne princesse ! comme vous allez être aimée ! J’voulons que vous nous aimiez aussi, da ! J’ sçavons ben que je le sommes ; mais c’est qu’*en cas d’ça* on n’en a jamais assez, quand ça vient d’vote part. »

Voyage et Description du temple de Cythère. T. II, p. 184.

A Cythère, chez Cupidon, libraire des Amours, 2 vol. in-12.1752.

CASSER. Manger.

Dans l’dessein d’aller z’à Saint-Cloud  
Pour y faire un coup de ma tête,  
Et z’y casser z’aveuc Manon  
A nous deux t’un gigot d’mouton.

Riche-en-gueule ou le Nouveau Vadé, contenant les aventures plaisantes et divertissantes du Carnaval ; précédé de la vie et des amours de Mardi-Gras... Publié par un enfant de la joie, et dédié aux Dames des halles et marchés, aux lurons de la Râpée et de la Grenouillère, et aux jeunes gens des deux sexes, amis des farces et du plaisir. A Paris. 1821. Pag. 235.

Où vont lurons et luronnes  
Les jours de fête et le dimanche,  
*Casser* ou la gigue ou l’éclanche.

Les Porcherons, Chant I, p. 126, dans les Amusemens rapsodipoétiques contenant le Galetas, Mon-Feu, Les Porcherons, poème en VII chants, et autres pièces. Stenay, 1773, in-12.

CERTIFICAT DE BONNES MŒURS. Marque imprimée sur l'épaule par le bourreau.

« Il (le bourreau) te donna par derrière un *certificat de bonnes mœurs*. »

Le Poissardiana, ou les Amours de Royal -Vilain et de Mamzelle Javotte la déhanchée, dédié à Mgr le Mardi-Gras par M. de Fortengueule. A la Grenouillère, 1756. Pag. 42.

CH'. Cher.

Toutes les pièces de théâtre de 1755 environ à 1789 sont infectées de cette apocope ridicule, mais très-populaire. On comprend qu'elle ne peut avoir lieu que devant une consonne. J'ajoute que les mots qui la provoquent principalement, sont ceux de père, mère, frère, sœur, tante et cousine. En voici quelques exemples :

FANCHONNETTE.

Il faut, mon frère,  
Aller tout de ce pas  
Dire à ma ch' mère...

CADET.

Aill n' l'ignor' pas  
Alle consent à tout.

VADÉ. Jérôme et Fanchonnette, Sc. XV. 1756.

« J'vais me préparer toute seule à faire mon rôle devant mon *ch'* père et devant le public. »

Léandre grosse, parade, Sc. I ; dans le Théâtre des Boulevards  
T. III, p. 189. 1756.

« Y en a tout plein qui ne portent pas le nom de leux ch' pères. »

L'Amant de retour, com. par Guillemain, Sc. II. 1780.

« Oui, ma ch' tante, c'est le serrurier d'à côté qui l'a fait à mon père. »

Les Deux Martines, com. par Ducray-Duminil, Sc. XIV. 1786.

L'usage d'avaler la moitié de ce mot, n'a pas encore cessé. Il va conjointement avec ces deux autres : *m'pa*, *m'man*, pour mon papa, maman.

CHAMPIGNON RETOURNÉ. Champignon mort en une nuit, au rebours du champignon qui croît dans le même temps.

« Il joua tant qu'il perdit tout son bien, jusques à son carrosse et ses chevaux que le cocher et les laquais suivirent ; car il les joua aussi ; et ensuite, congédiant le reste de ses domestiques, il leur dit : Voilà ce que mérite un homme comme moy, qui suis *champignon retourné* ; car tout s'en est allé en une nuit. »

Les Maistres d'hostel aux Halles ; le Chevalier crotex, et l'Apotichaire empoisonné. Nouvelles comiques. Pag. 64. A Paris, 1670, in-18.

CHASSE. Mauvais procédé, atteinte à la réputation d'autrui.

« Ayant toujours été connu pour un grand débauché, l'on prend pour mal vivantes toutes les filles que l'on voit avec moy dans les rues. Aussitost elle me remercia ; mais ayant découvert ma malice, parce que j'en avois fait raillerie, comme les filles sont naturellement vindicatives, cette chasse fut bien marquée. »

Ibid. p. 44. 1670.

CHATAIGNES (Mâcher). Hésiter en parlant, tourner longtemps sa langue dans sa bouche, comme quand on mâche des châtaignes.

Et lors, sans luy *mascher chastaigne*,  
Souffrez, dit-il, que je me plaigne  
Des désordres de vostre Estat.

Le Courrier burlesque de la Guerre de Paris, II<sup>e</sup> partie, p. 13.  
Paris. 1650.

CHENIL (Au) !

Terme dont se servent les gens du peuple à l'égard de ceux à qui ils penseraient faire trop d'honneur en leur disant au diable !

JOLIBOIS.

« Mam'zelle, voulez-vous vous rafraîchir d'un doigt de vin avec moi ?

TONTON.

« *Au ch'ni ! au ch'ni !* Je n'bois pas avec des raccoleurs. »

VADÉ. Les Raccoleurs, Sc. x. 1756.

M<sup>me</sup> ENGUEULE.

« Quiens, chien, si j'prends un tricot...

CADET.

« Vous.

M<sup>me</sup> ENGUEULE.

« Comment, tu crais donc, parce que j' t'ons gâté, que j' n'osons le faire ?

CADET.

« Eh ! *au ch'ni !* Est-ce que c'est fait pour un seuldar de mélice ? »

M<sup>me</sup> Engueule, Sc. VIII. 1754.

« *Au ch'ni !* la contrebande. »

Amusemens à la Grecque, p. 7. 1764.

Cette locution cadrerait à merveille avec l'habitude qu'avaient alors les mariniers, les portefaix, les marchandes de marée, les bouquetières et autres, de se traiter réciproquement de chien et de *chiennes* dans leurs

querelles, et de faire intervenir ce mot dans toute conversation quelconque, soit comme exclamation, soit comme juron, et le plus communément sans nécessité. Je le ferai voir un peu plus loin par maints exemples.

CHEVALIER DE LA COURTE LANCE. Savetier.

*Chevalier de la courte lance,*  
Ou Savetier, par révérence.

Révélation du Jeusneur ou vendeur de gris, estably dans le Parvis Nostre-Dame, contenant les remèdes nécessaires à la maladie de l'Estat, p. 2. Paris. 1649.

CHEVALIER DE LA CROIX DE SAINT-ANDRÉ. Un homme qui a été roué.

Amusemens à la Grecque, p. 46. 1764.

CHEVALIER GRIMPANT. Laquais qui monte derrière les carrosses.

« Une vingtaine de *chevaliers grimpants* aussi insolents que leurs maîtres. »

Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle, p. 11  
1789.

CHEVALIER DE LA GRIPPE. Filou.

« Si alle n'prend pas, on t'prendra, toi, *chevalier de la grippe*. »

Riche-en-gueule, p. 25. 1821.

CHEVALIER DE LA LANCETTE. Barbier.

Cahier des plaintes et doléances, etc. p. 25. 1789.

Il existe encore, de création populaire, plusieurs autres ordres de chevalerie, que je me dispense d'énumérer. Mais par le langage propre aux chevaliers de ces ordres, langage dont j'ai rassemblé ici quelques échantillons, on voit assez que c'était avec d'autres armes que l'épée qu'ils accomplissaient leurs prouesses et obtenaient leur dignité.

## CHIEN.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le mot chien adressé à quelqu'un est une injure. On en a usé de cette manière chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, et la tradition en a été recueillie par les Français, et surtout par les Parisiens avec autant de respect que s'ils n'eussent pas été capables de l'inventer eux-mêmes. Je me demande ce qui a valu ce triste privilège à un aussi excellent animal. Ses qualités, son intelligence, la force de son attachement, son imperturbable fidélité, tout ce qui frappe d'abord et charme le plus en lui, tout ce qui enfin lui a mérité l'honneur d'être proposé aux hommes comme le modèle par excellence de toutes ces vertus, aurait dû, ce semble, le tenir à l'abri d'un préjugé qui les met toutes en oubli, et qui, par une contradiction singulière, fait du plus estimable des animaux, le plus méprisable et le plus vil. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Bornons-nous à dire que tout notre moyen-âge littéraire atteste la faveur singulière qu'y obtint cette injure ; qu'elle a même sa place dans les écrits postérieurs d'où la langue et les mœurs perfectionnées et plus polies semblaient devoir l'exclure, qu'elle remplit les écrits populaires du XVIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIX<sup>e</sup>, et qu'elle continue à faire partie du sottisier de la classe de gens pour qui ou par qui ils ont été composés. On en pourrait dire ce que disait je ne sais quel plaisant du mot *goddam*, relativement à la langue anglaise, qu'il est le fond de la langue populaire parisienne. Et il n'est pas de sauce à laquelle on ne l'accommode.

J'en pourrais citer d'innombrables exemples, mais ce serait toujours la même chose, et l'on en sera suffisamment ennuyé, sans cette uniformité même. En voici donc seulement quelques uns.

Il y a d'abord la locution *chien de* avec les noms masculins et *chienne de* avec les noms féminins : on dit ce *chien de* temps, cette *chienne de* pluie, et tout le monde le dit, selon les gens plus ou moins collet-montés chez lesquels on se trouve.

Il est *chien*, ou quel *chien !* se dit un homme désagréable, brutal, sévère ou avare.

Un *chien !* est un juron.

« Mais un *chien !* Qui recule avet nous ? »

M<sup>me</sup> Engueule, Sc. VII. 1754.

*Jarnichien !* en est un autre

« *Jarnichien !* c'est noir. »

Ibid. Sc, 1.

*Chien* est un adjectif dans :

« Le tour est *chien*. »

Le Galant Savetier, par Saint-Firmin, Se. VII. 1802. Double *chien !* est une apostrophe.

Ibid. Sc. IX.

« Vilain sac à *chien !* »

Léandre hongre, Sc. IV, dans le Théâtre des Boulevards, T. 1,  
p. 205. 1756.

« Marie *quatre à chien !* »

Amusemens à la Grecque. 1764.

« Il aura une peur d'un *trente chiens*. »

M<sup>me</sup> Engueule, Sc. 1. 1754.

Tout le monde connaît ce refrain d'une chanson grivoise de Vadé :

J' veut être un *chien*,  
Y a coups d'pied, y à coups d'poing  
J' l'y cassis la gueule et la mâchoire.

M<sup>me</sup> ENGUEULE.

« Sarpé millions d'escadrons d'*chiens* ! c'est Suzon qui m'a joué c'tour-là ? Garés, que j'la mette en bringue... Est-ce ti là, *chienne*, le grand marcy de t'avoir porté neuf mois dans mes entrailles ?

SUZON.

« Eh ben ! montés dans ma hotte ; j'vous porterai un an, et vous m'devrés encore trois mois.

M<sup>me</sup> ENGUEULE à *Lavigneur*.

« Pour toi, j' te pardonne tout ; mais pour Suzon, et ce p'tit *chien*-là (Cadet) qu'étoit dans le ministère (mystère), sans m'en avartir, j'les rend bâtards. »

M<sup>me</sup> Engueule, Se. XIII. 1754.

Dans un couplet du XVII<sup>e</sup> siècle, tiré, dit M. Francisque Michel (*Études de philologie comparée sur l'argot*, p. 109 ), « d'un manuscrit de son cabinet, » on lit :

Pour tenir un chien  
De taille jolie,  
Un remède certain,  
C'est de l'eau-de-vie ;  
La petite de Saint-Martin  
En avale soir et matin.

D'où M. Francisque Michel conclut que, comme on donnait de l'eau-de-vie à un chien « pour le tenir »(ce qui, par parenthèse, est un moyen de conviction ou un appât assez singulier), « on a pu dire dans le peuple, de la liqueur de chien pour de *l'eau-de-vie*, et que cette expression aura pris faveur, à cause du proverbe qui dit que le chien est l'ami de l'homme. »

Je trouve d'abord un peu bien forcée ou plutôt tout à fait chimérique cette allégation, tirée par voie de conséquence, que le nom de chien a été donné à

*l'eau-de-vie*, en reconnaissance de l'amitié que le chien porte à l'homme. On a pu, et bien certainement par un autre motif que j'avoue ne pas connaître, appeler de l'eau-de-vie *du chien*, puisqu'on l'appelait au XVIII<sup>e</sup> siècle et qu'on l'appelle encore à présent du sacré chien ; mais, dans tous les écrits populaires ou poissards que j'ai examinés, je n'ai pas trouvé un seul exemple du mot chien ayant la signification d'eau-de-vie, et j'en ai trouvé une quantité de la locution sacré chien avec la même signification.

J'admets toutefois que M. Francisque Michel soit en mesure de produire des exemples de l'une et l'autre sorte, il ne lui sera pas aisé de nous persuader que, pour s'attacher un chien, il faille lui faire avaler quelques petits verres, pas plus qu'il ne nous persuadera que, pour tenir un chien dans sa niche, il faille le lier avec des saucisses. Il me semble que la « jolie taille » du chien de son couplet et l'abus qu'y fait de l'eau-de-vie « la petite Saint-Martin », auraient dû le frapper et le faire douter de son interprétation.

La vérité est qu'ici le chien est la petite Saint-Martin elle-même, et que ce mot était alors comme il n'a pas cessé d'être appliqué tantôt à l'amant en titre d'une fille publique, tantôt à cette fille elle-même, ou à tout autre en possession d'un amant. En voici deux exemples de dates récentes :

« J'entends un cri. Cré nom ! c'est mon *chien* ! »

Le Gaulois, journal, numéro du 27 Décembre, 1868.

Ici, c'est la fille qui parle de l'amant. Mais voici l'amant qui parle de et à la fille :

Mon p'tit *chien*,  
Ca va bien...  
J' t'acheterai d'abord  
Un p'tit bonnet sans dentelle  
Tu n' m'en paraîtras qu'plus belle.

Album lyrique, III<sup>e</sup> livraison. Paris, chez F. Gauvin. S.D.

CH... RONDEMENT. Prendre son parti sans hésiter, sans faire de façons.

« Pardienne, Mamselle, vous l'avez déjà fait. A quoi bon tant tortiller... Il faut *ch... rondement*, et ne pas faire les choses en rechignant. »

Isabelle double, Sc. ix, dans le Théâtre des Boulevards, T. II,  
p. 180.1756.

Se ch.... de quelqu'un, c'est se moquer de lui.

Amusemens à la Grecque, p. 15. 1764.

On trouve plusieurs autres exemples, mais sans citation de textes, de l'emploi de ce verbe dans le Dictionnaire de M. Littré ; toutefois, ce dernier y est omis.

CHINCHER. Chiffonnier, fripier.

Chacun retourne à son mestier  
De *chincer* ou de savetier.

Le Congé de l'armée normande, p. 4. Paris. 1649.

Ce mot est formé de *chinche*, vieux linge, chiffon, guenille, prononciation vicieuse et signification péjorative de *cheinse* ou *chainse*, étoffe de lin pur (*lineus pannus de puro lino compositus*), dont on faisait des serviettes et des mouchoirs (*mappulas*), des essuye-mains (*lintea. ad manus tergendas*), des braies (*femoralia*) pour les moines, quand ils sortaient de leurs couvents, des chemises ainsi que des vêtements de dessus à l'usage des deux sexes. <sup>(17)</sup>

*Cheinsil* ou *chainsil*, avait la même signification et Du Cange (édit. Didot) donne de nombreux exemples de l'emploi de *chainse* et *chainsil*, tirés des vieux poètes français. J'y renvoie le lecteur.

*Chinche* est une forme normande. Il y a à Rouen une rue des *Chinchiers*. *Chincherie*, dans le même dialecte, signifie toute sorte de linges : de table, de toilette, de cuisine, etc.

« Verre, toute *chincherie*, chire qui est venit ovec son miel... ne doivent rien. »

« *Chincherie*, ii d. por le tortel <sup>(18)</sup> i foiz lan. »

Coutumier de la Vicomté de l'Eau de Rouen, ch. 19 et 22 ; dans  
De la Vicomté de l'Eau de Rouen, par Ch. de Beaurepaire,  
p. 306 et 312.

En Poitevin, on dit *cince* pour le chiffon servant à nettoyer le four, et  
*cencio*, en italien, veut dire chiffon en général.

CHOCHON. Compagnon, camarade.

Habitués des faubourgs  
Dans les jours de fête,  
Je chante ici vos amours,  
L'aimable guinguette,  
Où l'on trouve sans façons,  
Francs amis et gais *chochons*.  
Vive la guinguette,  
O gué !  
Vive la guinguette !

La Guinguette, chanson par Debuire du Buc, dans Des  
Chansons populaires, par Ch. Nisard, T. II, p. 100. 1867.

Il ne faut pas croire que *chochon* soit ici un euphémisme pour cochon ;  
c'est la prononciation chuintée de *soçon*, mot de l'ancien français qui  
signifiait compagnon, associé, et dont il reste encore des dérivés, sinon la  
souche elle-même, dans certains patois.

C'est *chochon* qui a donné lieu, par la force de l'analogie, à l'emploi du  
mot cochon dans ce dicton fameux, *Camarades comme cochons*. Mais cette  
interprétation a besoin d'être justifiée, et je l'ai fait de mon mieux.

*Camarades comme cochons* se dit, soit de gens qui font en commun des  
parties de plaisirs ou autres, et qu'on voit toujours ensemble ; soit  
d'individus vivant dans des relations très-étroites, moins amis que liés par  
des circonstances particulières, par un intérêt momentané, par un simple

goût réciproque. Ce serait probablement ce goût réciproque qui constituerait l'intimité des cochons entre eux, comme il fait à l'égard des hommes.

Mais il n'y a pas plus d'intimité, si l'on peut dire, entre les cochons qu'entre tous les animaux qui habitent la basse-cour ou l'écurie ; il y en a peut-être moins. Accoutumés à vivre ensemble, les animaux domestiques sont sans doute tout désorientés quand on les sépare, et ils font mille efforts pour se rejoindre. Mais si cette habitude est un effet de leur choix, c'est qu'elle a été d'abord, pour quelques uns du moins, un effet de la discipline. Or, pour ceux qui ont eu l'occasion de l'observer, nul animal n'est plus rebelle à la discipline que le cochon. Quand il est en marche, il tend sans cesse à se détacher de son groupe et à folâtrer à l'écart. Il n'y a que le fouet du porcher ou les coups de dents du chien qui puissent lui persuader de rentrer dans le rang. Toute sa camaraderie consiste à crier quand ou parce qu'un autre crie, et, dans ce duo, à faire sa partie en conscience. C'est alors qu'il produit en nous deux effets contradictoires ; il nous écorche les oreilles et il émeut notre pitié. Il semble que c'est la prévision d'un danger prochain qui lui arrache ces cris déchirants, et, comme dit La Fontaine, qu'il crie –

Comme s'il avait cent bouchers à ses trousses.

Ce cri, répété par tous ou à peu près tous les autres, est la marque qu'ils partagent ce sentiment.

Dom Pourceau, je le crois fort, est donc égoïste. Le dicton eût été plus juste, si l'on eût pris le mouton pour objet de la comparaison. Quelle plus étroite amitié que celle qui règne entre les moutons ? Ce n'est pas le cochon qui se jetterait à l'eau pour périr avec son camarade ou se sauver avec lui. Et quand on dit de quelqu'un qu'il se jetterait à l'eau pour ses amis, ne le déclare-t-on pas le modèle des amis ? C'est sa parfaite connaissance du caractère du mouton, qui induisit Panurge à jouer à Dindenault le bon tour que vous savez. Il n'eût pas eu la même confiance en son traître dessein, s'il eût eu affaire à des cochons.

Je conclus donc que c'est par suite de quelque méprise qu'on assimile des camarades, des compagnons étroitement unis, à des cochons, et que ce n'est pas

## CAMARADES COMME COCHONS

qu'il faut dire, mais

## CAMARADES COMME SOCHONS.

Essayons de le démontrer, et commençons par le commencement. Il en est de la recherche des origines de certains dictons populaires comme de l'action dans un récit dramatique ; c'est en passant par une suite de faits qui procèdent directement les uns des autres, qu'on arrive au dénouement.

Au moyen âge, on appelait *soces* deux ou plusieurs personnes qui s'associaient pour un commerce, une industrie quelconque, pour le paiement d'une taxe, d'une redevance. Il n'est pas besoin d'être bachelier ni docteur pour voir que ce mot vient du latin *socius*, et quand même on n'aurait ouvert de sa vie un rudiment, on ne laisserait pas de reconnaître le mot *soce*, par exemple, dans *société* dont il est le radical. Les *soces* institués en vue d'exercer un commerce, d'exploiter une industrie, partageaient par moitié, ou par tiers, ou par quart, selon leur nombre, les bénéfices ou les pertes. Les Italiens appelaient *soccio* et les membres d'une association de ce genre, et l'association elle-même. C'est ce qui est clairement expliqué dans le dictionnaire *della Crusca*, au mot *Soccio*. En vertu de cette commandite, l'un des deux contractants confiait à l'autre un troupeau pour le mener au pâturage et en avoir soin ; cela convenu et exécuté, il lui abandonnait la moitié du revenu. Il reste encore quelque chose de cet usage dans la Bresse et dans le Bugey, où il est appelé la *commande de bestiaux*.

Du temps qu'il y avait des fours banaux, chacun était tenu d'y porter sa pâte. Certaines gens obtenaient pourtant quelquefois d'exploiter un four à eux, à la condition de n'y cuire que leur pain et non celui des autres ; autrement, le four banal eut souffert de la concurrence. Aussi, en Picardie,

ne fallait-il rien moins que le consentement simultané du roi, de l'évêque et du vidame pour être mis en possession de ce privilège.

Ceux qui le faisaient valoir étaient des *soces*, et leur association une *socine*. Une charte de bourgeoisie, accordée aux habitants de la ville de Busency par Henri de Grandpré, leur seigneur, en 1357 <sup>(19)</sup>, nous apprend que les *soces* payaient une redevance en nature au fournier, c'est-à-dire à celui qui tenait le four banal. Ainsi, tandis que le fournier ne prélevait qu'un pain sur l'habitant qui, a lui seul, remplissait tout le four de sa pâte, il avait droit à deux pains de la fournée des *soces*, et encore fallait-il que ces pains fussent à sa convenance :

« Et li fourniers doit avoir de celui qui aura plain le four, *un* pain. Et se *soces* cuisent, lidiz fourniers doit avoir deux pains ; et si li pains que on li feroit, ne li séoit, il ne penroit deux pains de *soces*, lesquels que il volroit, et les *soces* rauroient les pains que on avoit faiz pour le dit fournier. »<sup>(20)</sup>

*Soce*, comme quelques autres mots, a reçu une terminaison *diminutive*, et l'on a dit *soçon*. De même, on a fait de cochon, cochon ou le petit de la truie, mot que Frédéric Morel, dans son *Dictionariolum*, traduit fort bien par *porcelet* ; de chausse, *chausson*, de paillasse, *paillasson*, de tendre, *tendron*, de saucisse, *saucisson*, quoique, dans la pratique, on intervertisse la forme et le nom de ce dernier.

Mais si, en revêtant cette seconde forme, *soce* ne perdait pas son sens propre, il en adoptait un plus complexe ; car, outre que par *soçons* on entendait parler de gens ayant des intérêts communs, on désignait aussi des amis d'enfance, des camarades de collège, des compagnons de plaisir, des individus du même métier, tous ceux enfin ayant entre eux quelque affinité de goûts, d'habitude, d'âge et d'éducation. On lit dans des *Lettres de grâce* de l'an 1421 :

« Jacot Tranly, compagnon ou *soçon* de jeunesse d'icellui suppliant, etc. »<sup>(21)</sup>

Environ trente ans plus tard, on ne dit plus *soçon*, mais *sochon* :

« Compagnons, que n'estes-vous alez sonner ? Vos compagnons et *sochons* y sont alez. »<sup>(22)</sup>

Le lecteur jugera si j'ai eu raison de contester l'exactitude d'un dicton si profondément populaire et qui l'étant moins, le serait encore trop. En tous cas, j'ai cru qu'il était utile d'en essayer une restitution que je crois non-seulement conforme à la vérité, mais (et cela n'est pas indifférent à tout camarade et compagnon) à la politesse.

J'ai dit que le dicton *Camarades comme cochons*, devait être exprimé ainsi : *Camarades comme SOCHONS* ; j'ai fait voir que *sochon* était la prononciation chuintée de *soçon*, que *soçon* était un diminutif de *soce*, lequel *soce* venait du latin *socius*, qu'enfin les *soces*, *soçons*, ou *sochons*, étaient des gens associés entre eux, en vertu de certaines règles, pour une industrie, ou commerce quelconque. Or, si je prouve que cette expression, un peu plus altérée, est encore en usage aujourd'hui, et s'applique à des procédés analogues, on ne saurait faire de difficulté d'accepter mon interprétation.

On lit dans le *Dictionnaire du patois normand* de MM. Duméril : « *Chonchonner*, faire ensemble. Peut-être du latin *cum*, avec »<sup>23</sup> ; dans le *Petit Dictionnaire du patois normand de l'arrondissement de Pont-Audemer*, par M. Vasnier : « *Chochonner*, posséder, entretenir, utiliser un cheval en commun » ; dans le *Dictionnaire du patois du Pays de Bray*, par M. l'abbé Decorde : « *Chochonner*, se dit des petits cultivateurs qui réunissent leurs chevaux pour cultiver leurs terres » ; enfin, dans le *Glossaire picard* de M. l'abbé Corblet : « *Cheuchon*, compagnon de labour : *cheuchonner* se dit de deux petits cultivateurs qui s'associent pour labourer avec le cheval que chacun d'eux possède. Il signifie aussi en Bourgogne, vivre en concubinage ». Ce dernier exemple qui m'avait échappé, m'est indiqué par M. Jules Guillemin, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, lequel je remercie de me l'avoir rappelé.

J'énumère avec quelque complaisance toutes ces autorités, n'y ayant pas trop d'une légion de témoins pour détruire une imposture. Mais aurai-je détruit celle-là ? L'expérience nous apprend que les proverbes les plus usités sont, la plupart du temps, les plus estropiés, et qu'une fois estropiés, ils sont incurables.

J'espère, après cela, que le cochon représenté ici comme le type de l'amitié, ne sera plus que celui de la saleté. Pour en être réduit là, il ne perdra rien de ses qualités positives, et l'on mangera toujours ses jambons, comme si le principe même de leur excellence n'était pas l'ordure dans les mœurs de cet animal, et l'ordure dans son alimentation.

CHOSIER. Nom abstrait, qui ne représente ni un objet réel, ni une idée morale, et qui est usité seulement dans la locution proverbiale dont le passage qui suit offre un exemple.

PIAROT.

« Nout courpoura nous l'assuerez... May je m'attan qu'il en baye à gardé. N'an le nome plante-bourde à caure de ça.

JANIN.

« Y mézite ban ce relom-là, quer gny a mot de vézité en tout san qu'y di su s't'affaize. La queue ne viant pas de ce viau ; *l'y a ban dé chores à un chorier.* »<sup>24</sup>

Nouvelle et Suite de la Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin, païsans de saint-Oüen et de Montmorency sur les affaires du temps, p. 7. Paris 1651.

Cette locution signifie que de tout ce qu'on raconte et qu'on assure avoir vu ou entendu, la plus grande partie est fort sujette à caution, et que pour bien distinguer le vrai du faux et n'être pas dupe, il est besoin d'une grande prudence et de beaucoup de discernement.

On sait que, sous le règne de Louis XIII et depuis, on a appelé *cabinet* un petit meuble dans le genre du buffet, à tiroirs ou à compartiments, dans lequel on renfermait toutes sortes de papiers et d'autres choses de valeur fort inégale, quelquefois aussi de nulle valeur : c'est parmi les objets de cette dernière catégorie qu'Alceste assigne naturellement une place au sonnet d'Oronte. Ces cabinets étant plus particulièrement des meubles de

dames, on peut croire qu'il y règnait le plus souvent un certain désordre, et qu'on avait peine à y trouver la chose qu'on y cherchait. Je m'imagine volontiers qu'on a pu appeler en langage familier ces cabinets des *chosiers*. Je donne cette conjecture pour le prix qu'on y voudra mettre.

CINQ CENTS (Faire les). Faire tous les efforts possibles.

O ! si vous aviais bonne envie  
Que le monde changât de vie,  
Tidié ! vous feriais les *cinq cents*  
Pour raccrocher ces braves gens  
Qui prêchiont le pur Evangile.

Harangue des Habitans de la paroisse de Sarcelles à Mgr.  
l'Archevêque de Paris, prononcée le 5 avril 1748, dans Pièces et  
Anecdotes, etc., II<sup>e</sup> partie, p. 29.

Sans complément, cette locution signifie déployer une turbulence extraordinaire, faire le diable à quatre et autres choses analogues. Dans la passage cité, où elle est suivie d'un complément, elle veut dire, comme je l'ai traduite, faire les plus grands efforts. D'ailleurs, dans la forme où elle se présente ici, elle est inachevée ; il y faut ajouter le mot coups, et dire *faire les cinq cents coups*. C'est l'exagération de la première forme, *faire les cents coups*, qui signifie la même chose, et qu'on ne trouve pas dans le Dictionnaire de M. Littré. Mais rien n'est plus du caractère du peuple parisien que d'outrer ses propres métaphores, même les meilleures, et ainsi de les énerver. Déjà même *faire les cinq cents coups* ne lui suffit plus aujourd'hui ; il dit *faire les cinq cents dix-neuf coups*. Demain il y ajoutera une fraction. On ne fait jamais trop de progrès à son gré.

CIVILISER. Faire civilité, complimenter.

C'est là que le trio d'époux,  
Du hasard éprouvant les coups,  
Gobait goujon, couleuvre, anguille,  
En jouant à la bruscambille

Un contre un, écot contre écot ;

Tandis que Nicole et Margot  
Faisaient compliment à Françoise  
Sur son casaquin de siamoise,  
Afin que Françoise à son tour  
*Civilisât* leur propre-amour...  
(Pour bien dire, on dit l'amour-propre).

Vadé. La Pipe cassée, chant II.

En d'autres termes, pour que Françoise leur rendît la réciproque au sujet de leur toilette.

« Ma mère... a prié notre voisine qu'elle s'en aille à la bonne Sainte Geneviève pour auquel une de mes chemises touche à sa chaise, et qu'elle me guérirait... J'irai demain vous *civiliser*, et puis j'auront un entretien d'conversation là-dessus. »

Id. Lettres de la Grenouillère, Lettr. XX.

Le sens qu'on donne ici à ce mot n'est pas sans délicatesse ; malheureusement il est impropre, le sens propre est, rendu civil, courtois, chose qu'il n'était pas au pouvoir d'une blanchisseuse du Gros caillou de faire à l'égard d'un pêcheur de la Grenouillère.

CLEF DE L'AUTRE MONDE. Epée.

« T'as bien fait de n'y pas t'y jouer, car ils ont la *clef de l'autre monde* au c., et t'aurais pu servir de serrure. »

Amusements à la Grecque, p. 25, 1764.

COCOTTE. Fille galante.

« Une certaine Adeline qui représente aux Italiens (<sup>26</sup>) et plusieurs autres *cocottes* de même espèce. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 16, 1789.

Je ne donne ce terme que parce que les chroniqueurs parisiens des théâtres, des bals et concerts publics, des cafés et principalement de la galanterie de haut et bas étage, estiment qu'il est d'invention moderne.

COLLE (Ficher la). En faire accroire à quelqu'un ; lui conter des bourdes.

Avez-vous repris la parole  
Pour nous venir *ficher la colle*,  
Depuis que vous vendez du gris (<sup>27</sup>)  
A tous les simples de Paris ?

Révélation du Jeusneur ou Vendeur de gris, estably dans le parvis de Nostre-Dame, contenant les remèdes nécessaires à la maladie de l'Estat, p. 4. Paris, 1649.

« Escoutez surtout ; *fichez-luy bien vostre colle*, et qu'elle soit franche. »(c'est-à-dire qu'elle soit persuasive).

La Comédie des Proverbes, par Adrien de Montluc, act. III, sc. VII, 1633.

COLLER SA PEAU. Épouser.

« S'il est bian du bon vray que vous vouliez *coler* vote *piau* à la mienne par un bon rémotif. »

Poissardiana, p. 24, 1756.

CONSEILLEUX DE BAL. Mauvais conseiller.

LA RAMÉE.

« T'nez, la mère Saumon, vous avez tort de n'pas donner mamzelle Javotte, votre fille, à monsieur la Brèche, note sargent ; c'est un brave homme, quand j'vous l'dis....

« Non, monsieu l'beau *conseilleux d'bal*, je n'voulons pas de ç'te charge-là ; j'voulons une charge de rapport, comm' qui diroit pérutier, et en boutique encore. »

Vadé. Les Raccolleurs, sc. v. 1756.

S'il était question de bal dans la pièce de Vadé et dans le passage où se trouve cette locution, on pourrait croire qu'il entend par là un musicien de l'orchestre, et qu'il l'appelle *conseiller de bal*, pour se moquer de ce titre de conseiller, alors fort discrédité, parce qu'on en abusait comme on fait aujourd'hui de celui de professeur. Mais il s'agit ici d'un soldat qui conseille à une marchande de poisson de donner la main de sa fille à un sergent, alors qu'elle a fixé son choix sur un perruquier. Le conseil est donc mal reçu, et le conseiller traité à l'avenant. Il faut donc lire ici *conseilleux de balle*, par allusion à la marchandise dite *de balle*, parce qu'elle est de qualité inférieure. Un homme ou une chose *de balle*, se disait d'un homme ou d'un objet sans valeur.

Vrament, c'est un biau Saint *de balle* !

est-il dit dans le *Compliment inespéré des Sarcellois à Mgr. de Ventremille, au sujet du pèlerinage de Saint-Médard*, p. 17. 1733.

Allez, rimeur *de balle*, opprobre du métier,

dit Vadius à Trissotin.

On dirait aujourd'hui de *pacotille*.

COQ ET DE CAILLE (de). D'estoc et de taille.

« Monsieur d'la Brèche m'voit dans les douleurs, tire l'épée à la main-nue, et cric, crac, zin, zon, piff, paff, il s'escripe si bien *d'coq et d'caille* qui m'tire d'embarras en un crin d'œil. »

Vadé. Les Raccolleurs, sc. XIX. 1756.

CORNICHE LUI EST TOMBÉE DANS L'ŒIL (La). Il a eu du bonheur.

« Tu sais qu'elle a quitté les alouettes pour vendre des mottes. Il y a queuqu'jours que j'la rencontrais qui en avoit encore un reste.... Elle me demande si j'veux lui en donner à moiquié gain... J'faisons nos conventions. Elle prend l'devant ; la chance l'y tourne, comme si elle avait

joué au bâtonnet avec moi ; *la corniche l'y tombe dans l'œil* ; chacun en achète, et au bout d'un moment elle revient à vide. »

Amusemens à la Grecque, p. 23. 1764.

La *corniche* n'est pas ici cette avance qui règne autour d'un bâtiment, à la naissance du toit, c'est une petite corne. On disait d'un mari trompé par sa femme, « qu'il lui était tombé une corniche sur la tête ; » mais l'on disait aussi « heureux comme un *trompé* », parce qu'on supposait que cet état du mari était une cause de bien-être et de prospérité dans le ménage. Nos vieux conteurs et La Fontaine après eux ont donné de la vogue et du crédit à ce préjugé, et le peuple de Paris en est encore imbu. C'est que la même cause qui l'entretient subsiste encore, et qu'elle ne semble pas près de finir.

Madame de Sévigné, sur le bruit qu'une corniche de la maison de Bussy était tombée sur sa tête, lui écrit que « ce ne sont pas des diminutifs qui font du mal à la tête de la plupart des maris, et qu'ils se trouveraient bien heureux de n'être offensés que par des corniches » (Lettre du 6 juin 1668).

Ce même dicton a échappé aux recherches de M. Littré.

Comme, dans notre exemple, il s'agit d'une femme que la fortune favorise, l'auteur a cru devoir lui faire tomber la corniche dans l'œil au lieu de la tête ; mais qu'elle tombât sur telle partie de la tête ou sur telle autre, il est certain que la chute en était regardée comme un signe de bonheur.

COUR DES AIDES (La). Auxiliaires des maris négligents à l'égard de leur femme.

« C'est mon père ; mais, respect de son caractère, c'est un vieux fou. Il a beau m'en choisir deux <sup>(28)</sup>, c'est pour moi que je me marie, ce n'est pas pour lui. Et quoique la *Cour des aides* ne soit pas un chien <sup>(29)</sup>, ce sera toujours du bon temps que j'aurai avec stilà que j'aime. »

Blanc et Noir, parade, se. II ; dans le Théâtre des Boulevards, t. II, p. 239. 1756.

## CRACHER AUX YEUX. Insulter, outrager.

Je te plais, j'empaume les Dieux,  
Et ce faquin me *crache aux yeux*.

Suite de l'Orphée avec les Bacchanales ou les Rudes joueuses,  
p. 7. Paris, 1649.

## CRACHER SUR LA VENDANGE (Ne pas). Être bon biberon.

Expression très-parisienne, et que la population ouvrière de Paris, la moins sobre peut-être qu'il y ait au monde, redit plus souvent que ses patenôtres. Mais ici, elle n'est pas d'original, et c'est pourquoi j'en fais mention. C'est une variante assez malpropre de la forme charmante : *Ne pas prêcher sur la vendange*, et que La Fontaine nous fait connaître :

Messire Jean, c'était certain curé  
Qui *prêchait* peu sinon *sur la vendange* ;  
c'est-à-dire qui, le verre en main, ne s'amusait pas à pérorer au lieu de  
boire, défaut propre à certains buveurs.

Cependant, *Ne pas cracher le vin*, au XVI<sup>e</sup> siècle, voulait dire aimer à boire, et surtout bien porter son vin. Guillaume Bouchet, dans sa deuxième *Série*, p. 42, verso (1585), s'exprime ainsi :

« Nostre drosle qui ne *crachoit point le vin*, nous asseuroit que la meilleure eau de toutes estoit celle qu'on mettoit et qu'on mesloit parmi le vin. »

CRIBE ou CRIBLE. Grands airs, grandes prétentions. *Faire ses cribes*, faire ses embarras, faire le fier. *Faire cribe*, faire de l'embarras, du bruit.

PIAROT.

« Jarnigué, tu me feras bigotté<sup>30</sup>. »

JANIN.

« La ! bigotte tout ton guiébe de sao, tu *fesas* hier trop *tes cribes* avec ton abi neu<sup>31</sup>. »

Nouvelle et suite de la Sixième partie de l'Agréable  
Conférence de Piarot et Janin... sur les affaires du temps présent,  
p. 4. Paris, 1649.

La pauvre femme, c'est pitié !  
Al a un homme bian tarible,  
Un homme qui, sans *faire crible*,  
Luy aura fait quelque guignon,  
Et très-bian frotté son taignon.

Suite de la Gazette de la place Maubert, par l'auteur de la  
Gazette des Halles, touchant les affaires du temps. A Paris, chez  
Michel Mettayer, imprimeur ordinaire du Roy, demeurant en  
l'Jsle Nostre-Dame, sur le pont Marie ; au Cigne, 1649. Pag. 3.

Suivant sa trop fréquente habitude, Roquefort donne, sans apporter d'exemples à l'appui, les mots *cribelle* et *cribeste* avec le sens de crête, huppe, aigrette. Tel peut être le sens de *cribeste*, mais ce ne saurait être celui de *cribelle*. En effet, venu du latin *cribellum*, diminutif de *cribrum*, *cribelle*, est devenu *crible*, peau percée de trous, et servant à tamiser. L'impossibilité où nous met Roquefort de contrôler par un exemple le sens qu'il attribue à *cribelle*, autorise à restituer à ce mot le sens qu'il paraît à bon droit réclamer.

*Cribeste*, au contraire, pris dans le sens de crête, n'est peut-être pas incapable d'être justifié étymologiquement. Il se pourrait qu'il vînt de *crista*. Mais alors, il faut admettre, outre le b intercalaire, que le groupe st qui suit ce *b*, a reçu, en passant dans le français, la prononciation qu'il a encore en Provence et en Languedoc, savoir celle d'*est*, comme dans *estatue*, *estation*, *estatut*, etc. Le lecteur jugera si cette conjecture est trop hasardée.

Ce qui paraît certain, c'est que, dans le vieux français, le préfixe *crib*, a le sens de quelque chose d'élevé de proéminent ; d'où la signification de haut de la tête, appartenant au mot *cribunel*, dans le vers suivant :

Puis le prent par le *cribunel*,

dans le *Roman de Renart*, t. III, p. 25, v. 20451.

CROUPE. Pouppe.

« Son père a eu le vent en *croupe* ; c'est ce qui fait qu'il a acheté de belles et bonnes rentes voyagères »<sup>(32)</sup>.

Le Déjeuner de la Râpée, p. 19. 1755.

CRUCHON (Sucer le). Boire.

Chacun dans son petit état,  
Travaillant comme un vrai forçat,  
Des six jours se fait un carême  
Pour pouvoir aller le septième  
*Sucer*, comme on dit, *le cruchon*.

Les Porcherons, chant 1<sup>er</sup>, dans *Amusemens rapsodi-poétiques*,  
t. II, p. 127. 1773.

C. Sous cette initiale, dont je retranche les deux lettres qui la suivent et qu'on devine, je réunis quelques parisianismes qui manquent, soit dans le Dictionnaire de M. Littré, soit dans ceux qui ont dû, comme lui et avant lui, recueillir les applications populaires de ce mot.

A *c.. ouvert*. Dans les formes, avec les cérémonies requises, quelquefois aussi, avec cordialité.

« J'commencîmes par une révérence à *c.. ouvert* qui n'avoit pas l'air job, da ! »

Le Paquet de Mouchoirs, p. 35, 1750.

*Prendre la mesure du c.. avec le pied*. Donnez un coup de pied au derrière.

« S'il me regarde de travers, je lui *prends la mesure de son c.. avec mon pied*, de son mufle avec mon poing. »

Dialogue pas mal raisonnable entre un ancien commis de barrière, un passeur, un couvreur, un charpentier et une dame de la Halle, p. 7. S. l. n. d. (1790).

*C'est bien cacher à qui le c.. voit.* C'est-à-dire à la vue duquel rien n'échappe, et qui a des yeux même derrière lui.

BOURGUIGNON à Margot.

« Ah, ah ! que faites-vous d'un sac ? »<sup>(33)</sup>.

Madame ROGNON.

« Un sac ? Il est bon là. Queu mic-mac ! Il n'est que trop plein son sac »<sup>(34)</sup>.

Madame COTTERET.

« Margot, pourquoi montrer ça comme ça ; cache le donc, si tu puis. »

BOURGUIGNON.

« Ah ! oui, ma foi ; *c'est bien cacher à qui le c.. voit !* Allons de franc jeu, Margot, comme à ton ordinaire. Qu'est-ce que c'est que ça ? »

Le Porteur d'eau ou les Amours de la ravaudeuse, comédie, se. IV ; dans les Écosseuses ou les Œufs de Pâques. 1739.

*Tout comme le c.. vous pélera.* Tout comme il vous plaira.

CHAMPAGNE.

« C'est votre métier ; gouvernez ça comme vous l'entendrez.

BOURGUIGNON.

« Tout comme il vous plaira.

Madame ROGNON.

« *Tout comme le c.. vous pélera.* Mais v'là qui est admirable !  
Comment ? je verrai ma nièce en écritures, et je ne parlerai pas ! »

Ib., sc. v.

Un autre passage offre la variante *Tant que le c.. vous pélera.*

LÉANDRE.

« Mais je te dis moi que ça presse.

GILLES.

« *Tant que le c.. vous pélera.* Je ne fais pas si vîte, moi ; je m'en vais  
ruminer tout ça. Adieu, note maître, je nous reverrons tantôt. »

La Vache et le Veau, parade, sc. II, dans le Théâtre des  
boulevards, t. II, p. 178. 1756.

*Faire beau c..* Prendre son parti philosophiquement d'un malheur qu'on  
ne peut empêcher ; céder avec grâce à la nécessité.

Je demande pardon de la citation un peu longue que je vais produire, à  
l'appui de mon interprétation ; mais c'est une page d'histoire sérieuse et  
piquante tout à la fois, et qu'il ne faut pas mutiler.

« Je veux raconter quelle singulière forme de négociation fut employée  
pour obtenir du prince Guillaume la cession de son duché de Nassau-  
Siegen. Cette contrée était indispensable à l'arrondissement du nouvel état  
que l'Empereur avait résolu de former sous le titre de grand-duché de  
Berg... L'Empereur prit le parti de traiter avec le prince Guillaume de  
l'échange de sa principauté contre une contrée aussi étendue et plus  
productive dans l'intérieur de l'Allemagne.

« M. de Talleyrand était ministre des affaires étrangères. Le prince se trouvait alors à Paris, où il avait eu quelques relations avec le général Beurnonville ; M. de Talleyrand jeta les yeux sur lui pour traiter de l'échange. Il connaissait au général un extérieur fanfaron et je ne sais quoi d'incisif qu'il croyait propre à triompher de l'entêtement du prince Guillaume, qui était passé en proverbe. Le projet d'échange avait été rédigé d'avance ; le ministre, en le remettant au général Beurnonville, lui recommanda d'employer tout ce qu'il possédait de dextérité à obtenir l'assentiment du prince, mais de ne rien précipiter, de s'y prendre avec beaucoup de douceur et de mesure. « C'est, ajoutait le ministre, une cruelle extrémité pour le chef de la maison de Nassau, que d'abandonner un état héréditaire où s'attachent tant de glorieux souvenirs. Sa susceptibilité peut être extrême sans être exagérée ; il faut la ménager, et, je le répète, mettre le temps de notre côté. »

« Beurnonville d'applaudir et d'applaudir encore aux délicates prévisions du ministre ; il se charge des papiers qui contiennent sa mission.

« Le lendemain matin, M. de Talleyrand trouve le général à son lever : « Eh bien ! Avez-vous déjà vu le prince Guillaume ? Vous venez sans doute me dire que vous en avez été fraîchement accueilli ? Il fallait nous y attendre ; mais le début n'est pas grand'chose en une telle affaire. De la patience, et nous réussirons. »

« Pas de cela, répond Beurnonville ; tout est terminé. Voilà les doubles du traité signés par le prince. »

« M. de Talleyrand : « Mais par quel miracle et comment vous y êtes-vous donc pris ? »

« Le général : « Ma foi, j'ai bien repassé dans mon esprit les recommandations que vous me fîtes hier. En vous quittant, j'allai tout droit chez le prince que je rencontrai seul. L'occasion était à souhait pour lui parler d'affaires : Prince, lui dis-je, vous savez ou vous ne savez pas que l'Empereur a besoin de votre duché de Siegen. Il vous offre en échange une principauté dans l'intérieur de l'Allemagne, plus forte en population et plus riche en produits ; voilà le traité tout dressé. Je sais bien que vous avez de bonnes raisons pour refuser cet arrangement ; mais, sacrédié ! vous n'êtes

pas le plus fort ; ainsi, croyez-moi, *faites beau c.* – Et le prince a *fait beau c.*, reprit froidement M. de Talleyrand. – Oui, sans barguigner, dit Beurnonville, et, ma foi, je ne croyais pas en finir si tôt. »

Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre (1783-1815), publiés par le comte Albert Beugnot, son petit-fils. T. I, p. 298 et suiv.

CUIRE LA NOCE. Faire cuire les mets destinés au repas de noce.

Métonymie unique en son genre et pleine d'audace, par laquelle on soumet à l'action de cuire les convives du festin, au lieu des mets qu'ils doivent y manger.

« Pallons au devant de ly, pour ly toucher queuque chose de l'affaire. Ah ! Cadet, à la tandis, t'iras nous queri zeune voye de bois de douze sols, pour *cuire la noce*. »

Madame Engueule, sc. IX. 1754.

CUIT DE JEUDI. Se dit d'une chose sur laquelle il est trop tard pour revenir, d'une faute qu'il n'est plus temps de réparer.

« Quand l'amoureux est content, il saigne du nez<sup>35</sup>, et s'en va de long. Vouloir le rattrapper, c'est tirer le diable par la queue. La jeunesse devrait retenir ça dans son catéchisme. Qu'a fait la sottise la boive ; la Grifaude la but tout son saoul. V'là que la créature est en l'air après son Cornichon, à ce qu'il eût à réparer le dommage arrivé par lui à l'endroit d'elle ; mais, nescio vos ; à d'autres ; ceux-là sont raflés, ils sont *cuits de jeudi* ; il n'y a plus de Cornichon pour elle. »

Les Écosseuses, p. 31. 1739.

C'est une allusion à l'ancienne coutume des boulangers de ne cuire qu'à certains jours de la semaine. Pour les uns, c'était le jeudi ; pour les autres le samedi, ou tout autre jour. Comme alors les particuliers pétrissaient chez eux la pâte à des jours déterminés, qu'ils en formaient le nombre de miches

nécessaires pour subvenir pendant un temps également déterminé, aux besoins de la famille, et que ces miches étaient ensuite portées au four commun, il fallait, pour mettre de l'ordre dans les fournées, que le boulanger eût des jours de cuisson fixés et accommodés aux convenances de ses pratiques. Ces mêmes jours, il cuisait, avec leur pain, celui qu'il faisait pour lui-même afin de le vendre aux gens qui n'avaient pas le moyen d'en faire chez eux. Ceux-ci naturellement n'avaient garde de prendre, le vendredi ou le samedi, le pain cuit du jeudi, et le boulanger eût perdu son temps à les y solliciter.

DÉCLAQUER. Appliquer, porter avec force.

« J'ay buqué tout belleteman à sn'huy ; sa minagèze a demandé qui est là ? Ouvré, s'y ay-je réponu ; c'est Janin de Moumorancy. Al 'a ouvar l'uy tou de gran, é, comme je ly fesas le pié de viau, al m'a *déclaqué* une grande plamuse su la bouffe.,»<sup>36</sup>

Suite et Quatriesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et de Janin, païsans de Saint-Ouen et de Montmorency, sur les affaires du temps, p. 4. Paris, 1649.

Le préfixe *dé* qui signifie généralement l'action d'ôter, de défaire, de descendre, etc., et qui représente la préposition latine privative *de*, a quelquefois aussi un sens d'extension, d'augmentation, comme dans défaillir, et comme ici dans *déclaquer*, augmentatif de *claquer*, faire du bruit.

Dans l'*Agréable conférence* suivante, c'est-à-dire la Cinquième, p. 6, *déclaquer* a le sens de détraquer, faire craquer.

« La dessus, le guiébe me tenti de bouttre dé botte de couir une fouda en ma vie... Y faillu ban dé machène pour en choussé une ; enfen, al i entri. Mai quan ce vint à la jambe gouche, où j'ay évu, grâce à Guieu, lé lous, je pansî regnier ma vie, car n'an me *déclaqui* la cheville du pié. »<sup>38</sup>

Mais *décliquer* ici encore est un augmentatif de *cliquer* ; car la cheville ayant craqué par l'effet d'une compression trop forte, a, comme un soufflet, fait du bruit, quoique ce bruit ait eu moins d'éclat.

DELANCHE. Epileptique, ou qui a le teint d'un épileptique.

La malebosse ! le sot jeu  
Qui blesse non pas pour un peu,  
Qui fait très-bien mal à la hanche.  
Foin, ça fait devenir *delanche*.

Le Véritable Gilles le Niais, en vers burlesques. S.L. ni D.  
(1649). p. 8.

On lit dans Cotgrave, au mot Delence<sup>39</sup> : « in stead of d Allend ; of the colour of un elke » ; c'est-à-dire, au lieu d'*ellend* ; de la couleur de l'élan. D'autre part, on lit dans Ambroise Paré, *Licorne*, 19 : « Et quand ce ne seroit que la misère de l'animal qui tombe si souvent en épilepsie, dont les Allemands l'appellent *hellend* qui signifie misère. » Cette étymologie sans doute est peu vraisemblable, mais c'est grâce à elle, ainsi qu'à la définition donnée par Colgrave, que je suis parvenu à comprendre et à interpréter le mot *Delanche*. J'ajoute que ce mot n'est dans aucun dictionnaire, si ce n'est dans celui de Cotgrave qui a dû, dans le temps même où il le recueillait, l'entendre prononcer par les Parisiens.

La pièce (c'est une mazarinade) d'où je l'ai tiré est une espèce d'amphigouri, de propos interrompus, dont on a peine à comprendre six vers de suite.

DÉQUILLER. Renverser, faire déchoir d'une dignité, d'une prérogative.

Quand Paul l'aisné ton deffunct frère  
*Desquilla* du trosne des lois,  
Et fut planter choux près de Blois.

Le Procez burlesque entre monsieur le Prince et madame la duchesse d'Aguillon, avec les plaidoyeries, par le S.D.S.M. p. 35.

Paris, 1849.

Je veux contre la médisance.  
Soustenir sa haute Eminence,  
Réfuter tout ce qu'on a dit,  
Pour la *desquiller* de crédit.

Apologie du Cardinal burlesque, p. 4. Paris, 1649.

« S'il avait été de la cour, il aurait bien *déquillé* La Rivière. »

Tall. du Réaux, historiette du Petit Gramond.

*Déquiller*, c'est faire tomber comme une quille.

Si je note ce mot que M. Littré a déjà recueilli, c'est qu'il est encore en vigueur dans le populaire parisien.

DERRIÈRE (Avoir la clef de son). N'être plus un petit enfant ; avoir l'âge de raison.

Sachez que le nôtre, morbleu,  
Ne marche plus à la lisière,  
Qu'il *a la clef de son derrière*,  
Qu'il en prend partout où il peut,  
Et se divartit tant qu'il veut.

Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr Charles, dit de Saint-Albin, archevêque, duc de Cambrai, etc., dans Pièces et Anecdotes, II<sup>e</sup> partie, p. 155. 1741.

DERRIÈRE (Se découvrir le). Se démasquer, se trahir.

Lorsque l'an ment, c'est dans la vuë,  
Parguié, qu'une chose soit cruë,  
Sinon, ign'auroit, Monsieur,  
Point de plaisir d'être menteur.

C'est pourtant pas votre manière ;  
Vous vous *découvrez le derrière*,  
A chaque fois que vous hâblez.

Deuxième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr  
l'archevêque de Sens, dans Pièces et Anecdotes, I<sup>e</sup> partie, p. 361.  
1740.

DÉTRIVER (Sc). S'apaiser, calmer sa colère.

Le roy voyant cette aventure,  
Ne sçait que faire. Il peste, il jure...  
Sur ce arrive Saint-Yon  
Qui démontre à nostre bon sire  
Qu'il vousist appaiser son ire ;  
Que le peuple se soulevoit,  
Contre celui qui l'oppressoit,  
Et restoit sur la deffensive.  
Aussitost le roy *se détrive*,  
Et faisant trêve à son courroux, etc.

Véritable récit de ce qui s'est passé aux Barricades de 1648,  
p. 13. Paris, 1649.

Dérivé d'*estrif*, dispute, discussion animée, querelle, etc. *Détriver, etc.*,  
*sortir d'estrif*, par conséquent cesser de quereller, de s'emporter.

Je doute que ce mot soit en usage aujourd'hui, dans cette partie de la  
population parisienne qui est restée le plus fidèle aux formes populaires du  
dix-septième siècle.

DIABLE RETOURNÉ. Ange, ou plutôt démon bon, bienfaisant, si de  
telles épithètes sont compatibles avec le mot démon (<sup>41</sup>).

« Quoiqu'on vous qualifie de diables, ce nom vous est impropre, ou bien  
l'on vous devrait nommer *Diables retournez*, parce qu'au lieu de conduire

les hommes dans la voye de perdition, vous leur enseignez celle du salut par la patience que vous leur faites exercer. »

L'Apothichaire empoisonné, dans Les Maistres d'hôtel aux Halles, p. 316. 1671.

## DIEU BÉNIT LA CHRÉTIENTÉ.

Se dit, selon le Dictionnaire de M. Littré, quand on compare un homme à un animal, pour atténuer ou pour reprocher ce qu'il y a de désobligeant en cela.

Il me semble qu'il faut lire *se reprocher* ; car on ne saurait accorder ces deux choses : atténuer une injure que l'on fait à quelqu'un et la lui reprocher en même temps. Il y a là non-sens ou contradiction, très-vraisemblablement à la charge de l'imprimeur.

Je ne connais pas d'exemples de cette formule, qui justifient la définition de M. Littré, et il n'eût pas été inutile d'en produire un. Un très-grand nombre de dictions populaires, de proverbes et autres formules analogues, ne se comprennent clairement que par la place qu'ils occupent dans le discours, et par les circonstances qui les environnent. C'est surtout aux dictionnaires qui les relèvent et qui les définissent, à les mettre dans ce cadre indispensable, et sans lequel le lecteur ne peut juger de la convenance des définitions. Si donc M. Littré eût eu sous les yeux l'exemple que je vais citer, il eût peut-être changé sa définition, ou il l'eût donnée moins absolue.

« Le Chansilié, stila qui boutte les beignets su ces contras, la failli, sdit, belle ; quer y fési passé son coche par dessu une barricadre. N'en criy haro su ly ; fallu qui se cachi, *Dieu béni la Crétianté*, révérançe, dans le privé, et que tous lé seigneux du Rouay le vinssien requéri tou bréneux »<sup>42</sup>.

Agréable Conférence de deux païsans de S. Ouen et de

Montmorency sur les affaires du temps, p. 5. Paris, 1649.

On voit ici, par la manière dont cette formule est introduite dans le discours, qu'elle arrive au moment où l'on se dispose à dire une chose inconvenante d'un personnage respectable, et que toute comparaison de ce personnage avec un animal en est absente.

Il est certain toutefois qu'il y a quelque chose d'injurieux dans la remarque à laquelle il donne lieu, et que la formule en question est amenée là pour l'atténuer ; aussi me borné-je à dire que la définition de M. Littré est trop restreinte, et qu'elle a besoin d'être étendue davantage.

Dix FRANCS. Deux sans le sou. (*Deux cents sous*).

« Quand vous serez mon mari... je serai vot' femme, et ça *fra dix francs*. »

Gilles, garçon-peintre, amoureux et rival, par Poinsinet le jeune, se. v. 1758.

Il est bien entendu qu'il a fallu deviner ce calembour, l'auteur n'ayant pas pris le soin de l'expliquer en note.

DIX-HUIT. Vêtement raccommodé ou remis à neuf.

« Oh ! dame, c'est un DIX-HUIT, c'tila, mais qu'importe ? Tout sert en ménage. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 50. 1750.

On appelle encore aujourd'hui *dix-huit*, en langage de savetier parisien, un soulier ressemelé, c'est-à-dire deux fois 9 (neuf). On transporte ici cette figure à un vêtement quelconque remis à neuf.

A ce propos, je dois dire que je me suis trompé dans mon interprétation première de ce terme (<sup>43</sup>), ayant avancé que le *dix-huit*, était au trente-six, habillement de cérémonie ou des dimanches, ce qu'un demi est à l'unité. Il est bien vrai qu'on dit populairement *être sur son trente-six*, par exagération

de la forme plus commune *être sur son trente-et-un* ; mais dans l'exemple ci-dessus, comme c'est un savetier qui parle, il est évident qu'il a dû tirer sa métaphore du langage de sa profession.

Puisqu'il m'arrive ici quelquefois de rectifier les erreurs des autres, il est de mon devoir de ne pas négliger les miennes.

DOGUE ! (La). Espèce d'exclamation ou de jurement dont je ne connais pas d'autre exemple.

« Morgué, tu m'offence ; je larais puto ma roupye en presse que te laissé poigé à mon carquié. *La dogue* ? tune me connais pas. Quand je n'airais qu'un tournas, faut qu'y dance. »<sup>(44)</sup>.

Nouvelle et suite de la Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de Piarot et Janin... sur les affaires du temps, par le mesme auteur des précédentes parties, p. 8. Paris, 1651.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce mot, c'est que le genre en est changé. Cependant, on disait *dogue* pour chienne au XV<sup>e</sup> siècle, témoin ce passage de Roger de Collerye, cité dans le Dictionnaire de Lacurne, p. 149, et reproduit par M. Littré :

En un matin, en m'esbatant,  
A une fille qui a vogue,  
Survint une grant vieille *dogue* <sup>(45)</sup>  
De laquelle ne fuz content.

## DORMIR COMME UNE SOUPE OU COMME UNE PIERRE.

« Enfin, tant y a, le pauvre défunt ne laissoit rien de repos, quand il s'en venoit chez nous. Notre grande Catin *dormoit comme une soupe* ; j'avais beau la réveiller, ça vous *dormoit comme une pierre*. »

Les Ecosseuses, p. 47.1739.

*Soupe* est une méprise ; c'est *souche* qu'il fallait dire, comme étant plus conforme au dicton et à la vraisemblance. Le langage populaire de Paris est plein de ces méprises occasionnées par des analogies de sons, plus ou moins exactes. En voici encore une du même genre :

DOS ET VENTRE. Lods et ventes.

« Il y a une terre qui a des droits de *dos et ventre*. »

Le Déjeuner de la Rapée, p. 19. 1755.

Quant à *dos et ventre*, c'est une expression familière que je trouve employée avec deux sens fort différent, l'un qui signifie « sur toute la surface du corps », l'autre « à cœur joie, avec excès. »

Scarron offre un exemple de la première signification, Jouin de la seconde.

S'il faut, dis-je, que ce volage  
Attrape enfin quelque rivage,  
Que ce ne soit pas sans danger...  
Qu'un peuple qui le pousse à bout,  
Et qui *dos et ventre*, et partout  
Le batte, et toute sa cohorte.

Virgile travesti, ch. IV, dans les imprécations de Didon contre Enée.

Après ce premier pas sauté,  
Chacun tirit de son côté.  
De l'étang on lâchit la bonde ;  
L'on ne voyit plus dans le monde  
D'honneurs rendus qu'à nos démons :  
Dans leux livres, dans leux sarmons,  
Et *dos et ventre* ils s'en donnirent,  
Et biantôt contagionirent  
Peuples, princes, prêtres, prélats.

Harangue des habitants de Sarcelles au Roi, dans Pièces et Anecdotes, etc. I<sup>re</sup> partie, p. 440.1733.

C'est là le sens exact de cette locution, et Scarron ne lui a donné une entorse que parce que son vers et son idée s'en accommodaient.

EFFLORER. Au propre, effleurer, ôter les fleurs, en langage de jardinier ; au figuré, porter atteinte à l'honneur, à la réputation, comme dans le passage qui suit :

« C'était être bien damné que d'*éflorer* comme ça, en bonne compagnie, la fleur des filles qu'on alloit épouser. »

Les Ecosseuses, p. 24, 1739.

EGALISER. Se comparer à, être égal à.

« Je veux garder tous mes yeux pour te répéter tous les jours de la journée que rien ne peut z'*égaliser* la passion de l'amour que j'ai pour toi. »

Ah ! que voilà qui est beau ! parade (par Sallé). Sc. III, dans le Théâtre des boulevards, T. I, p. 280. 1756.

ELÉPHANT (Trancher de l'). Se donner des airs de grand personnage.

Il estoit encor jeune enfant  
Qu'il *tranchoit* de son *éléphant*.

Paraphrase sur le bref de sa sainteté envoyé à la Reyne régente, p. 4. Paris, 1649.

EMBARGO. Embrouillamini, obscurité.

« Mais queul *embargo* donc ! Je m'y perds. »

Les Cent écus, com. par Guillemain, sc. XVIII. 1783.

Aujourd'hui, ce même mot a le sens d'embarras, ou difficulté de ne savoir que faire.

Mais sapisti, jugez d'mon *embargo*,  
Depuis ce temps elle est toujours pompette.  
Et chez l'mintzingue (<sup>46</sup>) ell' croque de magot.

Almanach chantant pour 1869, p. 49. Paris, chez Noblet, in-18.

EMBLÊME. Courte harangue ou allocution ayant pour objet de conseiller, de protester, de faire des remontrances.

« Dam, tan que la ni fu longue, je ne cloi pas l'ieu ; je ne fesas que ruminé à par mouay la belle *emblesme* ! que je devas faize au Rouay... Mai pourtan, afin de n'être pas pris sans var, je m'avisi d'arté nout charette ; je dévali aveu nout fieux Jaques, et ly di : Jaques, pran que tu sas le Rouai, je m'en va te faire m'n' *emblesme* »(<sup>47</sup>).

Cinquiesme partie et Conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de S. Ouen et de Montmorency, p. 6 et 7. Paris, 1649.

« Vlà ceux qui sont de ses amis, qui sont bian venus à manger de sa soupe et à jouer au petit palet avec li. Si j 'alliemmes li faire un *emblème* sus tout ça, et sus bian d'autres fredennes que je savons de li, et que le cousin Barnard nous a mandées, comme guiantre il bougonneroit apras nous ! »

Première Harange des habitans de Sarcelles à Monseigneur l'archevêque de Sens, dans l'Épître dédicatoire aux évêques. Mai 1740. Dans Pièces et Anecdotes, etc. 1<sup>re</sup> partie, p. 283.

Ce mot n'a pas péri dans le langage populaire parisien ; mais sa signification s'est modifiée. On entend par là un conte, un faux prétexte, une mauvaise raison.

« Théodore me répond : J'suis malade. – Des *emblèmes* ! »

Almanach de la langue verte pour 1868, à l'usage des bons ziques, p. 48. Paris, à la librairie du Petit Journal.

EMPATROUILLER. Charger, investir, peut-être : embarrasser, empêtrer.

« Puisque notre Bailly (<sup>48</sup>) t'a *empatrouillé* de sa confiance, il faut que tu sois un honnête homme. »

Journal de la Rapée ou de Ça ira, N° 11, p. 4. 1790.

EMPORTE-PIÈCE. Sabre.

« Gage pinte que note Jean Claude en a itou pincé queuques uns des Anglois. C'est qu' c'est un diabe. N'y a pas à dire avec ly ; jarny million, y vous a putôt tiré son *emporte-pièce* qu'on n'a r'gardé par où. »

Dialogue de deux poissardes sur la prise du fort Saint-Philippe, p. 2. Paris, 1756.

ENCHAVELER. Enchevêtrer ; au figuré : embrouiller.

« Ce diébe de mot t'*enchavéle* la caboche. »

Conférence de Janot et Piarot Doucet de Villenoce et de Jaco Paquet de Pantin, sur les merveilles qu'il a veu dans l'entrée de la Reyne, ensemble comme Janot lui raconte ce qu'il a veu au Te Deum et au feu d'artifice, p. 5. 1660.

C'est le même qu'*enchevaller* qui est dans Cotgrave, et qui se disait d'un cheval dont les pieds étaient liés, embarrassés dans des entraves, *laped*, de manière à lui ôter tout mouvement. Ici l'e a changé de place avec l'a, et réciproquement. Remarquez de plus que, par une sorte d'hypallage, le sens du mot est aussi transposé, et que ce mot devient, après cette transposition, une métaphore. C'est la tête qui est censée souffrir des entraves destinées aux pieds.

M. Littré ne donne pas ce verbe, mais il donne le mot *enchevalement*, qui en dérive, et par lequel on désigne l'étayement en sous-œuvre (ou par le pied) d'une maison, pour y faire des reprises.

Voyez au mot *Ordre de maître Jean Guillaume*. un autre exemple de ce terme qui est écrit *encheveller* et qui est dit de l'action produite par la corde de la potence autour du cou d'un pendu.

ENDOSSE. Au propre : toute la peine, toute la charge, toute la responsabilité de quelque chose ; au figuré et en style des halles, le dos.

Qui, toy ? Quoy donc, tu me batras ?  
Si je sors d'icy, tu verras  
Comment je cogneray ta bosse :  
Je te bailleray sur l'*endosse*.

Paris burlesque, par Berthod, au titre *Compliment des harangères*. 1665.

Ce mot se dit encore aujourd'hui, soit qu'on charge le dos de quelqu'un à coups de poing, soit qu'on fasse pleuvoir sur lui des coups de bâton.

ENVERS (A l'). A l'égard de, envers, pour, à.

« Ça fait de si braves gens qu'on ne peut s'empêcher de s'intéresser à *l'envers* de leur endroit. »

L'Impromptu des Harengères, opéra-com. divertissant, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Berry, sc. I. 1754.

« Faut que j'aye le cœur bien sensible à *l'envers* de vote fille ! »

Le Faux talisman, com. par Guillemain, sc. VII. 1782.

Comme on disait, et dans le même sens, à *l'endroit de* pour *endroit de*, lequel se disait, primitivement *endroit*, *endreit* ou *endret* avec le régime direct, le peuple a dit, par analogie, à *l'envers de* pour *envers*. Du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, la préposition *endroit* est suivie du régime direct ; du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup>, elle se présente avec le régime indirect ; au XVI<sup>e</sup>, elle se transforme en la locution prépositionnelle à *l'endroit de*, et la conserve jusqu'ici. Les Picards seuls se servent de la préposition *envers* dans le sens *d'endroit*, et disent à *m'n'endreit*, pour à mon égard.

ENVIRON. A peu près ; un peu plus, un peu moins.

Cette signification est toute naturelle, puisque, par exemple, dix ans environ, environ neuf heures, mille francs environ, n'expriment qu'une quantité approximative, ou plus ou moins.

Mais où *environ* signifie autre chose, c'est quand il est suivi d'un adjectif ayant une valeur non pas numérative, mais purement morale. C'est ainsi en effet qu'il est employé très-souvent dans le langage du peuple de Paris, et en particulier dans l'exemple suivant :

Les uns font qu'un mariage  
N'est qu'un vilain concubinage...  
Mais, par la vartu d'un oignon !  
Ils sont mariés *environ*  
Comme l'est l'évêque de Chartres  
Aveuc l'abbesse de Montmartres.

Deuxième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr l'archevêque de Sens ; mai 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, etc.,

I<sup>re</sup> partie, p. 354.

C'est-à-dire : ils ne sont pas mariés du tout.

ESCAILLEUX DE NOIX. Qui est lent à faire une chose, à prendre un parti, à venir à l'appel.

Où estez-vous, tous mes folz affolez,  
Sortez trestous et me venez voix.  
Et qu'esse-cy ? N'oyez-vous point ma voix ?  
Depeschez-vous ; bientôt cy avollez...  
Et Dieu, quelz *escailleux de noix* !  
Que venez cy de tous cottesz,  
Ou, par la foy que je vous doys,  
D'une grosse pelle de boys  
Vos trouz de c. seront sellez.

Farce nouvelle très-bonne de Folle Bobance à quatre  
personnaiges ; dans l'Ancien Théâtre français, T. II, p. 265. Ed.  
Janet.

Ainsi parle Folle Bobance ou Bombance, en s'adressant à trois fous de ses suppôts, un gentilhomme, un marchand et un laboureur. Comme au lieu d'accourir aussitôt à sa voix, ils hésitent un moment et s'amuse même à épiloguer ses paroles, elle les traite *d'écailleux de noix*, terme qui est encore usité à Paris, c'est-à-dire de gens qui perdent leur temps, ou qui ne savent pas l'employer comme il faut. C'est donc à tort que dans le Glossaire formant le dernier volume de l'*Ancien Théâtre français*, édition Janet, cette locution est traduite par fanfaron. On ne voit pas en effet par quel côté un écailleur de noix pourrait l'être.

L'écaillage des noix, surtout s'il s'agit de ces grosses noix lombardes qui, dans Rabelais, sont appelées noix grolières, est une opération lente et qui, vu les nombreux coups de couteaux qu'elle requiert pour être menée à bonne fin, demande plus de temps qu'on ne le croirait d'abord. Elle est de plus ridicule si, entrant dans les sentiments qui font parler Folle Bobance,

on se représente les trois personnages qu'elle interpelle comme étant peu propres à faire quelque chose de plus relevé. Tout concourt donc ici pour justifier mon interprétation, et démontre l'erreur de celle du Glossaire.

ESPONCE. Voyez FAIRE ESPONCE.

ESTOUROUILLER (S'). Se goberger, se pavaner.

Si je suis à la promenade  
A m'*estourouiller* au soleil,  
Soudain mon cœur bat la chamade,  
Et fait un tic-tac sans pareil.

Complainte de Jeannot à sa chère z'amante mamzelle Javote ;  
dans Riche-en-gueule, p. 198. 1821.

C'est le mot se *rouiller*, ancienne forme de se *rouler*, avec le préfixe *estor* ou *estour*, venant sans doute du latin *instaurare*, et impliquant une idée de réparation ou de réfection corporelle.

EUSTACHE. Petit couteau grossier.

L'eustache est un petit couteau à lame mobile, mais sans ressort, aussi peu propre à l'attaque qu'à la défense, mais qui coupe, sans que le fil en soit le moins du monde émoussé, le fromage, le beurre et même la mie de pain. Ceux qui sont d'une qualité supérieure peuvent encore servir à peler une pomme ; mais alors, vaincu par l'acide, ils ne peuvent pénétrer au-delà de la pelure, et ils laissent à nos dents l'honneur d'entamer le fruit.

De temps immémorial on en fabrique à Saint-Claude (d'où leur appellation de *couteaux de Saint-Claude*), à Thiers, et dans quelques villages voisins de Condé-sur-Noireau, particulièrement à Saint-Germain-du-Crioult. Condé lui-même était autrefois réputé pour sa coutellerie ; d'où le dicton normand : « Il est comme les couteaux de Condé, bon (d'autres disent usé) jusqu'au dos. » On prisait fort ses *eustaches* à deux sous. Mais cette industrie a fait place à d'autres plus importantes, et s'est réfugiée, comme je l'ai dit, dans les communes, à deux ou trois lieues à la ronde. A

Thiers, on emploie les vieilles faux à ce genre de fabrication ; mais ces enfants dégénérés du plus tranchant des outils, ne se ressentent pas du tout de leur fière origine. Le manche en est communément en buis de forme ronde, avec des enjolivures vertes, jaunes ou rouges, qui serpentent à l'entour ; quelquefois il est en bois noirci. Bref, c'est en tout la modestie et la simplicité mêmes. Il était sans doute de cette espèce, le couteau de Janot, qui, au bout de vingt ans d'usage, était encore le même qu'au premier jour. Il est vrai que Janot en avait changé autant de fois le manche et la lame alternativement ; mais c'est un détail, et il n'y faut pas faire attention.

Nous connaissons l'origine du couteau ; il reste à chercher l'origine de son nom. J'ai lu quelque part que ce nom lui vient de l'inventeur. Je ne connais personne de ce nom, si ce n'est l'anatomiste qui a donné le sien à cette membrane de l'oreille appelée la *trompe d'Eustache* ; mais il est peu probable qu'il soit l'inventeur en question. Aurait-on entendu désigner Saint Eustache ? mais les Bollandistes ne disent rien de cette circonstance.

Ceux qui ont vu des *eustaches*, et ceux qui en ont fait usage, ont dû remarquer la parfaite ressemblance qui existe entre le manche de ce petit instrument et un poteau. J'entends par poteau un pieu ou étauçon surmonté quelquefois d'un fer de lance, et qui servait à soutenir les toiles des tentes ou pavillons où les chefs d'armée s'abritaient dans les campements. On appelait ce pieu *estache*, et il y en avait plus ou moins selon la grandeur de l'abri :

« Je alai au roy, dit Joinville dans la vie de Saint Louis, la ou il se seoit en un paveillon, apuié a l'*estache* du paveillon. »

Ces pieux étaient ornés de bandes d'étoffe ou simplement peints à crû, de couleurs variées et alternées, s'enroulant autour d'eux de la même manière que les enjolivures du manche de l'*eustache*, dont je parlais tout-à-l'heure. On voit encore des pieux de ce genre en maints pays, où les poteaux servant à marquer les limites des territoires ou des états, sont ainsi bariolés, soit pour frapper davantage les regards, soit pour arborer les couleurs de l'état ou de la localité auxquels ils appartiennent, soit pour tout autre motif. Ces poteaux ou *estaches* ne seraient-ils pas les parrains de nos petits couteaux ?

EVÊQUE EN CHEVILLE. Evêque qui laisse faire le plus dur de la besogne à ses inférieurs hiérarchiques, dans le gouvernement de son diocèse.

Guieu grâce et la Viarge Marie,  
Vous vlà pour toute votre vie  
Assez honnêtement pourvu<sup>49</sup> ...  
Annui vous pourrais à votre aise  
Apprendre comme un Guiocèse  
Deit, selon Guieu, se gouverner.  
Mais vaut bian mieux vous calâner<sup>50</sup>,  
Laissez faire un certain bëlître<sup>51</sup>  
Qu'a quitté son froc pour la mître,  
Et la mître, pour parvenir  
Core plus haut à l'avenir...  
Non da, vous n'êtes sous ce drille  
Que des évêques *en cheville*  
Tirez trop à guiard ou huriau ?  
Vite an vous sarre le cordiau ;  
Vite an vous happe par la bride,  
L'an vous ratorne, et l'an vous guide  
Au guiable au vard.

Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr l'archevêque de  
Paris ; 5 avril 1748 ; dans Pièces et Anecdotes, II<sup>e</sup> partie, p. 12.

On appelle *cheval en cheville*, celui qu'on attèle devant le limonnier, et qui en effet est le plus tirailé, le plus harcelé, le plus fatigué par le conducteur de la charrette. Ainsi, Jouin, l'auteur de cette harangue, comparait, avec son irrévérence habituelle, les évêques à ce cheval, parce que le père Boyer se substituait à eux en quelque sorte dans l'administration de leurs diocèses, disposait à son gré des charges ecclésiastiques et des bénéfices qui étaient à leur nomination ou à leur choix, et néanmoins les laissait responsables de tout le mal qui pouvait résulter de cette violente intrusion.

FAÇON (Emporter). Interrompre quelqu'un dans un discours, dans un acte quelconque ; l'empêcher de le continuer et de le finir.

Je ne suis pas très-sûr de donner ici le sens exact de cette singulière locution ; il est donc indispensable d'en appeler au jugement du lecteur lui-même, et pour cela d'allonger et d'élucider la citation.

Dame Barbe et dame Denise, deux marchandes de marée de la place Maubert, pendant le blocus de Paris, s'entretiennent, les pieds sur leurs chaudronnets, des affaires du temps. Pendant qu'elles jouent de la langue, leurs maris montent la garde dans le quartier. Au moment où dame Denise en fait la remarque à sa commère, et que, lui parlant de son mari, elle dit en style assez gaillard,

Qu'il le resjouit quelquefois...  
Qu'enfin c'est la pièce de beu,  
Mais qu'un autre lui jou' plus beau jeu,

le mari apparaît tout à coup dans le lointain, et hèle sa femme qui s'écrie :

Vray Guieu, le voilà qui m'appelle !  
Ma foy, j'ai peur qui ne me crelle.  
J'ay demeuré par trop longtant,  
Je m'en va tout incontinant.  
Il me fait saigne de la teste.

Mais au lieu de partir comme elle le dit, elle se laisse arrêter par une interpellation que lui adresse sa commère, au sujet d'un mot anglais dont la prononciation l'a choquée. Dame Denise donne l'explication de ce mot, et profite de la circonstance pour entamer l'histoire du jugement et de l'exécution du roi d'Angleterre, Charles I<sup>er</sup>. Ce récit achevé, elle ajoute :

Eh bien, qu'an dis-tu, ma commère ?

Dame BARBE.

Ma foy, la chose est bian amère.  
Quand je prends mon cœur par autrui,  
Une femme à bien de l'annuy.  
Je vous laisse à pancer la peine  
Que souffre cette pauvre royne ; (<sup>52</sup>)  
Je m'en sens le cœur tout contry.  
N'apercoy-je pas ton mary ?

Dame DENISE.

Ouy, ma foy ; faut que je m'en aille.  
C'est assez parlé de bataille ;  
Le diantre soit le batayon !  
J'ay peur que dessus mon taignon  
L'on ne face quelque défaitte.  
Nous dirons dans huict jours le reste,  
Mon mary m' *emporte façon*.  
Adieu don, commère, adieu don.

La Gazette de la Place Maubert, ou suite de la Gazette des Halles touchant les affaires du temps, p. 10-12. 1649.

D'où il suit que l'interruption de ce dialogue et sa remise à huitaine sont motivées par le retour subit du mari, lequel en *emporte* le fond et la *façon*.

FAIRE ESPONCE. Faire abandon, quitter.

Cette locution est communément suivie d'un régime. Cependant, dans l'exemple qui suit, elle est dite absolument pour partir, s'esquiver, déguerpir.

Mais tout soubdain le galland *fist esponce*,  
Et s'en alla, sans faire long adieu,  
Avecque argent qu'heust par son plaisant jeu.

La Légende de Maistre Pierre Faifeu, uha.p. XVIII. 1532 ou 1723.

Je ne relève cette expression que pour signaler l'erreur dans laquelle, si je ne me trompe moi-même, est tombé dom Carpentier à son sujet. Les Bénédictins, dans leurs additions au Glossaire de Du Cange (<sup>53</sup>), donnent le mot *Expondere*, et ajoutent *pro spondere*, c'est-à-dire, *pour promettre*. A la suite de ce mot, dont Carpentier donne *Faire esponse*, et ajoute *eodem sensu*. Il cite à l'appui cet exemple tiré d'un censier de la terre d'Estilly de l'an 1430 environ :

« Aucun des farescheurs de ladite faresche ne pourront *faire esponse* des choses obligées à la faresche, s'ilz ne *font esponce* toute la faresche. »

D'après dom Carpentier, les farescheurs ne pourront s'engager pour une partie, s'ils ne s'engagent aussi pour le tout, tandis qu'on veut dire au contraire qu'ils ne pourront se dégager de cette même partie ou l'abandonner, s'ils ne font de même à l'égard de la totalité.

*Esponse* ne viendrait pas alors de *sponsio*, mais *d'expositio* pris au sens de *depositio*, comme *exponere* était dit lui-même pour *deponere*. Ainsi, Nonnius Marcellus dit, liv. IV, *exponere*, *deponere*. Dans Arnobe il y a : *nomen virginitatis exponere*, et dans les Fragments de Saint-Hilaire : *Exponere episcopos*. Voyez Du Cange, éd. Didot, au mot *Exponere*.

## FAMILIER COMME L'ÉPÉE DE CIZRON.

Il n'y a pas de honte à avouer que j'ai eu quelque peine à deviner cet étrange amphigouri ; il n'y a pas non plus de quoi s'en vanter. Mais l'ayant vu revenir dans quelques livrets populaires du dernier siècle, j'ai dû croire que, sous ce jargon, il y avait une signification quelconque, et la voici : *Familier comme les Epîtres de Cicéron*, c'est-à-dire celles qui sont dites *Familières*.

« Finissez donc, monsieur Tuyau, vous êtes *familier comme l'épée de Cizron*. »

L'Amant de retour, par Guillemain, sc. II ; 1782.

La comparaison n'est sans doute pas plus juste, pour être rendue dans les termes qui lui appartiennent ; on y voit pourtant que le peuple seul ne créait pas les locutions populaires, et que les lettrés lui prêtaient parfois leur collaboration.

FESSE TONDUE (Avoir la). Savoir plus d'un tour, avoir l'adresse, l'habileté et la souplesse de conscience d'un roué. Se dit principalement d'un galant, d'un séducteur.

« Le grand Cornichon en savoit plus d'une nichée. C'étoit un dru qu'avoit la *fesse tondue*, beau diseur, ayant la parole en bouche ; il ne donna point de relâche à sa mie qu'il ne lui eût replâtré son méfait. »

Les Ecosseuses, p. 26. 1739.

« C'est un galant ; il a la *fesse tondue*. »

La Comédie des Proverbes, Act. III, sc. VII. 1633.

*La grosse fesse !* exclamation, pour dire la grosse bête !

Le diable soit la *grosse fesse !*

Suite de la Gazette de la Place Maubert, par l'auteur de la Gazette des Halles, p. 8. 1649.

FIGURE D'ACCIDENT. Figure triste, effarée et rendue telle comme à la nouvelle de quelque fâcheux accident.

« Mais pour vous, monsieur le débaucheur, avec votre *figure d'accident*, et votre tête à croquignolles, etc. »

Les Sept en font deux, coméd. par Guillemain, sc. VII. 1786.

FIGURE A TABOURET. Figure d'exposé ou de qui doit être exposé au carcan.

« Va donc, *figure à tabouret*, j'tirons voir en face le Palais ; c'est là qu't'auras l'air d'un butor, monsieur l'négociant z'en chiens morts. »

Riche-en-gueule, p. 68. 1821.

FILASSE (Désespoir de). Corde de potence.  
Vous verrez ça. Te souviens-tu, Manon,  
D'avoir vu danser dans c'te place,  
C'te gueuse à qui Chariot<sup>54</sup> avoit mis sous l' menton  
Un grand *désespoir de filasse ?*

Vadé. Bouquets poissards, III<sup>e</sup> bouquet. 1755.

FILASSE (Indigestion de). Mort de pendu.

Mon père à moi c'était Paillasse,  
Le même un jour qui trépassa  
D'une *indigestion d'filasse*.

Le Rigolo, Almanach chantant pour 1868, p. 6. Paris, Al.  
Duchesne.

FILASSE (Étouffé dans la). Pendu.

« Ton père a été *étouffé dans la filasse* ; il est mort en l'air avec un bonnet de nuit de cheval au cou. »<sup>55</sup>.

Le Déjeuné de la Râpée, p. 22. 1755.

FLEURER. Flairer.

« De vot' temps on n'a fait qu' *fleurer* la chose ; mais moi j'ai tout senti. »

Rousselliana, ou recueil de tous les bons mots, vers,  
calembourgs, etc., de Cadet Roussel, p. 37. Paris, s. d.

FOIRE D'EMPOIGNE (Être de la). Être porté aux attouchements grossiers à l'égard des femmes.

Pour nous je n' somm' jamais en grogne  
Contre un chaland d' la *foir' d'empogne* ;  
A cause que par c' qu'on a de bien  
Faut-il qu'aux autr' on n' prête rien ?

Les Porcherons, chant VII, p. 197, dans les Amusemens  
rapsodi-poétiques. 1773.

FOUTINER. S'amuser à des bagatelles, perdre son temps en des choses de néant.

Telle est la signification moderne de ce parisianisme emprunté au patois normand, lequel dit aussi *fouatiner*. C'est un verbe neutre. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il était actif, et il paraît avoir signifié battre, rosser. Ainsi :

Le margout<sup>56</sup>, quand je suis retourné,  
Etoit muché en quelque lieu.  
Ne le sçavois-je, vertu Dieu !  
Je vous eusse bien *foutiné*,  
Par Dieu, et fust-ce un domine<sup>57</sup>.

Farce nouvelle de Frère Guillebert, à quatre personnages ; dans  
l'Ancien Théâtre françois, T. I, p. 323.

FOUTINETTE. Fille de mauvaise vie.

« Mais i n'convient pas à des *foutinettes* comme ça de v'nir insulter une honnête femme comme moi. »

Grande Colère de la Mère Duchesne et II<sup>e</sup> Dialogue, p. 5. S.L.  
n. D. (1792.)

Ce mot est naturellement engendré de l'autre, les occupations frivoles étant une variété de l'oisiveté, et l'oisiveté mère de tous les vices.

FOUTRIQUET. Personnage remuant, intrigant et de taille disproportionnée à l'audace de ses entreprises.

« Un *foutriquet* comme ça n'est pas fait pour faire un grand Pénitencier. »

Grand Jugement de la Mère Duchesne et Nouveau Dialogue,  
p. 14. S.D. (1792.)

Cette appellation était tombée en désuétude, lorsqu'elle fut remise en honneur et reçut une vogue extraordinaire, sous le ministère du 11 octobre 1832, où Casimir Périer était président du conseil, et le maréchal Soult ministre de la guerre.

On lit dans le *Charivari* du 25 août 1842 ce couplet à l'adresse d'un personnage politique dont j'ignore le nom.

Au nom de la patrie,  
Le petit Foutriquet  
Sera fait  
Duc et ministre à vie,  
Avec dotation  
D'un million.  
– Tra de ri de ra,  
Qui vivra verra ;  
En attendant cela.  
Sous le Pont-Neuf (bis) bien de l'eau coulera.

FUITIF. Fugitif ou fuyard.

Ce parisianisme très-commun parmi les enfants indisciplinés et vagabonds, et dont je n'ai pas d'exemple moderne sous la main, a appartenu jadis au langage de la tragédie.

Il faut que mon courroux  
Retenant et *fuitif* désor se désaigrisse.

Didon, tragédie, par Jodelle. Act. II, au commencement.  
Vers 1552.

GALAMINER (Se). Se drolotter, se goberger, faire le fainéant.

Quand au lit je me *galantine*,  
Le sommeil s'éloigne de moi,  
Et toujours sa peste de mine <sup>(58)</sup>  
Met tous mes sens en désarroi.

Riche-en-gueule, complainte de Jannot et de sa chère z'amante,

p. 198. 1821.

Le radical de ce mot est certainement le vieux français *gale*, joie, réjouissance, divertissement, etc. On trouve *Gallart* rendu par fainéant dans la *Chrestomathie* de l'ancien français, de Bartsch, au Glossaire. De là peut-être se *galarminer*, puis *galaminer*. Je ne puis rendre raison du suffixe *miner*.

GAMBILLEUB. Au propre, danseur. *Gambilleur* de *tourtouse*, en argot, danseur de corde. Au figuré, le bourreau, parce qu'il agitait ses jambes, lorsqu'il s'asseyait ou s'agenouillait sur les épaules du pendu (<sup>59</sup>).

L'même *gambilleux* qui t'a manqué  
Sus l'épaul' gauch' t'a ben marqué

Riche-en-gueule, p. 18. 1821.

C'est le nom du pendu transporté au pendeur ; car *gambiller* se disait proprement de l'agitation des jambes de celui-là, dans le moment où la corde lui serrait la gorge.

De Bachamont la jeune enfance  
Le doit sauver de cette loy  
De *gambiller* sous la potence.

Les Merveilles de la Fronde du grand Hercules de Paris, p. 5.  
1649.

On dit aussi *gambille* pour jambe.

« Je ne sais si c'est votre *gambille* qui l'arrête (<sup>60</sup>), mais elle ne veut point de vous pour gendre. »

La Mère rivale, parade, sc. I ; dans le Théâtre des Boulevards,  
T. III, p. 143. 1773.

GANSE OU GANCE. En argot : clique, selon M. Francisque Michel.

Des cinq exemples que je vais citer et où ce mot est employé, il n'y en a pas un seul où il ait la signification qu'il a en argot. Il faut donc que le peuple, en l'adoptant, lui ait donné un autre sens, ou qu'il soit tout simplement d'origine populaire et argotique.

Mais, même dans cette condition, ce n'est pas d'une seule manière qu'il convient de l'entendre, mais de plusieurs. Qu'on en juge.

1<sup>o</sup> « Ces lurons de la *ganse* vont nous régaler de coco. »  
Amusements à la Grecque, p. 18. 1764.

2<sup>o</sup> Veux-tu bien te taire,  
Gueule de chien ; v'là l'commissaire.  
– Ça ? tu gouayes ; c'est un abbé.  
Pargué, le vlà ben tumbé,  
S'il vient pour nous ficher la *gance*.

Vadé. La Pipe cassée, chant III.

3<sup>o</sup> Au près de tant de valeureux  
Qu'étoient les sept braves ou preux  
Qui devant Thèbes d'importance  
Se fichèrent, dit-on, la *gance*.

Les Porcherons', chant IV ; dans Amusemens rapsodi-  
poétiques, p. 158. 1773.

4<sup>o</sup> « J'voudrions qu'on payât pu... une paire de souliers neufs qu'un r'montage. Dame, ça nous fiche la *gance*, et j'sons scandalisés d'voir manger au même râtelier d'forts chevaux avec des rosses. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 27. 1750.

A la bonne heure pour la France,

A la bonne heure aussi pour nous,  
Pourveu que messieux les filous  
Ne nous lanternent pas la *gance*.

La Chronique scandaleuse ou Paris ridicule, par Claude Le  
Petit, au chapitre intitulé : La Halle. 1655.

On peut ramener, je pense, à une seule et même signification le mot *gance*, dans les trois premiers exemples.

Dans le troisième, *se ficher la gance* veut dire évidemment se battre, puisqu'on exprime par là l'espèce de duel où les deux fils d'Œdipe, se disputant la royauté, s'entre-tuèrent sous les murs de Thèbes.

Dans le second, il s'agit de deux poissardes qui assistent à une vente aux enchères de vieilles hardes. Arrive un abbé. S'il vient là, dit l'une des deux commères, pour nous disputer ces loques, le voilà bien tombé ! Aussi, l'une et l'autre se mettent-elles à le harpigner d'importance, parce qu'il a mis une surenchère de dix-huit deniers sur un jupon d'étamine noire.

Dans le premier, un *luron de la gance* m'a tout l'air de signifier un homme résolu, un querelleur, toujours prêt à tenir tête au premier venu, et à le lui disputer en tout.

Quant au quatrième, que peut vouloir dire *ça nous fiche la gance*, sinon ça nous ennuie, ça nous vexe, ça nous est insupportable ?

Il est plus difficile de donner le sens exact de *lanterner la gance*, dans le cinquième exemple, quoique, vu les circonstances qui ont motivé cette locution, elle semble signifier couper la bourse. Passe encore pour la bourse indiquée par les cordons de ganse qui la soutenait ; mais quel rapport peut-il y avoir entre *lanterner* et couper ? . J'ai beau chercher, je n'en trouve aucun. *Lanterner* veut donc dire autre chose. Ne viendrait-il pas de *lanterna*, œil, en langue fourbesque ou argot italien, et l'auteur n'indiquerait-il pas qu'il faut prendre garde, aux halles, de laisser voir sa bourse, de peur que les filoux n'en coupent les cordons et ne l'enlèvent ? Si cette conjecture n'est pas vraie, elle est au moins vraisemblable.

On verrait peut-être un peu plus clair dans ces différentes acceptions, si l'on pouvait savoir l'étymologie du mot *gance*, mais j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de la trouver. Je crois seulement avoir démontré qu'en aucun des exemples allégués ci-dessus, *gance* ne veut dire clique, ainsi qu'en argot.

GARMENTER (Se). Se donner le souci, prendre la peine, s'inquiéter de, et aussi, se plaindre de.

Palsanguié, l'âme devianra,  
Disont-ils, ce qu'alle pourra ;  
C'est dont ils se *garmentont* guère.

Troisième Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr  
l'Archevêque de Paris ; mai 1732 ; dans Pièces et Anecdotes, I<sup>re</sup>  
p. 108.

Cette expression est du XIV<sup>e</sup> siècle, et lui a survécu dans  
toutes ses acceptions, jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup>. Voy. Du  
Cange, éd. Didot, au mot *Querimoniare*.

GASON. Coup.

Mais sentant que peu circonspect  
On va lui perdre le respect...  
Qu'enfin à sa péroration  
On riposte par un *gason*,  
Et que les femmes en furie  
En veulent à sa friperie...  
Il quitte adroitement la place.

Les Porcherons, chant IV ; dans les Amusemens rapsodi,  
poétiques, p. 170. 1773.

Si j'ons fiché queuques gasons,  
J'en ont aussi reçu de bons.  
Chacun n'a qu'à licher sa plaie.

Ibid. Chant IV, p. 176.

GASSOILLER. Voyez GOUSPILLER.

GERMANUS. *In manus.*

« Si quelques mille sacré bougres venient pour nous cracher sus notre amorce et nous souffler sus notre mèche., foutons-ly son *germanus.* »

Journal de la Rapée, N<sup>o</sup> VI, p. 2. 1790.

Le journaliste a voulu dire son *in manus*, premiers mots de la prière *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, que le prêtre invite le mourant à réciter, comme aussi l'assassin sa victime (<sup>61</sup>).

GOUGER. Faire de l'embarras, avoir de la peine à s'expliquer, tourner autour du pont.

« JANIN. T'a esté à sain Gearmain ?

PIAROT. Saymon.

JANIN. T'a parlé au rouay ?

PIAROT. Guian ! oui.

JANIN. Et y t'a baie à deiné ?

PIAROT. Ban antandu.

JANIN. Mal peste ! queme tu *gouge* ; n'an ne serret<sup>62</sup> tizé une bonne parole de touay. »

Cinquiesme partie et conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de Saint Ouen et de Montmorency, p. 4. 1649.

M. Littré qui donne gouger avec le sens propre de travailler à la gouge, a omis de rappeler cette signification figurée.

GOULPHARIN. Goinfre.

Et ces gros piffres de Lorrains,  
Escogriffes et *goulpharins*.

L'Adieu burlesque de la Guerre à la France, p. 6. 1649.

De la même famille sont *gouliafre* ; genevois, *galiaufre*, *gouliafe* ; Lorrain, *goulafre* ; autant de dérivations capricieuses de *goule* ou *gueule*.

GOUSPILLER. Le même que *houspiller* ; tirailler, battre, agiter fortement, secouer violemment, comme dans l'exemple qui suit :

On *gouspille* jusqu'en son ventre  
La musique qui s'y concentre.

La Suite de l'Orphée avec les Bachantes, en vers burlesques,  
p. 12. 1649.

Ailleurs, ce mot a la signification de dissiper, piller, et dans ce sens, il est équivalent de *gaspiller*, mot plus moderne.

« Enfen, Sire, pour reveni à mon conte, y nous avan mandé pour vous dize que v' n'avé que faize de v'si attanre, quer vos soudars lez avan si ban étrillez qui gna pu que frize pour vous ; y z'avan *gouspillé*, gasouillé lé ban de Guieu, fai dé malebosses é dé bègues à leur houtes, é fai pu de trente violles<sup>63</sup>). »

Cinquiesme partie de l'Agréable conférence de deux païsans  
Saint-Ouen et de Montmorency, p. 7. 1649.

*Gassouiller* est un augmentatif de *gasser*, lequel vient de l'italien *guazzare*, c'est-à-dire, selon le Vocabulaire italien-espagnol de Lorenzo Franciosini, *dibatter cose liquide dentro a un vaso*. *Guazzare* est le *quassare* des Latins. Franciosini ajoute : o *bagnare come si fa alle cavalcature quando arrivano fangose*, ohe si *menano al fiume a lavarsi*. Quand une laveuse de lessive a bien enduit son linge de savon, et qu'elle l'a bien frotté

et battu, elle le jette à l'eau, l'agite vivement à droite et à gauche, pour en faire sortir le savon ; c'est ce qu'on appelle, en patois bourguignon et champenois, *gasser* le linge. Le suffixe *souiller* ne répond pas cependant à l'idée que représente le mot simple *gasser*, au contraire. C'est qu'en patois bourguignon, on exprime par *gassouiller* l'action de farfouiller avec la main ou avec un bâton, dans une eau fangeuse, dans un ruisseau qui charrie toutes les ordures de la ville, et qui pour cela est appelé *gassouillat*. Ce n'est pas seulement un augmentatif ; c'est un préjoratif.

GOUSPIN. Homme de néant, mauvais drôle.

Combien a-t'on vu de *gouspins*,  
De ban-cROUTIERS, de haplopins...  
Faire les gens de haute taille.

Les Maltôtiers ou les Pescieurs en eau trouble, p. 3. Paris.  
1649.

Voyez sur l'étymologie de ce mot M. Littré et M. Francisque Michel.  
Mais ni l'un ni l'autre ne produisent d'exemples.

GOUSSET (Odeur de). Argent en poche.

« Ça fait d'bons lurons qui ont l'*odeur du gousset* chenumment fort ; falloit les gruger d'la bonne faiseuse. »

Amusemens à la Grecque, p. 25. 1764.

GRACE. Permission, désir, volonté, ordre même.

Mais qu'arrivit-il de cela ?  
Ma drôlesse, sans votre grâce,  
Ly flanquit son poing sus la face,  
Ly disant : qu'en, velà pour toy.

Première Harangue des habitans de Sarcelles à Mgr  
l'archevêque de Paris, novembre 1730 ; dans Pièces et Anecdotes,

etc. I<sup>re</sup> pie p 16.

*C'est votre grâce*, formule d'excuse, quand on conteste quelque chose à quelqu'un et qu'on ne veut pas lui donner un démenti en forme.

« Je vîme, environ nous, tras quevalié à cheveu. Drès qu'al lez avisi, al me di : Piarot, je some perdu, s'tu ne di que tes mon mazi. Là dessu le primié s'an vian tou de gran me bonté s' n'arme entre lé deurieux, en disan : Oû mène-tu s'te p... là ? – Morgué, Monseu, san v' s'offancé, c'est ma fame. – T'a manti, sditì – *c'est vout grâce*, sly dije. – O ban, sditì, pisque c'est ta femme etc. »

Cinquiesme partie et Conclusion de l'Agréable conférence de deux païsans de Saint-Ouen et de Montmorency, p. 8. 1649.

C'est aussi une formule de remerciement.

HENRI.

« Que j'aie l'honneur de vous servir, ma belle voisine. Je ne sais si vous avez de l'appétit, mais vous en donneriez.

CATAU.

« *Cest vot' grâce*... Bien obligé, Monsieur, v' s'êtes ben poli. »

La Partie de chasse de Henri IV, par Collé, Act. III, sc. XIII.  
1762.

Ainsi, permettre, contester ou nier, et enfin remercier, telles sont les trois significations diverses où contradictoires appliquées au mot *grâce*, selon l'état où se trouve la personne qui trouve bon de l'employer. Elles sont surtout familières aux paysans de la banlieue parisienne, et, chez les

paysans, les formules de politesse ne disent pas toujours exactement la chose qu'ils veulent dire.

GR'LOT. Gros lot.

JOLIBOIS, *déguisé en marchand de billets de loterie.*

« On la tire aujourd'hui ; c'est pour aujourd'hui.

« Ah ! un bonheur né va pas sans un autre ; mettons à la loterie, ma petite Javotte....

JOLIBOIS.

« V'là l'*gr' lot* d'quinze mille livres en passant ; v'là l'*gr, lot.*

TOUPET.

« Coléporteur, bénez ça. »

Les Raccolleurs, par Vadé, sc. XVII. 1756.

C'est ici un autre exemple d'une syncope analogue à celle de *ch'père* pour cher père, citée précédemment. Mais on se demande si elle était aussi facile à prononcer qu'à peindre.

GRENOUILLER. Boire.

Et leurs commères les poissardes  
Qui, n'ayant crainte du démon,  
Vous plantent tous là le sermon  
Pour galoper à la guinguette  
Où se *grenouille* la piquette...  
Tel en chemin a chanté pouille,  
Qui rendu là (<sup>64</sup>), dès qu'il *grenouille*,  
Qu'il a le c. bouché d'un banc,  
Change aussitôt du noir au blanc.

Les Percherons, chant I, dans Amusemens rapsodi-poétiques,  
p. 128 et 129. 1773.

GRIBOUILLER. Remuer, émouvoir.

Tes yeux ont *gribouillé* mon âme.

Pasquille nouvelle sur les amours de Lucas et de Claudine, p. 9.  
1715.

Le sens actif de *gribouiller*, n'est pas indiqué par le Dictionnaire de l'Académie, non plus que le sens figuré qu'il a dans le passage ci-dessus et dans le suivant :

Queu plaisir an a ! Notre-Dame !  
Comme an se sent *gribouiller* l'âme  
Quand l'an revoit çartaines gens !

Cinquième Harangue des habitants de Sarcelles à Mgr  
l'Archevêque de Paris, août 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, 1<sup>re</sup>  
p<sup>ie</sup>, p. 258.

GRIS. Vent de bise, froid.

Hé quoy, madame la statue,  
Avez-vous repris la parole  
Pour nous venir ficher la colle,  
Depuis que vous vendez du *gris*  
A tous les simples de Paris ?

Les Révélations du Jeusneur ou Vendeur de gris, p. 3. Paris,  
1649.

Quoique l'admission de ce mot dans le *Jargon* ou *langage de l'argot réformé* <sup>(65)</sup>, semble indiquer qu'il appartient effectivement à l'argot, il n'en est rien ; ce *gris* dit au sens de vent ou de froid, est une expression simplement populaire et même familière. Oudin l'a recueillie dans ses *Curiositez françoises* ; il y fait remarquer à la page 259, qu'on disait familièrement *l fait gris ou on vend du gris, pour il fait grand froid*. On

disait aussi *faire grise mine pour froide ou triste mine*, et on le dit encore. Tout cela est bien connu ; passons.

La statue dont il est ici question et sur l'origine et la nature de laquelle nombre d'écrivains, entre autres l'abbé Lebeuf et Piganiol de la Force, ont dit leur mot, était situé sur la place du parvis Notre-Dame, où elle demeura en butte à toutes sortes d'outrages et de mutilations, jusqu'en 1748. C'était là que se tenait la foire aux jambons, le jeudi saint. Et parce que les places, comme les bords des rivières, sont une partie du domaine que le fabuliste a appelé « le royaume du vent », on avait nommé cette statue le *Vendeur de gris*, quoique le gris s'y débitât aussi largement que gratuitement. Cependant les Parisiens ne laissaient pas d'envoyer au vendeur, pour acheter de sa marchandise, les nouveaux venus de la province, aux dépens desquels, suivant un usage immémorial, ils voulaient s'amuser. C'est ainsi que, aujourd'hui encore, ils envoient un garçon simple et crédule acheter chez l'épicier de l'huile de cotret.

L'autre nom, celui de *Jeûneur*, paraît avoir été donné à cette statue, parce qu'il était sans exemple qu'elle eût jamais vécu depuis mille ans, d'autre chose que de vent.

Mais ces qualifications étaient toutes populaires. Quand le peuple ne sait le nom ni d'un individu, ni d'un objet, il le qualifie, et pendant que les savants disputent sur ce nom, la qualification fait son chemin et reste. Les savants, et après eux la cour et la ville, voyaient dans cette statue Esculape ; c'était l'opinion la plus commune. Une mazarinade nous dit tout cela agréablement :

Par une coutume ancienne  
Le jeudy de cette semaine  
Que l'on appelle l'Absolu,  
Ou, pour mieux parler, le goulu,  
Dans ce parvis où l'on contemple  
La face d'un superbe temple,  
Jambons croissent de tous costez,  
Ainsi que s'ils estoient plantez....  
Là  
Une marchande me convie  
De venir acheter du sien,  
Pourveu que je le paye bien.

Elle avoit planté sa boutique  
Au pied d'une figure antique  
Qui sert de borne dans ce lieu,  
Tout vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu.  
Là, cependant qu'elle me prise  
La bonté de sa marchandise,  
J'entendis tousser plusieurs fois,  
Puis enfin élever la voix  
De cette plaisante statue.  
De quoy toute la troupe émue  
S'assemble autour en un monceau  
Lorsque, par un autre miracle,  
Elle prononce cet oracle,  
Après avoir trois fois craché  
Et meuty et deux fois mouché :  
« Peuple dévot à la cuisine  
Plus qu'à l'Eglise, ma voisine,  
Que non la messe et les sermons,  
Mais l'odeur des friands jambons,  
Idoles de la populace,  
Attire en foule à cette place,  
Oyez la voix d'un sermonneur,  
Vulgairement nommé Jeusneur,  
Pour s'estre veu, selon l'histoire,  
Mille ans sans manger, ni sans boire,  
Et sans ch... par conséquent ;  
Mais qu'un peuple plus éloquent,  
Malgré la rongeur et la sape,  
Appelle toujours Esculape,  
Jadis des peuples adoré,  
Maintenant par eux altéré,  
Et mis, sans lampe et sans chandelle,  
Comme une borne en sentinelle,  
Le nez et le menton rongé,  
Et de tout, le peuple outragé, etc. »

Suite de la Révélation ou le second Oracle rendu par le  
Jeusneur du Parvis de Nostre-Dame, sur la conclusion de la paix,  
le jour de la Foire aux jambons. Paris, 1649.

GBOS DE (Être). Avoir une forte envie de.

CASSECRROUTE.

« Bonjour, mon parent Cassandre.

CASSANDRE.

« Bonjour, bon jour, monsieur Picotin.

PICOTIN.

« Nous étions *gros* de vous voir. »

La Confiance des Cocus, parade, sc. v., dans le Théâtre des  
Boulevards, T. I, p. 40. 1756.

LÉANDRE.

« Cruelle Isabelle, c'est de mourir moi-même z'en personne devant vous  
tout à l'heure.

ISABELLE *pleurant*.

« Ha ! Allez, ingrat, je n'étois *grosse* que de vous voir. »

Isabelle grosse par vertu, parade, se. dern. Ibid. T. II, p. 86.

GROSSEUX. Se dit d'un homme qui montre de l'humeur, qui grogne,  
qui murmure, qui se plaint sans cesse. Il vient du vieux français *grosser* ou  
*grousser*, qui signifie réprimander, murmurer, se plaindre avec humeur.

« Badine-tu, *grosseux* ? N'faudroit-il pas que Charlot<sup>66</sup> te changeât  
d'chemise ? car tu sues. »

Poissardiana, p. 41. 1756.

GROUINER. Embrasser.

SANS-QUARTIER.

« Comment, nigaud, tu serois assez sot pour être jaloux ?

## GILLES.

« Non pas tout à fait ; mais je ne voudrais pas que l'on *grouinât* ma femme ; cela les accoutume à mal faire. »

Caracataca, parade, sc. II, dans le Théâtre des Boulevards, T. I,  
p. 116. 1756.

## GRUGEOIRE. Mâchoires, dents.

Je serois plus sot qu'un cheval  
Qui ne voit point dans sa mangeoire  
De quoy mettre sous la *grugeoire*.

La Raillerie sans fiel, en vers burlesques, p. 4. 1649. GUEULANT.  
Friand, appétissant.

Moi, je me borne à des héros,  
Hardis pourfendeurs de gigots,  
Intrépides pour les grillades,  
*Gueulans* ragoûts, tripes, salades.

Les Porcherons, chant I, dans Amusemens rapsodi-poétiques,  
p. 126. 1773.

## GUEULÉE. Bon morceau.

Pour pouvoir aller le septième<sup>67</sup>  
Sucer, comme on dit, le cruchon,  
Chanter la Mère Gaudichon...  
Hommes et femmes s'empaffer,  
De tout âge enfans se piffer,  
Crocs<sup>68</sup> rencontrer quelque *gueulée*,  
Tapageurs troubler l'assemblée, etc.

Ibid., p. 122.

Il signifie plus loin cris violents, interpellations grossières.

Ces sauts, mornifles et gambades,  
Beuglements, *gueulée*, embrassades.

Ibid., chant III, p. 145.

Il a encore ces deux sens aujourd'hui ; mais M. Littré ne donne pas le second.

GUEUSASSE. Qui est de la race des gueux ; la canaille.

« Je m' fous ben de tous ces ennemis-là, moi ; ce n'est que de la *gueusasse*. »

Le Drapeau rouge, II<sup>e</sup> Dialogue, p. 5. 1792.

GUEUSE AU LITRON. V. LITRON.

GUINGUIN. Mouchoir de toile peinte pour se couvrir la tête.

Il me dit : Je suis le Jeusneur ;  
C'est le nom dont la populace,  
En me voyant à cette place,  
Me coiffe comme d'un béguin ;  
Mais sous la forme d'un guinguin.

Les Révélations du Jeusneur<sup>69</sup> ou Vendeur de gris, p. 3. 1649.

J'ai parlé dans mon *Étude sur le langage populaire de Paris*<sup>70</sup>, de l'habitude qu'a conservée le peuple de cette ville, de forcer jusqu'à l'aigu la nasalisation, dans les sons an et *en*, et de les prononcer in ; j'en ai donné plusieurs exemples. Le mot *guinguin* en est un autre ; il est dit pour guingan, toile de coton blanche ou peinte de l'Inde et dont on faisait des mouchoirs et des fichus, les uns pour la tête, les autres pour le cou. On les appelait ainsi parce qu'on en fabriquait de pareils à Guingamp, en Bretagne.

H (Être marqué à l'). Être battu.

« Prions seulement que ceste ordonnance ne porte son appel en croupe, que les commissaires l'effectuent et pour nostre profit et pour nostre consolation, et ainsi nous aurons la paix chez nous ; car si elle est observée, nous aurons plus de biens et moins de coups. Nous sommes le plus souvent *marquées à l'H*, pour monstrier que nostre peau est tendre. On ne le jugeroit pas à nostre mine reformée comme la tirelire d'un Enfant rouge. »

La Réjouissance des femmes sur la deffence des tavernes et cabarets. Paris, 1613, dans les Variétés historiques publiées par M. Ed. Fournier, t. X, p. 183.

D'après ce passage, il n'est pas douteux que ces femmes *marquées à l'H*, ne soient des femmes battues par leurs ivrognes de maris. Nous le voyons plus clairement encore, s'il est possible, dans un autre passage de la même pièce, à la page 180, où, parlant des mauvais traitements dont elles sont l'objet, elles et leurs enfants, de la part de leurs maris et pères pris de vin, elles disent : " Ils ne beuvoient verres de vin qu'ils ne tirassent autant de larmes des yeux de leurs femmes et de leurs enfans, lesquels *marquez à la teste et au visage*, sçavoient mieux les forces des bras de leurs maris et de leurs pères que celles du vin. » Ainsi que ce soit *marqué tout court*, ou *marqué à l'H*, cela veut dire qu'on porte sur sa figure ou ailleurs la marque des coups qu'on a reçus.

Mais l'expression *marqué à l'H* a évidemment plus de force, et fait allusion à quelque circonstance qui l'a déterminée.

On disait autrefois d'un boiteux, d'un borgne, d'un bossu, tous gens à qui leur infirmité, beaucoup moins pourtant que l'envie, semble donner plus de malice ou de méchanceté qu'aux autres, qu'*ils sont marqués au B*, parce que le *b* est la première lettre de ces mots. Mais comme toutes sortes de gens sont exposées à recevoir des coups, et que les mots par lesquels on désigne ces gens commencent par l'une ou l'autre de toutes les lettres de l'alphabet, ne pouvant, à cause de cela, tirer l'allusion de ces lettres, on l'a tirée de celle par où commencent le plus souvent les noms de coups ou

d'instruments servant à les donner. Cette lettre est l'H ; ainsi *horion*, *heurt*, hoche ou entaille faite sur un bâtonnet pour tenir le compte du pain, du vin ou autre denrée prise à crédit ; *hache*, *hallebarde*, dont la *hampe* servait à frapper les soldats ; enfin *hart*, lien de fagot, fameux dans l'histoire des volées ou coups de bâton. Être *marqué à l'H* serait donc le même qu'être frappé d'un de ces instruments, ou de recevoir un de ces coups. Or, dans le cas dont il s'agit, il est permis de croire que l'objet auquel devaient le plus naturellement penser des ménagères, en parlant des marques qui leur sillonnaient le visage, est le bâtonnet marqué de *hoches* ou entailles. Cet objet leur était en effet très-familier, et il l'est encore aujourd'hui à la plupart de leurs pareilles, surtout dans leurs comptes avec le boulanger. Le bois sur lequel on pratiquait ces hoches ou coches (car ces deux mots sont synonymes), était du bois blanc, et tendre comme l'était aussi la peau de ces dames. Cependant, à les en croire, leurs blessures se cicatrisaient promptement, puisque leur peau « se reformait comme la tirelire des Enfants rouges. » En d'autres termes, elles faisaient peau neuve, comme ceux-ci, après avoir brisé leur tirelire pour en extraire la monnaie, s'en procuraient une nouvelle. On sait que les Enfants rouges étaient des enfants pauvres habillés de rouge, formant une institution appelée du même nom, et qui allaient mendier dans Paris avec une tirelire.

HABILLE DE NOIR. Avocat.

« Alle jase aussi bien que les *habillés de noir* de la halle aux procès. »

Le Déjeuner des Halles, ou Accords de mariage entre Claude L'Echappé, Michel Noir et, charbonniers, avec Suzon Vadru, Marianne Ravin, revendeuses de fruits sur des inventaires, etc., p. 10. S.L. 1761.

HAÏDANCE. Aide.

« Par le secours de son *haïdance*, j'obtiendrons un édit bien tapé. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 7. 1750.

## HAINGERIE. Haine, colère.

Je rendray pour eux l'Evangile  
Si doux, si commode et facile,  
Que ni parjures, ni sarmens,  
Ni colères, ni juremens,  
Ni vengeances, ni *haingeries*  
N'empêcheront aucunement  
Qu'ils n'entrent dans le Firmament.

Première Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr.  
l'Archevêque de Paris, prononcée en novembre 1730, dans Pièces  
et Anecdotes, I<sup>re</sup> partie, p. 27.

On disait *haingue* et *hainge* au XIII<sup>e</sup> siècle, le peuple y a ajouté le suffixe  
*rie*, un de ceux dont il aime le plus à allonger les mots.

HALLE AUX PROCÈS. Palais de justice.

Voyez ci-dessus *Habillé de noir*.

HALLEFESSIER. Gueux, bêtête, faquin, homme grossier et méprisable.  
Quelques-uns y ajoutent : serviteur qui flatte son maître, mouchard ou  
espion d'un tyran.

« Si l'on nous avoit donné des sabres... j'aurions déguenillé<sup>71</sup> tous ces *al*  
*fessiers* qui nous ont presque mis à l'hôpital. »

Les Trois poissardes buvant à la santé du Tiers-État, p. 21.  
1789.

Les diverses significations de ce mot que j'ai données, je les ai prises  
dans Cotgrave, et celle qui convient ici est sans contredit l'une des deux  
dernières, sinon toutes les deux ensemble. Comme le pamphlet des *Trois*  
*Poissardes* est dirigé contre le côté de la Noblesse aux États-Généraux, et  
que, dans cette noblesse, il y avait plusieurs personnages de la cour ; que

d'ailleurs, aux yeux de l'auteur du pamphlet, tout noble était réputé courtisan, les *hallefessiers* sont ici les serviteurs qui flattent leur maître, qui mouchardent le peuple pour le compte du roi, en un mot les courtisans.

Dans mon *Étude sur le langage populaire parisien*<sup>72</sup>, j'ai rendu ce mot simplement par *noble*, ne l'ayant pas trouvé dans Cotgrave où je l'avais cherché à la lettre A, au lieu de la lettre H, sous laquelle il est. Mais, je le répète, *noble* et courtisan sont pour notre pamplétaire et ses lecteurs et amis, une seule et même chose. J'ai cru devoir encore donner, à l'endroit cité, une explication étymologique de ce mot ; elle est toute conjecturale : mais n'ayant pas trouvé mieux depuis, je la maintiens.

Ce mot n'est pas dans le Dictionnaire de M. Littré.

HARDELLE. Personne du sexe laide, maigre, efflanquée.

A qui mieux mieux se garmentirent<sup>73</sup>  
De la plâtrer cor de nouviau,  
Et de li bailler un mantiau  
Qui li baillit queuque apparence  
D'une *hardelle* d'importance.

Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr. Charles, dit de S<sup>t</sup> Albin, archevêque duc de Cambrai... au sujet de son Mandement du 25 juillet 1741 ; dans Pièces et Anecdotes, II<sup>e</sup> pie, p. 175.

*Hardelle* est une syncope pour *haridelle* qui a la même signification. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle, il eût été écrit correctement et eût signifié drôlesse, fille de mauvaise vie. « Laquelle Jehanne eust deslengié<sup>74</sup> les dites trois jeunes filles pour ce qu'elles mangeoient du fruit de laditte Jehanne... et leur dist que elle les feroit batre, en les appellans sanglantes *hardelles*. (*Lettres de grâce* de 1397, dans Du Cange, éd. Didot, au mot *Hardelles*).

HARDO, et mieux HARDEAU. Vaurien, garnement.

Il doit<sup>75</sup> remercié son Monsieu le Grand-Maistre<sup>76</sup>  
Qui, le voulant sauvé, receut par la fenestre  
Un grand coup de pavé dessus son pauvre dos,

Qui le contraignit bien luy et tous ses *hardos*  
De driller au pu viste.

La Gazette des Halles touchant les affaires du temps ; I<sup>re</sup>  
Nouvelle, p. 7. 1649.

« Il eut ung fils nommé Ténor Dandin, grand *hardeau* et galant homme ;  
ainsi m'aist Dieu ! »

Rabelais. Pantagruel, Liv. III, ch. 39.

*Hardeau*, qui se disait aussi *hardel*, est le masculin de *hardelle*. Voy.  
encore Du Cange, *loc. cit.*

Omis par M. Littré.

HAYSANCE. Haîne.

Du Mazarin, de la mazarinaille...  
Qu'an diroit-on ? qu'an dira-t'on ?  
Nous a fait bien manger du son.  
Mais maugré tout son *haysance*,  
J'on cependant la Conférence<sup>77</sup>,  
Tant achepté comme pillé,  
J'avon nous fait ranvitaillé,

Suite de la Gazette de la Place Maubert, p. 12. 1649.

HÉRITANCE. HÉRITAGE.

Mais je n'ons eu pour *héritance*  
Que son courage et sa constance.

Riche-en-gueule, p. 55. 1821.

HÉRITE. Attrape.

C'est le terme dont on se sert à l'égard d'un homme à qui l'on a joué quelque mauvais tour.

ARLEQUIN.

Monsieur est un marchand, y faut que je vous dise,  
Qui vient à Mamselle offrir sa marchandise.

ISABELLE.

Arlequin dit bien vrai ; zil me l'offre à crédit,  
Ce qu'il montre est fort beau ; zil en trouve le débit.

GILLES battant Léandre.

Sa marchandise ? oui ; pan, la voilà payée !  
*Hérite*, mon garçon.

L'Amant cochemard, parade, sc. III ; dans le Théâtre des  
Boulevards, t. II, p. 8, 9. 1773.

« C'est pour lui rabattre son caquet ; je lui gardois ça pour ses étrennes ;  
*hérite*, ton père est mort. »

Les Écosseuses, p. 19. 1739.

HIDEUR. (Ça fait). Cela dégoûte, révolte.  
O ! notre bon roi, le dirons-je ?  
*Ça fait hideur*, quand l'on y songe !

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi ; juin 1733 ; dans  
Pièces et Anecdotes, II<sup>e</sup> partie, p. 428.

HLUAUX. Gluaux.

« Janin revenant de Paris, après huit jours d'absence, fut apperceu de son  
cousin Tallebot qui tendoit des *hluaux* sur un fresne. »

Suite de l'Agréable Conférence de deux païsans de Saint-Ouen  
et de Montmorency, p. 3. 1649.

Cet adoucissement de la gutturale initiale est assez commun dans le  
patois de la banlieue de Paris. En voici encore un exemple :

HODELUREAU. Godelureau.

« Quer j'antans jaré queuque foua, apray la Gran Messe, cé *hodeluriaux*  
qui disan : n'an fai cy, n'an fai ça, par cy, par là. »<sup>(78)</sup>.

Ibid., p. 4.

HUILE (Bigre à l'). Moine de l'ordre des Minimes.

J'ai cherché précédemment <sup>(79)</sup> quelle était la signification de cette  
grossière locution, et à qui elle s'appliquait ; mais sauf les maîtres d'hôtel  
qu'on appelait ainsi par analogie, je me suis trompé dans tout le reste. Voici  
la solution vraie de la question d'après deux passages sur lesquels je suis  
tombé récemment, et qui ne laissent aucun doute.

Entre deux moines impudents,  
L'un cordelier, l'autre minime,  
S'ourdirent de grands différens...  
« Par là carbleu, taisez-vous, mirmidon,  
» De par François, » s'écriait le champion.  
« Taisez-vous vous-même, allez boire, »  
Reprit le minime en courroux.  
« Tu te rengorges bien, reprit le moine altier,  
« Et tu fais bien le *bigre à l'huile* ;  
» Apprends, mon grand ami, qu'ignorant cordelier  
» Vaut un minime habile. »

Recueil de nouvelles poésies galantes, critiques, latines et  
françoises, II<sup>e</sup> partie, p. 1-31. Vers 1726.

### LE PRÉLAT EXPIRANT.

Un prélat étant près de rendre

L'âme à Dieu, le corps au curé,  
Etoit assez bien préparé  
Sur le parti qu'il alloit prendre.  
Près du lit, l'extrême onction  
Attendoit l'exhortation  
D'un directeur des plus sublimes,  
Lorsque plusieurs moines entrant,  
« Sauvez l'huile, dit le mourant,  
» Je vois paroître les minimes. »

Ibid., p. 113.

Saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, leur ayant prescrit de ne manger que de l'huile, c'est-à-dire de faire toute leur cuisine à l'huile, et cela, parce que les pauvres, en Calabre, faisaient de même, on voit tout de suite pourquoi ces moines étaient qualifiés de *bigres à l'huile*.

HUMBLESSE. Humilité.

Lors il commença de nous dire  
Comme quoy ce Mansieu Pâris  
Avoit gagné le paradis :  
Ses vartus et sa pénitence,  
Sa retraite, son abstinence...  
Et son *humblesse* sans seconde.

*Compliment inespéré des Sarcellois à Mgr. de Vent\*\*\*, au sujet  
de leur pèlerinage à St Médard, p. 6. 1733.*

HUMBLETÉ. Humilité.

Stila.....  
Qui devrait être le modèle  
Des autres par son *humbleté*,  
Se quiant tellement haut monté  
Qu'il croit que la tarre habitable  
N'est pas de le porter capable.

Troisième Harangue des Habitans de Sarcelles à Mgr.  
l'Archevêque de Paris, au sujet des miracles ; mai 1732 ; dans  
Pièces et Anecdotes, I<sup>re</sup> partie, p. 143.

IVOIRES. Dents. Voy. YVOIRES.

JACQUE SANGUIN. Fromage frais et mou mêlé et pétri avec des  
fraises.

« N' me r'tiens pas, crois-moi, car je commencerois par  
t'accommoder la figure comme du *jacque sanguin*. »

Vadé. Les Raccolleurs, sc. VI. 1756.

*Le jâque*, pour dire le fromage blanc frais, est un mot d'importation  
bourguignonne, *sanguin* exprime l'état de ce fromage, quand on y a mêlé et  
écrasé des fraises. C'était un ragoût cher aux dames de la halle. Mettre une  
figure au *jacque sanguin* est l'équivalent de la mettre en compote.

JANCU. Abatteur de bois.

Un grand *jancu* de bon minois  
Afin de violer les lois  
Du sacrement de mariage,  
En la maison du pourpointier  
A fait despriser le mestier  
Pour honorer le courage.

Les Caquets de l'Accouchée (1622), édit. Janet, p. 180.

De là le verbe *janculer*, faire profession de séduire, de débaucher les  
femmes. Je ne cite pas l'exemple, et pour cause ; on le trouvera dans  
*Moralité très bonne et très excellente de Charité... moralité à douze*

*personnaiges*, au tome III, p. 340, de l' *Ancien Théâtre françois*, édit. Jannet.

JAPPE. Bavardage, objurgations bruyantes, résistance en paroles.

Un commissaire et son escorte  
A minuit frappent à la porte ;  
On ouvre, on monte, et l'on saisit  
Tout, sans accorder de répit.  
Beau jeu n'auroit pas là la *jape* ;  
Tous les huit aussitôt l'on hape.

Les Percherons, chant VII, dans *Amusemens rapsodi-poétiques*,  
p. 199. 1773

JASMIN. Valet de pied, laquais.

« On sera obligé de payer quand on voudra avoir des jasmins derrière sa voiture. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 13. 1789.

En style de passementerie, on appelle *jasmin* une touffe, un paquet de galons, de cordonnets, etc. Se pouvait-il trouver un sobriquet plus convenable à des gens pomponnés et galonnés sur toutes les coutures ?

JEAN LE BLANC.

TONTON.

A l'endroit de ma sœur....  
C'beau monsieur vous l'enjôle,  
Devant moi la cajole,  
Et d' ces politess' là,  
I n' m'en offre pas ça.

LA RAMÉE.

Mais, Mamzelle, sont pas des politesses pour un enfant.

TONTON.

Eh ! mais, Monsieur *Jean-L'Blanc*, tien ; allez, quand on s'habille et se déshabille toute seule, on n'est plus un enfant.

Vadé. Les Raccolleurs, se. VII. 1756.

Cette qualification a lieu d'étonner, et dans la bouche du peuple, à une époque où il y avait plus d'un siècle et demi qu'on l'avait inventée. C'est celle que donnaient les protestants à l'hostie eucharistique. Un pamphlet en vers sur ce sujet : *La Légende véritable de Jean le Blanc*, a été imprimé en 1677, et inséré l'année suivante dans le *Cabinet Jésuitique* (Cologne, chez Jean le Blanc, 1678, in-12). On y fait l'histoire de l'hostie depuis le jour où elle n'est qu'un grain de bled en germe, jusqu'à celui où, après des transformations diverses, elle subit la destinée de tout ce qui sert à l'alimentation de l'homme. Il n'y a rien de plus plat, de plus sot que ce pamphlet. Il fallait un autre ton pour attirer le ridicule sur un sujet qui n'y prête guère d'ailleurs, et l'auteur ne l'a attiré que sur soi.

JEAN L'ENFUMÉ. Jambon.

Que je donnerois bien ores dans une cave  
Pleine de fort bon vin ou bien de bon pommé,  
Mais que j'eusse avec moi frère *Jean l'enfumé* !

Les Corrivaux, par P. Troterel, Act. I, sc. 1, 1612.

JEAN FAIT-TOUT. Factotum.

Ce Lustueru n'étant que Frère,  
Dame, voulit devenir Père,  
Comme il étoit le factotum,  
Le *Jean Fait-tout* dans leux maison,  
C'étoit li qu'avoit soin des farmes.

Les Habitans de Sarcelles désabusés au sujet de la Constitution  
*Unigenitus* ; II<sup>e</sup> Harangue à Mgr l'Archevêque de Paris. Avril,  
1731 ; dans Pièces et Anecdotes, le P<sup>ie</sup>, p. 58.

JEAN DU HOUX. Bâton.

Velà *Jean du Houx* rué jus,  
Plus n'en auroys esbat ne jeulx.

Farce nouvelle d'un Ramoneur de cheminée (XV<sup>e</sup> siècle) ; dans  
l'Ancien Théâtre français, t. II, p. 194. Ed. Jannet.

JEAN JEUDI. Mari trompé.

Nous ferons publier nos bans  
Pour nous marier mercredi,  
Afin que tu sois *Jean Jeudi*.

Pasquille sur les Amours de Lucas et de Claudine, p. 15. 1715.

A proprement parler, il n'y a que le mot *Jean* qui ait la signification indiquée. *Jean Jeudy* est le mot par lequel on désignait l'exécuteur des arrêts contre les maris destinés à être trompés. Voyez Rabelais, dans le *Pantagruel*, L. II, ch. 21.

JEAN DES VIQNES. Vin.

Car *Jehan des Vignes* qui est tant beau  
Incontinent leur gaste le cerveau.

Sermon joyeux et de grande valuë (XV<sup>e</sup> s.), dans l'Ancien  
Théâtre françois, éd. Jannet, t. II, p. 215.

J'ENTRE EN GOUT. Qui a le goût difficile, qui veut expérimenter avant  
de choisir et de prononcer.

« Parlé, parlé, monsieur de Trelique-Belique ! Aga, ce monsieu faict à la  
haste, ce monsieu si tu l'est, ce dégousté, ce *j'entre en goust* ! Parlé, Jean  
qui de tout se mesle et rien ne vient à bout. »

Nouveaux Complimens de la Place Maubert, des Halles, Cimetière S ; Jean, Marché neuf et autres places publiques. Ensemble la Resjouissance des Harangères et Poissonnières faicte ce jours passés au Gasteau de leurs Reines. 1644. Dans Variété historiques et littéraires, éd. Jannet, t. IX, p. 235.

JEROME. Bâton.

« Sans-Quartier s'est mis en colère ; Gilles. l'a rossé. avec un  *Jérôme* de bonne mesure. »

Garacataca et Caracataqué, parade, Act. III, se. II ; dans le Théâtre des Boulevards, t. I, p. 162. 1756.

GILLES.

« Eh pardienne, je n'y touche pas (*Il boit. Pendant, qu'il boit, Madame Ghilles lui prend son JÉRÔME et le bat*).

Le Mauvais exemple, parade, sc. XI ; Ibid. t. III, p. 61.

Il m'est impossible de trouver ce qui a donné lieu à une semblable qualification.

JOBET. Nigaud, maladroit.

Assez ce-nous est d'infortune  
De donner tout nostre pécune,  
Sans être encor comme *jobetz*  
Pendans d'oreilles de gibetz.

Requête des Partisans à MM. du Parlement, en vers burlesques, p. 8. Paris, 1649.

C'est un mot de la langue du XIII<sup>e</sup> siècle.

LAPIDAIRE EN CUIR. Savetier.

« Il employa tous ses amis pour m' faire avoir un bureau *d'propreté* dessus l' Pont neuf, mais n' me sentant pas d' goût pour cet état-là, i m' mis cheux un *lapidaire en cuir*. »

Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

C'est aux petites pointes qu'on appelle diamants et dont on garnit la semelle des souliers, que le savetier doit cette qualification.

LA ROCHE (S'appeller). Être brave, mauvaise tête, redoutable à qui moleste les gens ou les importune.

Des Enquestes deux présidens  
En murmuroient entre leurs dens.  
L'un disoit : je vis sans reproche ;  
L'autre : Je m'appelle *La Roche*.

Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, II<sup>e</sup> P<sup>ie</sup>, p. 7. Paris, 1650.

Leroux prétend que cette locution se dit d'un libertin. C'est une erreur. Le plus libertin ne se vante pas ainsi. Cela n'appartient qu'à l'homme tel que je viens de le définir, et comme il y en avait beaucoup dans la chambre des Enquêtes, au Parlement, à cette époque.

Quant au fait qui a donné lieu à cette locution, je l'ignore absolument. Mais n'y aurait-il pas là une allusion à quelque seigneur féodal mal endurant ?

LIMONA-DIEE DES POSTÉRIEURS. Apothicaire.

« Voyez-vous donc, M. Tirebile, *limonadier des postérieurs*, qui vend la mort dans ses liqueurs. »

Riche-en-gueule, p. 69. 1821.

LINGÈRE A PETIT CROCHET. Chiffonnière.

« Ma mère voyant qu'elle ne f'roit rien dans le méquier d'actrice publique pour le chant, voulut entrer dans l' commerce et s' mit *lingère à p'tit crochet*. »

Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

LITRON (Gueuse au). Fille de mauvaise vie, de l'espèce la plus vile et la plus commune.

Tu n'eus jamais de repentir,  
*Gueuse au litron*, vilaine envilainée,  
Au diable t'es abandonnée.

Le Goûter des Percherons, p. 10. 1750.

« Quand elles en ont tâté, elles s'acoquinent. et par après deviennent des *gueuses au litron*, et empoisonnent nos garçons. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 40. 1789.

Le sens de cette locution est que, le litron étant la plus petite mesure de capacité, et par conséquent celle qui a le moins de valeur, ce qui était dit au litron, était considéré comme tout à fait méprisable. C'est ainsi que, dans les. *Trois poissardes buvant à là santé du Tiers État*, p. 6 (1789), les personnes de la petite noblesse sont qualifiées de nobles au *litron*. On peut parier que cette locution est tirée de la profession des écosseuses, comme le prouverait assez la *gueuse* désignée dans le premier exemple, laquelle était une écosseuse.

MAL-AU-DOS. Se dit d'un homme mal élevé, commun, grossier.

BOURGUIGNON.

« A qui en avez-vous donc, notre bonne mère *Rognon* ? Croyez-vous que ce soit-là une bride à veaux ?

Madame ROGNON.

« Au diable ! *mal-au-clos* ; vous êtes des avaleux de pois gris, vous autres ; vous sentez le sac<sup>80</sup>. Mais ça ne se fait pas comme ça, sçavez-vous ? »

Le Porteur d'eau ou les Amours de la Ravaudeuse, comédie, sc.  
IV ; dans les Écosseuses, p. 113. 1739.

Ce mot était dit pour malotru, et par décence, malotru étant populairement prononcé à la manière italienne, ou comme la reine Marie de Médicis prononçait le nom du mari de M<sup>me</sup> de Nogent<sup>81</sup>.

MALSOIN. Négligé dans sa tenue, malpropre.

« Oui, et je l'avoue que si je sçavois un fondeur assez retors pour faire un lingot d'un *malsoin*, j't'y porterois tout brandy, pour qu'y fassît de toi queueque chose de prope. »

M<sup>me</sup> Engueule, sc. II. 1754.

Le peuple parisien dit aujourd'hui *marsouin*.

MAL-VA. Mauvais sujet.

« Eh ! non, celui fit la drôlesse, je ne veux point d'un grand *mal-va* comme vous ; vantez-vous-en. »

Les Écosseuses, p. 15. 1739.

MARCHAND (Quel) ! Quel homme irrésolu ! quel talonneur ! quel grimacier !

Eh ! non, Colin ; nanin, voire da, queu *marchand* ?

La Noce de village, par de Rosimond, sc. I. 1705.

MARCHAND DE PLIANTS. Se dit d'un personnage qui se vante d'être un grand abatteur de bois, et dont la cognée s'émousse au premier coup.

NIGAUDINET.

« Oh ! quoique vous soyez deux femelles, ça ne nous feroit pas peur, non, s'il s'agissoit... Vous m'entendes bien.

M<sup>me</sup> TRANCHET.

« Je crois pourtant que je n'y gagnerions guère ; car, sans vous insulter, vous avez l'air un peu *marchand de playants*.

M<sup>me</sup> Engueule, sc. IX. 1754.

MARQUENTIN. De marchand ; ce qui est propre à cette profession.

« La construction <sup>(82)</sup>, en style *marquentin*, c'est une lettre de change tirée par le P... à l'ordre des J... sur la France. »

Le Déjeuner de la Râpée, p. 12. 1755.

MÉCANISER (Se). Se tromper, être déçu dans la bonne opinion qu'on a de soi.

« Me v'là ben genti, moi ! Ce mariage-là, c'est z'un poignard qui me pique... Je m'étois *mécanisé*, je le vois... Je ne donnerai pas que dans le sesque de ma compétence. »

Les Cent écus, par Guillemain, sc. XIX. 1783.

Ce verbe est resté dans la langue populaire parisienne, mais en la forme active, où il signifie vexer, gouailler, persifler.

MÉDAILLE DE PAPIER VOLANT.

« Oh ! je vas te faire voir à qui tu parles : va, *medaille de papier volant* vis-à-vis de l'hôtel des Ursins, tiens-toi ben. »

Les Raccolleurs, sc. XVIII. 1756.

Il paraît que le côté de la rue des Ursins, dans la Cité, opposé à l'hôtel de ce nom, était hanté habituellement par les gens pour qui nécessité n'a point de loi. Cela me dispense d'expliquer, ce que l'auteur entend ici par ce qui est appelé ailleurs (*Poissardiana*, p. 46. 1756), *medaille des Pays-Bas*.

MERLAN BLEU. Poisson d'avril, ou maquereau.

« Quelques étourdis, par raillerie, m'appelloient merlan *bleu*, ce qui vouloit dire en leur langage (<sup>83</sup>) poisson d'avril. »

Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 31. 1670.

MIRLIROT (Dire du). Se moquer, se ficher de.

Tout est pour nous moins qu'un zéro. Et j'en *disons du mirliro*.

Première Harangue des Habitans de Sarcelles à M<sup>gr</sup>  
l'Archevêque de Sens. Avril, 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, I<sup>e</sup>  
pie, p. 293.

« Quand je vois comme ça qu'une fille dont la mère lui dit : Babiche, faut aller au catéchisme, et qu'on vous répond : Fort peu de ça ; j'en dis du *mirlirot*.

Les Écosseuses, p. 55. 1739.

JANIN.

« Ne me connais-tu poen ? As-tu romblié que je sis Janin.

PIAROT.

« Jarnigué, Janin ou Jannette, *j'en dy du mirlirot*. »

Nouvelle et suite de la *cinquiesme* partie de l'Agréable  
Conférence de Piarot et Janin, p. 6. 1651.

Je pourrais citer encore d'autres exemples de cette singulière locution, car ils sont nombreux, mais je m'en tiens à ces trois-là dont le sens est partout le même et ne laisse pas d'équivoque.

*Mirliro*, au jeu de l'hombre, est la réunion de deux noirs, celui qui les a, reçoit deux fiches, s'il gagne, et en paye deux, s'il perd.

*Mirliro* ou *Mirliro*t est en outre le mélilot, plante papilionacée et odorante, dont le nom est ainsi travesti, dans le langage populaire parisien. Cotgrave le dit formellement : « *Mirliro*t as *Mélilot*, parisien. » Mais, contrairement à son habitude, le lexicographe ne cite pas la locution populaire dont ce mot fait partie. Elle était cependant connue de son temps, comme le prouve notre troisième exemple, tiré d'une pièce qui date de 1651. Quoi qu'il en soit, on ne saurait assurer lequel de *mirliro*, terme du jeu de l'hombre, ou de *mirliro*t, forme corrompue de mélilot, a suggéré au peuple parisien l'idée de le choisir comme expression fondamentale d'un dicton méprisant. Il y aurait plus de probabilité en faveur de la plante ; car les ménagères s'en servaient communément pour parfumer leurs lessives, et on la faisait infuser pour s'en baigner les yeux, quand ils étaient malades. L'un et l'autre produisaient peut-être si peu d'effet, qu'il en eût été absolument de même sans cela ; de là le mépris dont étaient à la fois l'objet, et de pareils moyens, et ceux qui n'ont pas de meilleurs résultats ; de le mot consacré pour l'exprimer et qui, bien qu'emprunté à une circonstance particulière, est devenu d'une application générale.

MIRANCU. Apothicaire.

« Respect au capitaine *Mirancu* ! Qu'il aille coucher ailleurs ; car s'il s'avisait de jouer de la séringue, nous n'avons pas de canessons pour l'en empêcher. »

L'Apotichaire empoisonné ; dans Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 292. 1671.

MITE. Remords, au figuré.

« Apprens que j' somm' honnête femme, qu'i n'y a pas un cheveu à ôter d'ma tête, et que j' n'ons fait tort d'un iard à personne. C'est ton *mite*, tu n'en peux pas dire autant. »

Amusemens à la Grecque, p. 16. 1764.

C'est comme si l'on disait : c'est ton ver rongeur, le nom de mite étant donné à des larves d'insectes, surtout de papillons nocturnes du genre teigne, qui rongent les étoffes.

MOULE A POUPÉE. Mal tourné, mal bâti.

« Ah ! ah ! ah ! c' grand benêt ! a-t-il un air jaune... Dis donc hé ! c' moule à poupée, qu' veux-tu faire de cette pique ? »

Riche-en-gueule, p. 83. 1821.

MOULIN DE LA HALLE. Piori.

Mais pour qu'à l'avenir tu fass' mieux ton devoir,  
Fais réguiser ta langu' sur la pierre infernale,  
Et puis j'te f'rons tourner au *moulin de la Halle*.

Amusemens à la Grecque, p. 5. 1764.

ŒIL (A l'). A crédit.

Rendre à *l'œil* un objet, une marchandise quelconque, c'est, en langage populaire, prendre l'un ou l'autre à crédit, et assez communément, avec le dessein de ne pas payer. Les négociants de cette dernière espèce sont un peu de la race des escrocs ; ils exercent sans patente, et ne payent d'impôts qu'à la prison. Je ne sais pourquoi ils ont choisi ce terme pour désigner une industrie ; ils ne l'ont pourtant pas inventé ; ils en ont seulement faussé le sens, en l'accommodant à leur usage.

L'œil est celui de nos organes le plus fertile en applications métaphoriques. La tendresse et la haine, l'attention et la légèreté, la candeur et la ruse, la bonté et la malice, l'intelligence et la stupidité, toutes les passions enfin les plus vives et les plus tumultueuses, comme les mouvements les plus doux et les sentiments les plus délicats, on lit cela dans l'œil de l'homme ; et il suffit d'un mot, accompagné de quelques épithètes, pour exprimer et faire comprendre tout cela. Ce n'est que dans ces temps modernes qu'on s'est avisé d'en faire le garant d'une dette contractée avec plus ou moins de bonne foi, en un mot un répondant.

Développons un peu cette matière.

Les Romains avaient une manière charmante de qualifier soit une personne aimée véritablement, soit une personne indifférente, mais qu'on avait intérêt à flatter ou à caresser : ils l'appelaient « mon oeil », *ocule mi* ; « mon petit œil » *ocelle mi* ; « mon très œil », si l'on peut dire, oculissime. Toutes ces expressions sont dans Plaute et dans Térence. Je ne sais si les Grecs ne disaient pas aussi ὀφθαλμίδιου, pour *ocelle mi* <sup>(84)</sup> ; ils disaient certainement ἐν ὀφθαλμοῖς ἔχειν, aimer comme ses yeux, expression que nous avons également. Notre poète Desportes a dit :

Médor qui tenoit seul sa pensée asservie,  
Son cœur, son *petit œil*, son idole, sa vie.

Quelques-uns pensent que prendre un objet à *l'œil*, pourrait bien équivaloir à : prendre d'amitié, sans façon, et comme on en use à l'égard des amis, entre lesquels, dit-on, tout est commun. Mais il ne faut pas envisager cette conjecture avec trop de complaisance.

Voyons-en d'autres.

*L'œil des tailleurs* était autrefois le nom d'un coffre où ils mettaient le reste du drap des habits faits à façon. Quand on leur redemandait ce drap, « ils juroient, dit Oudin, de n'en avoir non plus de reste qu'il en pouvoit tenir dans leur œil. » De là, a-t-on dit, l'origine de notre dicton. Je suis d'avis de traiter cette origine, tirée de la probité des tailleurs, plus sévèrement encore, que leurs mémoires, c'est-à-dire d'en rabattre, non pas seulement une partie, mais le tout.

On allègue encore une habitude peu connue de la bonne société, mais assez répandue dans la mauvaise, qui consiste à lorgner une chose ou une personne avec une pièce de monnaie qu'on remet en poche, avant de payer.. Il n'est pas dit d'ailleurs si l'on paye après, ou si l'on ne paye pas du tout. Envoyons cette dérivation occuper le logement de la pièce de monnaie, et faisons une couture à la poche, afin qu'elle n'en sorte plus.

« Faire quelque chose à *l'œil* » pour obéir, est une locution que je ne voudrais pas déclarer impropre ; elle veut dire, faire à commandement. On ajoute *au doigt*, et l'on dit : faire ou obéir *au doigt et à l'œil*.

Saint-Paul s'est servi deux fois d'une expression grecque qu'il a forgée, ὀφθαλμοδουλεία, « service. de l'œil, » analogue à la française, mais dont il

fait un usage tout différent. C'est au chapitre. VI de l'Épître aux Ephésiens, et au chapitre ni de l'Épître aux Colossiens. Dans ces deux passages, il avertit les serviteurs de rendre à leurs maîtres les devoirs et l'obéissance auxquels ils sont obligés envers eux, mais il leur défend « le service d'œil ou à l'oeil. » Nous disons au contraire, parlant d'un maître qui est bien servi, qu'il l'est au *doigt et à l'œil*. « Cette contrariété, dit H. Estienne<sup>85</sup>, vient de deux divers respects, ou diverses intelligences d'une même manière de parler ; car quand Saint-Paul défend de servir à *l'œil*, il défend de servir tellement qu'on craigne de faillir, seulement de peur d'estre veu et apercevu. » Si j'entends bien l'interprète, Saint-Paul veut mettre les serviteurs en garde contre les susceptibilités de l'amour-propre.

Ces exemples font assez voir (car j'en omets bien d'autres), quelles variétés de sens peut recevoir le même mot, selon les temps et selon les peuples. Il n'est donc pas étonnant si le nôtre tient de l'imagination du peuple une acception de plus, et si elle est malhonnête. C'est une des plus fortes tendances du langage populaire, que de s'approprier certaines formes de la langue générale, d'imposer aux plus nobles un sens ignoble, aux plus clairs un sens équivoque, de les travestir enfin de telle sorte qu'elles disent ou tout autres choses, ou précisément le contraire de ce qu'elles disent en effet. C'est peut-être conformément à cette tendance que à *l'œil*, dont la vraie signification est à *commandement*, signifie populairement *gratis* ou à crédit, selon l'intention qu'on a de payer ou de ne pas payer.

A *l'œil*, pris exclusivement dans le sens de crédit, a donné lieu à une autre locution aussi spirituelle que juste, et qui mériterait presque, Dieu et les puristes me pardonnent ! d'être du bon style : *c'est ouvrir'un œil*. Quand un ivrogne a épuisé son crédit chez un marchand de vin, il *ouvre un œil* ailleurs, c'est-à-dire un nouveau crédit chez un autre marchand. De même, quand il s'est libéré de son premier *œil*, le marchand de vin consent à lui *en ouvrir* un second. Mais il arrive souvent aussi que ce même ivrogne oublie de payer partout, alors tous les marchands de vin qu'il a dupés, lui *ferment l'œil*. Ainsi mis à l'index, au moins dans son quartier, il est certaines rues où il n'ose pas seulement se montrer, et si quelqu'un, dans un but de simple

flânerie, l'engage à passer par une de ces rues, il répond *qu'on la pave*, c'est-à-dire qu'elle est barrée. Ce pavage, ce sont ses créanciers.

Je terminerai par cette petite scène de la police correctionnelle, qui confirme ce que je viens d'avancer <sup>(86)</sup>.

« Corel est un des chiffonniers les plus typiques que nous ayons vus s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle.

« Condamné par défaut à treize mois de prison pour escroquerie, il a formé opposition au jugement.

« *Alexandre Calais*, marchand de vin, expose ainsi les faits

« M. Corel avait l'habitude de venir prendre des gouttes à la maison ; il payait d'ordinaire au fur et à mesure ; le voilà qui se met à me devoir cent sous ; mais il me dit qu'il avait fait un héritage, et *j'ouvre l'œil* jusqu'à 20 francs.

« *Corel*, avec un geste magnifique : Onze ! vous l'avez *ouvert* d'onze seulement, monsieur Alexandre !

« *Le témoin*. Ça ne fait rien. Alors je lui réclame mon argent, et il me dit : « C'est pas tout ça : c'est pas un héritage que j'ai, c'est deux ! » Alors *j'ouvre l'œil* de 40 francs.

« Le lendemain il me dit : « C'est pas tout ; j'ai encore le gros lot. On va vendre le bataclan ; il me revient 1265 francs ; le compte est fait, net, là, recta ! » A partir de ce moment-là, il ne travaille plus, ne faisant que boire et manger.

« Moi je lui disais : « Eh bien ! voyons, cet héritage, quand le touche-t-on ? – « Je vas aller chez le notaire, » qu'il me dit. Il va chez le notaire, et revient furieux « En v'là une affaire, qu'il me dit : il ne me revient plus que 700 francs ; ils m'ont rabattu un tas de factures d'épicier, et on me remet à huit jours pour me donner ce qui me revient. »

« Moi, comme il me montrait des lettres sur son héritage, j'étais tranquille. Alors, huit jours après, je lui dis : « Allons ensemble chez le notaire. – Je veux bien. » qu'il me dit. Alors il déjeune à la maison, et puis après : « Préparez-vous, qu'il me dit, pour venir chez le notaire. Moi, je n'ai pas des effets assez *roublards* <sup>(87)</sup>, je vais en emprunter. » C'est bon, nous convenons de l'heure ; je l'attends toute la journée ; le soir, je reçois une

lettre dans laquelle il me dit qu'il ne lui revient rien de son héritage. J'étais refait. »

OIGNON (Par la vertu d'un) ! Sorte de jurement.

Mais *par la vartu d'un oignon*,  
Ils sont mariés environ  
Comme l'est l'évêque de Chartres  
Avec l'abbesse de Montmartres.

Deuxième Harangue des Habitans de Sarcelles à M<sup>gr</sup>  
l'Archevêque de Sens ; mai, 1740 ; dans Pièces et Anecdotes, I<sup>re</sup>  
P<sup>ie</sup>, p. 354.

Un siècle auparavant, les dames de la halle, à qui appartenait naturellement le privilège de prendre à témoin de leur bonne foi un de leurs légumes les plus en crédit, juraient par *la tête aux oignons*.

Derrière, maintes harangères  
Crioient : *Par la teste- aux oignons !*

Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades,  
p.15. Paris, 1649.

OISEAUX (Aux). Très-beau ou très-bon, excellent, parfait.

« Ça m'paroît bien tapé, *aux oiseaux*, mamzelle. Fourrez un peu la main sous l'empeigne pour voir tout l'fini d'l'ouvrage. »

Le Galant Savetier, comédie par Saint-Firmin, sc. 1. 1802.

ORDRE DE MAITRE JEAN-GUILLAUME. Cordel de potence.

Noël Guillaume<sup>88</sup> d'une adresse  
Qui ne sent pas son écolier,  
L'enchevellera<sup>89</sup> de ce collier  
Qu'avecques périphrase on nomme  
*L'ordre de maistre Jean Guillaume.*

La Catastrophe burlesque sur l'enlèvement du Roy, p. 11, Paris, 1649.

PAGE PUBLIC. Commissionnaire, crocheteur et décrotteur tout ensemble.

« Ton frère aîné est un grateux de ruisseau, et ton cadet est *page public*. »

Le Goûté des Percherons, p. 13. 1755.

« Ton fils est *page public*, il porte un nœud d'épaule de bois<sup>90</sup>, sur quoi il décrotte les souliers de ses pratiques. »

Le Déjeuner de la Râpée, p. 22. 1755.

PAIN PERDU. Peine perdue.

« Elle eut beau le tintamarer, le tarabuster, sabouler, pisser des yeux, c'étoitpain perdu ; quand l'eau bénite est faite, il n'y a plus à y revenir. »

Les Ecosseuses, p. 32. 1739.

Le *Pain perdu*, est proprement de la brioche frite. On trouve ce mot pris dans ce sens à la fin de XIV<sup>e</sup> siècle. Il est dit dans des *Lettres de grâce* de 1384 : « Lequel exposant leur respondi que il ne leur avoit que donner fors un pain blanc et du burre ;... et lors entrèrent ou dit hostel, disant que ilz en feroient du pain *perdu*. »<sup>91</sup>. Mais le mot et l'usage ne paraissent avoir été connus que dans quelques provinces. Dans la bouche du peuple de Paris qui l'ignorait, pain perdu n'est que la forme parodiée d'une locution vraie.

PAMPINE. Bouche avec de grosses lèvres et baveuse.

« Et toi, où qu't'iras, vilaine *pampine*, figure à chien, tête de singe, matelas d'invalides ? »

Riche-en-gueule, p. 25. 1821.

« Y veut faire son queuequ'z'un avec sa mine de porichinelle ; son corps est comme une flûte traparcière, son nez d'perroquet, sa bouche comme les

*pampines* d'une vache qu'a la foire. »

Ibid., p. 30.

De ces deux applications différentes dans le même écrit, d'un même mot, l'une à la personne, l'autre à la chose, j'ai tiré l'interprétation que j'en ai donnée. Quant à l'origine de ce mot, je ne la connais pas. Peut-être est-ce une corruption de *babines*.

PAPILLONS D'AUBERGES. Coups de poing, soufflets.

Bientôt à défaut de flamberges  
Volent les *papillons d'auberges* ;  
On s'accueille à grands coups de poing  
Sur le nez et sur le grouin.

Les Porcherons, chant III, dans Amusemens rapsodi-poétiques,  
p. 147. 1773..

PARLEMENTAGE. Langage bon ou mauvais ; langage du palais ou des gens de robe. En bon français, c'est l'action de parlementer avec l'ennemi.

« Le *parlementage* des ordurières de la halle. »

Poissardiana. *Dédicace*. 1756.

Un méchant bailli de malheur  
S'avisi de rendre eun' sentence  
Pour nous établir un tuteur,  
Rian qu' pour régir not' pauve bian,  
Qui nous coûtait cent francs par an  
Que j'ons payé sans rian rabattre,  
Et si j'ons disputé comm' quatre.  
C't intérêt mangi l' principal ;  
N'est-c'pas l' chemin de l'hôpital  
Des mineurs qui sont en bas âge ?  
Mais si j' savions l'*parlementage*,  
Tous ces Messieux qui ont d'l'honneur,  
Auriont réparé not' malheur,  
En empêchant tout' leux malice

Par la bonté de leux justice.

Les Citrons de Javotte, p. 14, 15. 1756.

On disait aussi *parlement*, pour langage, conversation, colloque, et *parlementer* pour parler. Voyez mon *Étude* sur le *langage populaire de Paris*, p. 311.

## PARLER COMME LA SERVANTE A PILATE.

« Comme elle enfile sa gueule ! Ça n’finit pas ; ça parle *comme la servante à Pilate*. »

Le Goûté des Porcherons, p. 28. 1755.

Allusion à la servante qui, dans la cour du souverain sacrificateur, demanda avec insistance à Saint Pierre, « s’il n’était pas avec Jésus, de Nazareth ? » Je n’ai trouvé ce dicton indiqué nulle part.

PAROLI. Parole, style, discours, son de la voix, langage en prose, par opposition au langage en vers. Voici des exemples de ces cinq significations :

« On ne donne plus dans le panneau de vos *parolis*. »

Cahier des plaintes et doléances, etc., p. 49. 1789.

« I’ n’ fait donc pus son journal. C’était stila qu’avait un joli *paroli* ! »

L’Intérieur des comités révolutionnaires, par Ducancel, act. II, sc. VII. 1795.

« Il ne te manque plus que de faire le paroli d’entrée aux États généraux. »

Les Trois poissardes buvant à la santé du Tiers État, p. 9. 1789.

Ce mot est encore en usage chez les Picards, dans le même sens.

« J' faisons plus d'contenance d'un filet d' vote paroli que d'un tas de jazeux qui s' faisaient gros comme des bœufs, à cause qu'ils avont pour deux yards d'inloquence. »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, lett. XIV. 1755.

« Entonnage des différents couplets qui entrelardent note paroli journalier, ... pour la facilitance des personnes distillées dans la musique. »

Idem. Le Paquet de mouchoirs, 1<sup>re</sup> page des airs notés. 1750.

PART. Bonté, obligeance.

Madame BAGUEL.

« C'est-t'y parler, Ça ? Monsieux, j'pense tout de d'même que comme vous.

M. DE LA SONDE.

« Ma comère, c'est un effet de... de votrepart. »

Vadé. Fragment d'une pièce inachevée.

« Oui, il est tout-à-fait intéressant. – Ah, Monsieur, c'est une marque de votre part. »

Janot chez le dégraisseur, par Dorvigny, sc. XVI. 1779.

Cette locution est encore des plus familières au peuple parisien.

PISTOLET DE MANŒUVRE. Pierre ou caillou.

« (Ils) chassèrent le sergent et tous ceux qui étoient avec luy, à grands coups de pierres que ces palots nommoient des *pislolets de manœuvres*. »

L'Apotichaire empoisonné, dans les Maistres d'Hostel aux Halles, p. 302. 1671.

PLEUTRE. Homme sans dignité, sans courage, sans considération.

Le Dictionnaire de l'Académie est un grand seigneur qui ne s'encanaille pas souvent et pas aisément. Il en est de lui comme de certains Chapitres d'Allemagne, où nul n'est admis, s'il n'a fait preuve au moins de quatre quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Les mots nouveaux se morfondent longtemps dans ses antichambres, avant d'être introduits. Tout ce qui sent le parvenu, est tenu à distance. Si pourtant il en pénètre par ci par là quelques-uns, c'est, ou en prenant la livrée des mots comme il faut, ou, comme saint Yves, à la faveur de quelque bon tour. On sait que le patron des procureurs, n'ayant pu obtenir de Saint Pierre d'entrer dans le paradis, y jeta son bonnet, et qu'ayant reçu la permission d'aller le chercher, il ne voulut plus sortir. Le mot *pleutre*, s'est jeté, lui, de toute sa personne, dans le palais Mazarin, et y est resté. L'occasion était excellente ; l'Académie venait d'achever la définition du mot *pleurs* ; elle était sur le point de passer au mot *pleuvoir* qui le suivait jusqu'ici dans l'ordre alphabétique, lorsque *pleutre* fit valoir ses droits. Il déclara qu'étant reçu partout, même dans les meilleures compagnies, il ne voyait pas pourquoi celle où il se présentait, un peu sans façon, il est vrai, se montrerait plus difficile. Il ajouta qu'un jour son emploi ne serait pas dédaigné, même des membres de l'illustre corps. Ainsi il prédit que M.E. Augier écrirait ce vers élégant :

Elle doit me trouver un bon maintien de *pleutre*, et M. Oct. Feuillet cette phrase si profondément philosophique :

« Que de *pleutres* on voit aujourd'hui rouler caresse ? »

Là dessus, on crie *aux voix* ! Trois ou quatre collets montés votent contre, le reste vote pour ; *pleutre* est admis. Dès lors, tous les dictionnaires interlopes lui ouvrirent leurs colonnes. Il portait le plumet de l'Académie, et il n'y a pas de scrupules qui tiennent contre un plumet.

Un *pleutre*, suivant l'Académie, est un « homme sans courage, qui ne mérite aucune considération. » Cette définition est la bonne ; elle donne le sens que *pleutre* avait primitivement. Car, avec son air de nouveauté (et il est eu effet nouveau dans la langue française), *pleutre* est ancien dans le

patois, et ce patois est le picard. Il y signifie poltron, mou, énervé. De même dans le wallon où il s'écrit *pleutt*. A Paris et dans plusieurs provinces, il a un sens différent, quoique très-étendu ; il comprend à la fois le caractère, l'extérieur, la position sociale et les manières. D'un homme ou grossier, ou mal vêtu, ou parvenu, ou d'habitudes vulgaires, on dit, c'est un *pleutre*. Il n'y a que les Wallons et les Picards qui le prennent au sens de poltron. Or, le dialecte picard, grâce surtout aux écrits des trouvères, eut, comme personne ne l'ignore, une influence immense sur la langue française ; le génie clair et méthodique de ce *jargon*, ainsi que l'appelle Rivarol, ses mots, ses tours, et même sa prononciation un peu sourde, dominant aujourd'hui dans cette langue. Ce n'est pas la faute du picard si les mots qu'elle en a tirés ont plus ou moins changé de signification, et si, comme font les voleurs, elle a dénaturé ce qu'elle a pris. Avec un peu d'attention, on découvre le larcin, et sous les changements qui la déguisent, on retrouve la physionomie primitive de la chose volée. C'est ce qui a lieu pour *pleutre*. Le sens qu'il a en picard est le sens vrai, et, si je ne me trompe, il est pleinement justifié par l'étymologie.

*Pleutre* me semble venir en effet, ainsi que le mot poltron lui-même, soit du bas latin *pullitra*, poulliat, poulette, soit de *pulletrum*, peutrel ou poulain. Que le caractère de la volatile et du quadrupède soit tel que l'implique le mot *pleutre*, dans le patois picard, c'est ce que personne, je pense, ne contestera. Il y a plus, *peutrel*, jeune cheval et *pleutre* sont le même mot, sauf la transposition de la lettre *l*.

Le fiert si dedens le chastel  
Qu'il le tresbusche du *peutrel*.

(*Partonopes de Blois*).

PONT-TORCHON (Demoiselle du). Chiffonnière.

Mais passons promptement au reste,  
Au plus plaisant, au plus burlesque ;  
Voyons les dames aux chiffons,  
*Damoiselles du pont-torchons*.

Le Passe-temps de Ville-Juif, en vers burlesques, p. 6. Paris, 1649.

*Pont-torchon* est une altération préméditée de Pontorson, ville du département de la Manche, où l'on fabriquait alors, et où l'on fabrique encore aujourd'hui des toiles, élément principal des torchons et des chiffons. Ce qui confirme mon sentiment est la qualification de *mademoiselle de Pont-orson* donnée par une marchande de poisson à une bourgeoise qui dépréciait sa marchandise :

« Parle, hé ! Parrette ! N'as-tu pas veu madame Crotée, mademoiselle du Pont-Orson, la pucelle d'Orléans ? Donnez-luy blancs draps à ste belle espousée de Massy (<sup>1</sup>) qui a les yeux de piastre. »

Nouveaux complimens de la place Maubert, dans Variétés historiques et littéraires, p. 231. Éd. Jannet.

PORTRAISSE. Portrait, en parlant de celui d'une femme.

« L'Amour dont vous êtes la vraie *portraisse*. »  
Poissardiana, p. 17. 1756.

Cette tendance du peuple de Paris à féminiser les substantifs masculins, lorsqu'ils s'appliquent à une femme, subsiste encore. En voici une preuve toute récente :

« Vous ne savez sans doute pas de combien de façons on peut écrire : *De profundis* ?

» Un marbrier a bien voulu nous renseigner à cet égard, et voici les différentes variantes qui lui sont passées sous les yeux : » *Deprofundis* (d'un seul mot).

» De pronfondis.

» Des profundis.

» Des profundis (pour les hommes), et Des *profundises* (pour les dames).  
» Voilà ! »

*Le Figaro*, 25 mars 1872.

POULET D'IVOIRE. Poulet d'Inde.

NANETTE.

« R'mercie, mon fils.

FANCHON.

« Ben obligé, mon enfant.

LOUISON.

« Merci, mon p'tit cochon d'lait.

JAVOTTE.

« Ben obligé, mon *poulet d'ivoire*. »

Vadé. L'Impromptu du cœur, Sc. VI. 1757.

Si j'interprète ce mot par poulet d'Inde, c'est qu'*ivoire*, dans le langage populaire parisien, était synonyme d'*Inde*, c'est-à-dire du pays dont on tirait l'ivoire, tout comme on appelait *inde* tout court, et la couleur bleu d'azur qu'on tire de l'indigo, et le bois d'Inde ou le bois de Campêche. Le compliment de Javotte à Louison est d'ailleurs la juste réciprocque du compliment de celle-ci, et c'est par métaphore qu'elles se traitent l'une et l'autre de bêtes ou d'imbéciles.

L'auteur d'une mazarinade intitulée *Le Ministre d'Estat flambé* (1649) parle du poulet d'Inde et du cochon, comme ayant tout à fait disparu de la table des petits bourgeois et du peuple, pendant le blocus de Paris.

Le poulet d'inde et le cochon  
Ne leur doivent plus rien de rente ;  
Marotte, Cataut et Fanchon  
Qui vendent jusqu'à leur manchon  
Y sont vaines tables d'attente.

POURPOINT (A bride-). A brûle pourpoint.

« Cheux les grands on n'entre pas à *bride-pourpoint* comme cheux nous. »

L'Amant de retour, coméd. par Guillemain, Sc. VII. 1782.

PUER BON. Sentir bon.

« Faudrait être comme toi... un espion des c.. mal torchés, pour ne pas *puer bon*. »

Poissardiana, p. 40. 1756.

.... Ces gens-là, tant qu'ils sont, s'en sarvons  
Pour avoir bonne mine, et pis cor pour *puer bons*.

Les Préjugés démasqués, en vers patois sarcelois, p. 30. A Port-Mahon, 1756 in-12.

QUEM (Faire de son). Faire l'important.

« J'étions plus citoyens actifs... que les marchands d'motions qui *faisent* tant de leur *quem* dans leux tric-tric<sup>92</sup>. »

Journal des Halles ajusté, ravaudé et repassé par M. Josse, écrivain à la Pointe Saint-Eustache, auteur du Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle, N° II, p. 4. 1790.

QUEUQU'UN. (Faire son). Même signification.

« N'ont-ils pas à craindre que je *fasse mon queuqu'un* ? »

Boniface Pointu, com. par Guillemain, sc. II. 1782.

« Y veut faire son *queuqu'z'un* avec sa mine de porichinelle. »

Riche-en-gueule, p. 30. 1821.

QUILLE (La) ! Sorte d'interjection.

MARGOT.

« Quand j’aurai reçu tout le restant, ma mère, nous verrons ça.

BOURGUIGNON.

« Je n’ai pas besoin du reste, moi ; je ne suis pas difficile.

Madame ROGNON.

« Oui, la quille ? »

Le Porteur d’iau, sc. IV, dans les Écosseuses, p. 112. 1739.

Cette expression paraît avoir ici un sens de doute, d’incrédulité railleuse ; mais je n’en devine pas l’origine. Peut-être est-ce une allusion à quelque coup du jeu de quilles, où j’avoue d’ailleurs ne rien connaître ; peut-être aussi n’est-ce que pour faire écho à la syllabe finale du mot *difficile* prononcé par Bourguignon : manière de railler qui est aussi dans les habitudes du populaire parisien. En voici un autre exemple :

MARGOT.

« T’as la gueule bin forte aujourd’hy ; c’est paceque tes cheveux couleur de feu ont échauffé ta *tête* ?

La BLONDE.

« Oui, grosse *bête*. »

Amusemens à la Grecque, p. 15. 1764.

QUINZE-VINGT RETOURNÉ. Aveugle *retourné* à la vue. Au figuré, un homme qui s’abuse et à qui l’on fait voir clair. C’est dans ce sens que cette locution est employée dans le passage qui suit :

JÉRÔME.

« Ma foi d’ Dieu, ça fait d’bons lurons qui ont l’odeur du gousset (<sup>93</sup>) chenuement forte ; falloit les gruger de la bonne faiseuse.

MARGOT.

« T'a bin fait de n' pas t'y jouer, car ils ont la clef de l'autre monde (<sup>94</sup>) au c., et tu aurois pu leur servir de serrue.

JÉRÔME.

« Des bons ! s'ils sont tapageux, j'sommes bacanaleux ; j'nous serions travaillés d'la bonne manière... Quin, vois-tu ces poings, y n'sont pas d'paille ; quand j'sommes seul, j'veut être un chien, j'battrois tout le monde.

La BLONDE.

« Finissez donc, mauvais, crainte qu'on n'vous fasse r'cevoir Quinze-vingt *retourné* (<sup>95</sup>). »

Ibid. p. 25.

RADOT. Ragot, bavardage, conte de portière.

« Ce sont de ces vieux *radots* qu'il faut leur passer. »

La Journée des dupes, comédie, par Puységur et Bergasse, Sc.  
VIII. 1790.

C'est sans doute une apocope de *radotage*.

RAGOUT DE POITRINE. Les seins.

« T'as encore une belle nature pour parler d'z'autres ! Est-ce parce que j'n'ons pas *d'ragoût d'poitrine* sus l'estoma ? J'ons la place, plus blanche que la tienne, et j'n'y mettons pas d'chiffons comme toi. »

Amusements à la Grecque, p. 14. 1764.

RAMPONEAU. Ivre.

« Mais il n'est pas si *ramponeau* que je le croyois. »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, Sc. II, 1780.

RASOIR (Faire). Oter quelque chose de manière à ce qu'il n'en reste pas la moindre trace. Il ne s'emploie qu'impersonnellement : *ça fait raser*.

« J'savons qu'il y a des couyons ben placés... Pour ceux-là, ça *fera raser*. »

Journal des Halles, N° II. p. 7. 1790.

Mangeux de tout, excepté l'tien,  
Car tu n'as rien ; ça *fait raser*.

Riche-en-gueule, p. 17. 1821.

RE. Particule prépositive et reduplicative, au moyen de laquelle on donne au verbe un sens itératif, alors même que dans ce verbe, comme reluire, rétrécir, ce sens n'est pas indiqué d'une manière évidente. Elle marque répétition, comme dans redire, revoir et rétroaction, comme dans réagir, repousser. Elle a encore d'autres applications et d'autres effets pour lesquels je renvoie le lecteur aux grammairiens et au dictionnaire de M. Littré.

Nombre de verbes ont reçu aussi cette particule sans nécessité, c'est-à-dire sans perdre pour cela leur signification simple, et sans y ajouter. Ils l'ont reçue du langage populaire de qui l'a prise la langue générale, laquelle eut pu lui en prendre davantage, mais qui, témoins les exemples qui suivent, n'a pas eu tort de s'en tenir là.

RECALÉ. Calé, bien fait, bien tourné.

« Tu fich' donc d'la gouille, monsieur Cadet, avec ta lettre *r'calée* ?... J'voulons bin satisfaire ta curiosité et t'raconter c't'aventure qui m'a prouvé ce p'tit voyage à Marseille. »

Réponse de La Ramée à la lettre de cadet Eustache, dans les Amusemens à la Grecque, p. 42. 1764.

RECOMPARER. Comparer.

Mais, morguié, Sire, tous ces gens  
Ne sont cor qu'apprenti-vaurians  
Quand ce viant qu'on les *recompare*.

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi (juin 1733), dans  
Pièces et Anecdotes, 1<sup>e</sup> P<sup>ie</sup>, p. 432.

RECONCLURE. Conclure.

« Je consens que Mosieu vote père vienne *reconclure* avec le mien. »

Poissardiana, p. 14. 1756.

REFUMES. Allâmes.

« Nous autres... je fîmes comme les médecins de village, je nous en  
*refûmes* à pied. »

Les Écosseuses, p. 19. 1739.

REGOUT. Dégoût, déplaisir.

V'là c'que c'est que d'fair' trop la fière ;

Falloit pas ly bailler du *r'goût*.

Vadé. Jérôme et Fanehonette, sc. XIV. 1755.

Et vous m' donnez t'aujourd'huy ben du *r'goût*.

L'Espièglerie amoureuse ou l'Amour matois, opéra-comique,  
sc. II. 1761.

REGOUTER. Dégoûter, rebuter.

« Rien n' les *r'goûte* ; tout leur convient. »

Vadé. Le Paquet de mouchoirs, p. 25. 1750.

On remarquera, dans ces deux exemples, que la particule *re*, au lieu de  
marquer itération, marque inversion du sens de goût et goûter, et est  
rétroactive au lieu de progressive.

Il n'en est pas de même dans cet autre exemple où *re* est augmentatif sans  
raison :

« Je vous parmettons de deviner ce que mon cœur peut *regoûter*, après  
tant de gracieusetés de vote part. »

Poissardiana, p. 19. 1756.

REMAIGNER. Manier brutalement, battre, rosser.

Mais quand un chien (<sup>96</sup>) je *remagne*,  
C'est assez de mes deux bras.

Vadé. Le Paquet de mouchoirs, p. 44. 1750.

REMOTIF. Motif.

« S'il est bian du bon vrai que vous vouliez coler vote piau à la mienne (<sup>97</sup>), par un bon *remotif*, etc. »

Poissardiana, p. 14. 1756.

REMOUCHER. Espionner, formé de *mouche*, espion.

« Tandis que je le *remouchions* à la Porte Saint-Denis, il est sorti par la barrière des Gobelins. »

Les Boîtes ou la Conspiration des mouchoirs, par Bizet, sc. III.  
1795.

REPOUSSER. Pousser.

« Vous m'dites que vous m'aimez bien... c'est p't'être d'la gouaille que vous me *r'poussez* ? »

Vadé. Lettres de la Grenouillère, lettre IX.

RESPÉRER. Espérer.

« Je vous prions, Monsieur Nigaudet, d'oublier ce qui sort d'arriver, en *respérant* sur l'avenir. »

Madame Engueule, Sc. IV. 1754.

ROUBLIER. Oublier.

Que nostre petit roy Louis,  
Son frère et toute sa famille,  
Revienne dans sa bonne ville,  
Sans *roublie*r avec raison

Les plus rutils de la mairon,  
Sa mère, son oncle et sa tante,  
Et Mamoielle, sa parante.

Suite de la Gazette de la place Maubert, p. 13.1649.

La particule *re* n'a rien à voir ici. C'est l's finale de sans, qui se liant, dans la prononciation populaire, avec la voyelle initiale d'oublier, prend le son de *r*, comme elle le prend ordinairement devant toute voyelle et même dans le corps du mot. Ici encore on en a la preuve, *rutil*, *mairon*, *mamoielle* <sup>(98)</sup>.

ROUTE (Mettre au). Disperser, rompre, détruire.

« Vous avez beau dire, ... faut que tout ça soit *f... u au route*, qu'i n'en reste pu miette. »

Le Drapeau rouge de la Mère Duchesne contre les factieux et les intrigants, I<sup>er</sup> Dialogue, p. 10. 1792.

C'est l'ancien mot *roupte* venant de *rupta*, en bas latin dérouté, et non pas route, lequel vient de *via rupta*.

RUELLE (Ne pas tomber dans la).

Se dit d'un homme ivre tombé dans le ruisseau, et qui ne risque pas, comme s'il était dans un lit, de tomber dans la ruelle.

« Quiens, en v'là z'un qui *ne tumbera pas dans la ruelle*. »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, Sc. II. 1780.

SALADE DE COTRET. Coups de bâton.

« Je me souvien qu'i me menère chez trois ou quatre capitaines qui leur dirent qu'ils leur ficheroient une *salade de co-teret*. »

Dialogue sur les affaires du temps, p. 4. S. l. n. D. vers 1748.

SANCTUS. Saing, cachet.

« Ils sont sortis ; le gendarme n'a plus été qu'un jean-f..., l'officier l'y a f... u son *sanctus*, que le manche (c'est-à-dire la garde (de son épée l'y faisoit un emplâtre. »

Journal de la Rapée ou Ça ira, N° III, p. 7. 1790.

On n'a pas besoin d'avoir fait ses études pour savoir que *sanctus* veut dire saint, et réciproquement. Il suffit d'avoir recité ses prières, au moins dans son enfance, et assisté aux offices de l'église pour ne pas l'ignorer. Or, saint et seing ayant le même son en français, durent recevoir en latin la même traduction ; c'est de la logique populaire. Cela étant, le seing de l'officier est cette même garde de l'épée, que son adhérence à la peau du gendarme fait aussi justement comparer à un emplâtre.

SATOU. Bâton, gourdin.

« Un fier *satou* au service d'eux-là qui n'se sentiront pas la force de s'gratter eux-mêmes. »

Le Paquet de mouchoirs, p. 51. 1750.

On disait *saton*, ainsi qu'il est écrit dans des *Lettres de grâce* de 1403 (<sup>99</sup>).

SÇAVONS (Je) CE QUE JE SÇAVONS, ET SI JE NE SOMMES PAS MARCHAND DE SAVON.

Cette façon d'affirmer, en présence d'une personne incrédule, qu'on sait fort bien telle ou telle chose, est dans les *Ecosseuses*, p. 106, et dans *Blanc et Noir*, sc. IX, parade qui est au tome II, p. 260 , du *Théâtre des Boulevards*. C'est une espèce de jeu de mots par analogie de sons, très-commune comme je l'ai déjà dit, dans le langage populaire parisien, et dans d'autres aussi.

SEIN QUI SE CACHE (Par) ! Espèce de jurement.

*Par Sein qui s'cach', mon bon seigneur,  
V'là qui sort de sa létargie ;  
Je commence à m'apparcevoir  
Que ma prière est inficace.*

Les Citrons de Javotte, p. 7. 1-756.

Ce *Sein* est un saint ; c'est Saint Gilles qui donna lieu au dicton *faire gilles*, c'est-à-dire fuir et se cacher, « pour ce que, dit Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir, Chapitre général*), il s'enfuit de son pays, et se cacha de peur d'être fait roy. » Il va de soi que cette locution n'est dans aucun recueil de proverbes.

SEIN n'est pas même, à la rigueur, une faute d'orthographe, c'est une forme bourguignonne : « Ceu fu faet el jor sein Berthremieu lapostre, etc., », est-il dit dans une charte de Renaud, comte de Bar, en 1118, citée dans les *Éléments de paléographie* de M.N. de Wailly, 1.1, p. 160.

SELLETTE A CRIMINEL. Prostituée à l'usage des coquins.

Je veux te procurer un habit de Vestale  
Pour une année au moins au Temple de la gale <sup>(100)</sup>,  
*Selette à criminel*, matelas ambulant.

Amusemens à la Grecque, p. 3, 4. 1764.

SERVLETTE (coups de). Soufflets.

« Le commissaire l'a déjà menacé pour m' avoir donné des *coups de serviette*. »

Il y a remède à tout, par Pompigny, sc. IX. 1783.

SOUPE-TOUT-SEUL. Misanthrope.

« Je les entendois dire entre elles, parlant de moy : C'est un ry-gris <sup>(101)</sup>, un loup-garou, un *soupe-tout-seul*. »

Les Maistres d'hostel aux Halles, p. 108. 1671.

TABAC EN FUMIÈRE. Tabac à fumer.

TABAC EN RAPIÈRE. Tabac en poudre.

« Donne-moi un peu *d'tabac en fumière*. – J'n'ai qu' du *tabac en rapière*.

Le Déjeuner de la Râpée, p. 11. 1755.

TALON DANS LE c.. (Se donner du). Marcher en levant haut le talon, pour marquer le pas d'une manière sensible ; parader.

« Sois gaillarde, *donne-toi du talon dans le c..* »

Les Écosseuses, p. 90. 1739.

« Tout ça c'est bon pour s'aller *donner du talon dans le c.* à une parade, pour s'quarrer avec d'belles épaulettes. »

Le Drapeau rouge de la Mère Duchesne, p. 19. 1792.

TAMPONNE (Faire la). Se régaler, faire bonne chère.

PASSANDRE.

« Tien. Gilles, va-t'en à la boucherie ; j'ai parlé au boucher, il te donnera pour notre souper deux aloyaux et deux bons foies de veau : tu mettras au milieu un dindon de garenne, un cochon de lait, un agneau, un...

GILLES.

« Parguenne, note maître, vous qui êtes un vilain et un ladre, queux raisons avez-vous de nous faire *faire la tamponne* ? »

L'Amant poussif, parade, par Collé, sc. I, dans le Théâtre des Boulevards, t. II, p. 28.

TAPIN (Ficher le). Importuner, harceler.

« Des embaucheurs pourroient bien, .. comme on dit dans le peuple, .. l'obliger de s'enrôler, à force de lui *ficher le tapin*. »

Quelques aventures des bals de bois, p. 43. 1745.

*Tapin*, en langage populaire, veut dire celui qui bat du tambour ; mais ce n'est pas ici sa signification. En patois genevois, tapin est un coup de la main, une tape. Les Parisiens l'entendaient alors ainsi. Les raccoleurs étaient fort brutaux, et c'est souvent par des arguments tirés de leurs poignets qu'ils avaient raison des raccolés que les peintures des délices de la vie militaire n'avait pas suffisamment convaincus.

« Vous mériteriez que je vous foutisse un tapin, vieux bougre d'ableur. »

La Guinguette patriotique, ou Dialogue entre les nommés Craquefort, colporteur de Paris, La Verdure, ancien grenadier, le père Colas, laboureur, Réo, maçon, p. 14, 13 juin 1790.

TAS (Tout-sus le). Tout-à-coup.

Palsanguié, j'avions-t-il pas glieu  
De croire que ce bon apôtre  
Feroit mieux son devoir qu'un autre ?  
Qu'il s'en iroit du même pas  
Vous avartir *tout-sus le tas* ?

Harangue des Habitans de Sarcelles au Roi, juin 1733. Dans Pièces et Anecdotes, I<sup>re</sup> P<sup>ie</sup>, p. 420.

TAS DE PIERRES. Prison.

« Je m'en vais cheux le commissaire, pour qu'il fasse mettre Janot dans un *tas de pierres*. »

Le Mariage de Janot, par Guillemain, sc. XIX. 1780.

TERRINE (Être dans la). Être ivre.

« C'est l'père Cornet qu'*est dans la terrine*. »

Le Café des Halles, par un anonyme, sc. VII. 1788.

TOUR DU BATON. Profit licite ou illicite résultant d'une opération commerciale ou industrielle, de l'exercice d'une fonction. Dans un très-grand nombre d'affaires, on stipule, sous les noms d'épingles, de pots de vin et autres, le *tour du bâton*. L'un des contractants l'exige, l'autre y consent ou le refuse ; mais consenti ou refusé, on peut être sûr que le tour du bâton sera toujours à quelqu'un. Il n'y a guère de transaction faite et parfaite qu'à ce prix.

M. Qui tard estime que ce dicton est une allusion au bâton des juges suppléants qui, lorsqu'ils remplaçaient les juges ordinaires, au temps de la féodalité, grévaient les plaideurs de quelque dépense surérogatoire que ces seigneurs mêmes partageaient avec eux. Il se pourrait que ce dicton fût applicable au fait ici allégué, s'il n'était, comme je le crois, facile à prouver qu'il tire son origine d'ailleurs.

Borel le fait venir de *bas* et de *ton*, « parce que, dit-il, on promet tout bas et dit à l'oreille de celui avec qui l'on traite, que, s'il fait reussir l'affaire, il y aura quelque chose pour lui au delà de ses prétentions. » Borel devine quelquefois mieux que cela ; mais il y a dans cette trouvaille, de quoi discréditer toutes les bonnes.

« C'est, dit Moisant de Brioux, une allusion au bâton du maître d'hôtel. » Mais j'entends les cuisinières réclamer au nom de l'anse du panier.

Vous n'y êtes pas, s'écrie Lamonnoye, « il s'agit ici du petit bâton avec lequel les joueurs de gobelet exécutent leurs tours de passe-passe. »

Allez encore, dit Bayle (<sup>102</sup>), et ajoutez que « l'ancien proverbe *virgula divina*, notre phrase commune, le *tour de bâton*, et ce que tous les joueurs de gobelet disent à tout coup, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage fréquent que la tradition commune donne au bâton des sortilèges. »

« C'est, dit plaisamment Arlequin, la gratification que reçoit un auteur en sus du profit qu'il tire de sa pièce, et qui lui est payée par quelque grand seigneur, en retour d'expressions trop libres dont il s'est servi à son égard. » Fréron, Desfontaines et d'autres encore ont accepté bon gré mal gré ce genre de gratification, et le dirai-je ? Voltaire, qui s'est tant moqué d'eux à ce sujet, Voltaire, lui-même a été gratifié de la même manière par le jeune duc de Sully.

J'omets bien d'autres explications de ce terme, tellement que de tous ces bâtons on finirait par former un fagot.

L'origine de ce dicton est toute fiscale, comme celle d'un nombre infini de locutions où le souvenir de taxes levées sur le peuple aux temps féodaux, a survécu à l'abolition de ces mêmes taxes.

Le *tour*, en bas latin *turnus* et *tuminux*, était une mesure ou plutôt ce qui la dépassait. C'était aussi le nom de l'impôt, soit en nature, soit en argent, qu'on prélevait sur elle.

Il est dit, dans un marché passé en 1351, entre l'abbé et les moines de Grasse, que, « chaque année, à l'Assomption, on payera quarante setiers de beau et bon froment avec ses *tours*, (*cum suis turnis*) <sup>(103)</sup>. »

Ce qu'on appelle ici *tours* venait d'un usage, encore en vigueur dans les marchés où le blé se vend au détail, qui consistait à niveler le blé avec un bâton ou rouleau de bois, au ras des bords de la mesure qui le recevait. Cette mesure était le boisseau ou ses divisions. Tout le surplus du blé qui tombait sous la pression du rouleau, était proprement le produit du tour de bâton, le *tour du bâton* lui-même. Ce surplus sans doute eût été peu de chose, si, dans cette circonstance, le paysan n'eût pris conseil que de son intérêt ; mais notre homme avait à compter avec un personnage qui entendait le sien aussi bien que lui, et qui, de plus, avait le pouvoir de le faire pendre haut et court, s'il lui faisait tort de quelques poignées de grain, et si, comme il y était obligé, il ne remplissait pas le boisseau de manière à ce que la part du bâton fût aussi large que possible. Ce personnage était le seigneur. Il avait ses agents dans les marchés, qui surveillaient le mesurage, et l'on va voir que cette surveillance était même exercée par ses mains.

Dans une charte de l'an 1331<sup>104</sup>, on lit :

« Item, disoient encore que des *ruiz* qui à eulx appartenoient, à eulx appartenoit l'imposition à faire par leur gent et l'exécution du lever Quant aux *ruiz* qui audit seigneur et à sa femme appartiennent, li maires dudit priorté sera appelez au faire les deux *ruiz*, c'est assavoir aux deux *ruiz* qui audit seigneur et sa femme appartiennent chascun an, et seront levé et payé audit seigneur et sa femme par la main du mayeur doudit priorté. »

Le *ruiz* était la même chose que le *tour*, car on disait le *ruy*, le *ru* et le *rouilz* (en latin *rotulus*) du *baston*. Appliqué au blé d'abord, le *ruiz du baston* le fut ensuite à quantité d'autres denrées alimentaires mesurables ou non.

« Et si povoit et avoit accoustumé ladicte dame d'avoir le *ruy de baston* aux gélines et poulaille, et en prendre en ladicte ville, quand bon luy

sembloit, parmi certain pris d'argent qu'elle en devoit pour ce paier pour chascune féline ou poulaille (<sup>105</sup>). »

Cette dame était Catherine de Grancey, dame de Cussey et de Loches. On voit ici qu'elle payait le tour du bâton. Cela paraît contredire la règle qui faisait de ce tour un impôt. Mais remarquez, je vous prie ce *quand bon luy sembloit* ; là est l'explication de cette contradiction apparente. Elle signifie ou que la bonne dame était au régime de la viande blanche, principalement de la volaille, ou que l'accroissement et train de sa maison exigeaient un accroissement de consommation de cette denrée ; qu'en conséquence, et le *tour de bâton* ordinaire, à savoir celui auquel elle avait droit gratuitement, ne lui suffisant pas, elle se réservait de le prendre, *quand bon luy sembloit*, à la charge de payer ce supplément. Loin donc de détruire la règle, cette exception la confirme.

Certain comte de Champagne dont un état des revenus est cité dans Du Cange, au mot *Rotulus*, établit un marché « pour raison duquel le sire prent le *rouilz* des toilles et le pois (poids). » Notez qu'il dit qu'il le prend, et il le fait comme il le dit. Si l'on s'exprimait toujours aussi clairement dans les contrats, il n'y aurait jamais de procès.

Dans ces deux derniers exemples, l'un de la volaille, l'autre de la toile, il s'agit bien d'un surplus, c'est-à-dire d'une quantité de la marchandise autre que celle soumise légalement à l'impôt. C'est là le tour du bâton. On a depuis appliqué ce mot à tout profit qui n'est pas régulier et dans toutes les professions.

D'après tout ce qui précède, on conviendra peut-être que le tour du bâton ne doit rien ni au bâton des juges suppléants de l'époque féodale, ni à celui du maître d'hôtel, ni à celui de l'escamoteur ; il n'a pas davantage, ou plutôt il a moins encore l'origine ridicule que Borel lui donne. Si la solution que je propose paraît contestable, on doit convenir aussi qu'elle a plus de vraisemblance que toutes les autres, et repose sur des fondements plus solides.

TRAmS (Petits-). Petits ouvrages à la main destinés à un usage religieux.

Vendre chapelets, oraisons,  
*Petits-trains*, petits reliquaires,

Cordons, ceintures, scapulaires, etc.

Harangue des habitants de Sarcelles au roi. Juin 1733. Dans Pièces et. Anecdotes, 1<sup>re</sup> P<sup>ie</sup>, p. 427.

TRAIT-CARRÉ. L'absolution donnée au pénitent par le signe de la croix.

Quand une femme emmitouflée  
Ira conter sa râtelée  
A queuque vicaire ou curé,  
Pour recevouar le *trait-carré*.

Première Harangue des Habitants de Sarcelles à Mgr. l'archevêque de Sens. Avril 1740. Dans Pièces et Anecdotes, 1<sup>re</sup> P<sup>ie</sup>, p. 295.

Le trait carré, au sens propre, est une ligne qui en coupe une autre à angles droits. C'est ce qui a lieu quand on se signe.

TRONCHINADE. Mets rôti que je ne saurais désigner, mais qui sans doute doit son nom au docteur Tronchin, médecin alors à la mode, soit qu'il ait été inventé par lui, soit qu'il en ait été le mets favori, soit enfin que le véritable inventeur l'ait baptisé de ce nom pour lui donner plus de vogue.

CASSANDRE.

« Qu'est-ce que vous nous donnerez, notre hôte ?

ARLEQUIN.

« Ce qu'il vous plaira, une *tronchinade*, par exemple, si vous voulez, avec une bouteille de vin, à la broche. »

Léandre ambassadeur, se. xv, dans le Théâtre des Boulevards t.

III, p. 95. 17,56.

TRUYE (Fils de).

Se disait d'un individu qui prend la fuite, c'est-à-dire qui *file*, par allusion à la *Truye qui file*, enseigne célèbre à Paris, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

J'ay cru que nostre arrest d'oignon (<sup>106</sup>)  
Me porteroit un jour guignon.  
Pour cela (c'est un *fil*s de *truye*)  
Mon Éminence s'est enfuie.

Humble requête de son Éminence adressée à Messieurs du  
Parlement, p. 4. 1649.

Ce qui est entre parenthèses est la réflexion de l'auteur de la pièce.

VANNER. Aller, partir.

« C'est dit, Javotte, tu peux *vanner* ; *vanne*, *vanne*. »  
Le Galant savetier, par Saint-Firmin, sc. I. 1802.  
....Mais copères,  
*Vannons* avec nos trois commères.

L'Écuelle, poème, chant 1<sup>er</sup>, dans le Petit neveu de Vadé, p. 80.  
1791.

J'm'en allais ; garre à vous. Rang'toi d'là ;  
Faut que j' *vanne*.

Ibid., chant III, p. 60.

Quoi 1 tu n't'apperçois pas qu'eun'charogne finfecque :  
Allais, mon cher Monsieur, croyais-moi z'et *vannais* ;  
Je vous aimons ben, mais vout haleine est suspecque.

Etrennes, dans le Petit neveu de Vadé, p. 69. 1791.

C'est une forme analogique. *Je va, tu vas, il va*, entraînant nécessairement *nous vanons ; vous vanez, ils vannent*, et ainsi pour tous les autres temps.

VESPASIEN (Noir comme un)

Madame CASSANDRE.

« Mais ciel ! barbare, que trouvez-vous donc dans ma fille ? Elle est mal élevée, elle est sèche comme un brandier (<sup>107</sup>), *noire comme un Vespasien...* en un mot elle n'a point...

LÉANDRE.

« Mais, Madame, puisque je l'aime à cette sauce-là. »

La Mère rivale, parade, sc. II, dans le Théâtre des Boulevards,  
t. III, p. 145. 1756.

Cette locution vient, je crois, de ce qu'au temps où cette parade fut écrite, il y avait très-probablement au musée de sculpture, un buste représentant Vespasien. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on aimait ce marbre dont les anciens se servaient pour faire des portraits.

VEUVE J'EN TENONS (Être logée chez la). Être enceinte.

« Et si ! mon enfant, tu dis toujours la même turlure. Eh bien, *tu es logée chez la veuve J'en tenons ?* Voyez le grand mallieur ! Si toutes les filles se pendoient pour ça, vraiment, il n'y auroit pas tant de femmes mariées. »

Les Écosseuses, p. 89. 1739. – Quelques Aventures des bals de  
bois, p. 30. 1745.

VIDI AQUAM (Le chemin de). La fuite. VEDI AQUAM (Faire). Fuir.

D'Aumont, dans ce mesme moment,  
Voulut avec bonne escorte

Du grand Chastel saisir la porte ;  
Mais il fut bientôt rechassé,  
Et par après bien repoussé  
Avec Biron dans la Calandre,  
Où on leur fist bientôt apprendre  
*Le chemin de Vidi aquam,*  
Sous peine d'un bon Requian.

Récit véritable de ce qui s'est passé aux barricades de 1588,  
depuis le 7 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin en suivant, p. 12. 1649.

« Vous ferez beaucoup plus que le preux et vaillant Achille, car il est mort par le talon, et les vôtres (<sup>108</sup>) vous sauveront la vie, en *faisant Vidi aquam*, l'eau bénite de Pasques. »

La Comédie des Proverbes, Act. III, Sc. III. 1633.

C'est une allusion à l'antienne qu'on chante le jour de Pâques, lors de l'aspersion de l'eau bénite, et qui est ainsi conçu :

*Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro, alléluia ! omnes ad quos pervenit aqua ista salvi facti sunt, et dicent alléluia ! alléluia !*

» J'ai vu sortir de l'eau du côté droit du temple, et tous ceux qui ont été mouillés de cette eau, sont sauvés, et disent *alleluia !* »

Mais l'allusion serait incompréhensible, si l'on n'y démêlait un jeu de mots qui lui donne toute sa clarté, et qui porte sur les termes *salvi facti sunt*. En effet, ne dit-on pas de ceux qui fuyent, qu'ils *se sauvent* ? La traduction n'est pas exacte sans doute, mais on n'y regarde pas de si près dans un jeu de mots.

VISTACHE (Sainte). Saint Eustache.

« Enfin, la Guieu grâce et Madame *Sainte Vistache*, je l'avons échappé belle. »

Troisiesme partie de l'Agréable conférence de deux païsmes de  
S. Ouen et de Montmorency, p. 3. 1649.

Beaucoup de paysans des environs de Paris, et sans doute aussi une partie du peuple de Paris, prenaient alors saint Eustache pour une sainte. L'obligation où l'on est de faire sentir, dans sa prononciation, la liaison du *t* final de *saint* avec la voyelle initiale d'*Eustache*, et cette même liaison ayant pour effet de donner à l'adjectif masculin saint le son de son féminin sainte, telles étaient les causes de cette méprise.

YVOIRES. Dents.

« Nous voicy entrez bien avant, sans chaussepied, dans les sandales du Caresme, ce grand colosse descharné qui, tenant de l'humeur des Portugais, ne veut point de cure-dent pour escurer ses *yvoires*, après son repas. »

Les de Relais, ou Purgatoire des bouchers, chaircutiers, poullayers, patisiers, cuisiniers, joueurs d'instrumens, comiques et autres gens de mesme farisne, p. 2. S.D.

Yvrer (s'). S'enivrer.

De vous aussi ne voulons brin  
Qui tenant du vin du pourceau,  
Vous *yvrés* et dormez soudain  
Comme porcs après le morceau.

Lettre d'Ecorniflerie et Déclaration de ceux qui n'en doivent jouyr, p. 56. S.D. ; dans Variétés historiques et littéraires, publiées par M. Ed. Fournier, T. IV, p. 47.

Extrait de la *Revue de l'Instruction Publique*.

Années 1874-1875.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

***De Quelques parisianismes  
populaires et d'autres locutions  
non encore ou mal expliquées,  
par Charles Nisard***

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9691863b>

**À propos de cette édition numérique**

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses

partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse [gallica@bnf.fr](mailto:gallica@bnf.fr).

## Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter [reproduction@bnf.fr](mailto:reproduction@bnf.fr)

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr)

## Notes

1 Un vol. in-8°. A Paris, chez Frank, rue Richelieu, 67.

2 Je ne donne ici le titre *en son entier* de chaque ouvrage, que la première fois que je le cite ; toutes les autres fois, je ne le donne que très abrégé.

3 Du Cange, éd. Didot ; au mot *Fusta*.

4 Ib. ibid.

5 Id. au mot *Fustare*.

6 Le congé de Cadet.

7 Il venait en effet de quitter Suzon avec qui il agissait de concert

8 Dictionnaire du vieux *langage*.

9 Notre âne l'eut belle, qui se mit à braire si haut que tous les soldats s'amassèrent autour de nous, pour nous faire niche. Le caporal arriva, qui nous fit prendre notre âne et moi, disant que nous avions voulu forcer le corps de garde, et nous fit mener à l'Hôtel-de-Ville. Mais en chemin je fus bien ébahi de voir la ville. On disait que l'on y mourait de faim, que l'on s'y tuait dru comme mouches, que le sang coulait le pur ruisseau, et que l'herbe croissait dans les rues. Certes, Dieu hait bien les menteurs ; l'on en fait bien accroire aux gens de delà l'eau. Les chemins étaient aussi grouillants de monde comme les poux sur la tignasse de notre fils Pierrot. Il y a encore des bouchons tout verts aux hôtelleries ; l'on y voit la viande crue et cuite étalée comme si l'on la donnait pour l'honneur de Dieu. Enfin, les boucheries et les rotisseries sont ouvertes à tout venant. L'on dit vêpres, la grand' messe et la prédication comme l'on faisait, il y a un an.

Voire ! interrompit Thibaud ; *donne lui belle, la queue lui pue*. Il voit de la chair crue et rôtie en carême ! Si vous le laissez dire, il vous donnera bien des canards à moitié<sup>10</sup>.

10 *Donner des canards* à quelqu'un, c'est-à-dire, lui en faire accroire, lui imposer. Les lui donner à *moitié*, c'est mêler aux mensonges quelque chose de vrai. Je confesse ne pas savoir l'origine de ce dicton, dont on n'a gardé que le mot *canard*, pour dire une fausse nouvelle.

11 Voyez le *Glossaire* de du Cange, édit. de Didot, au mot *Boicheta*.

12 Le diacre Pâris.

13 Nigon de Berty, promoteur-général de l'Archevêché de Paris, chantre et chanoine de s. Germain l'Auxerrois, qui avait présenté la Requête sur laquelle avait été rendue l'Ordonnance de Mgr de Vintimille en date du 8 Novembre 1735, contre les miracles du diacre Pâris.

14 La santé du Parlement.

15 Souliers, en argot.

16 Méprise-t-il.

17 Voyez Hontheim (Jo. Nic. ab), in *Historia trevirensi*, T.I. p. 664. 1750. – *Chronicon Fontanellense*, ch. 16. – Du Cange, éd. Didot, au mot çamsitlts, T. II, p. 57, col. 3 ; p. 58, col. 1.

18 Aux barrières de la ville de Rouen, on payait indépendamment de la coutume du roi pour l'entrée des denrées, un tourteau au *barrier* ou *barragier*. Ici, ce droit du tourteau est remplacé par 2 deniers.

19 Ordon. des Rois de Fr. T. IV, p. 368.

20 Du Cange, au mot *Socius*.

21 Du Cange, au mot *Sodes*.

22 Id., ib.

23 C'est une erreur ; ma démonstration précédente le prouve.

24 PIAROT. Notre caporal nous l'assurait... Mais je crois bien qu'il en donne à garder. On le nomme plante-bourde à cause de cela.

JANIN.

Il mérite bien ce nom-là, car il n'y a mot de vérité en tout ce qu'il dit sur cette affaire. La queue ne vient pas de ce veau<sup>25</sup> ; il y a bien des choses dans un *chosier*.

25 Se dit de choses qui n'ont pas de rapport entre elles.

26 C'est-à-dire qui est figurante.

27 Voyez GRIS.

28 Deux prétendants.

29 C'est-à-dire, à dédaigner.

30 M'impatisier. Je crois que ce mot est une altération de *biscoter*, diminutif de bisquer, qui est dans Cotgrave.

31 Habit neuf.

32 Viagères.

33 Un sac d'écus soi-disant.

34 Elle était grosse.

35 Il se dérobe, il manque de courage.

36 J'ai heurté tout bonnement à sa porte ; sa ménagère a demandé qui est là ? Ouvrez, lui ai-je répondu ; c'est Janin de Montmorency. Elle a ouvert la porte toute grande, et comme je lui faisais le pied de veau<sup>37</sup>, elle m'a appliqué un bon soufflet sur la figure.

37 Je la saluais (en poussant vivement le pied en arrière, à la manière des veaux qui ruent).

38 La-dessus, le diable me tenta de mettre des bottes de cuir une fois en ma vie... Il y fallut bien des machines pour en chausser une. Mais quand ce vint à la jambe gauche où j'ai eu, grâce à Dieu, les loups<sup>40</sup>, je pensai renier ma vie, car on me détraqua la cheville du pied.

39 Il y a *deleuce* ; mais c'est une faute d'impression.

40 Nom donné à certains ulcères rongeants que l'on comparait à des loups dévorants. LITTRÉ.

41 Voyez CHAMPIGNON RETOURNÉ, et QUINZE-VINGT RETOURNÉ.

42 « Le chancelier, celui qui applique les sceaux de cire sur les contrats, la faillit, dit-il, belle ; car il fit passer son carrosse par-dessus une barricade. On cria haro sur lui ; il fallut qu'il se cachât, Dieu bénisse la chrétienté, révérence parler, dans le privé, et que tous les seigneurs du roi le vinssent retirer tout breneux. »

Le chancelier Séguier se rendit au parlement à six heures du matin, pour y annoncer la mise en liberté de Broussel. Arrêté par une barricade, et le quai des Orfèvres lui étant fermé, il voulut passer par celui des Augustins, et escalada la barricade avec son carrosse. Mais de plus en plus pressé par la populace, il n'eut que le temps de se jeter dans l'hôtel d'O, habité alors par le duc de Luynes. Les portes en ayant été fermées aussitôt, le peuple les enfonça, se répandit dans les appartements, et se donna le plaisir, selon son usage, d'en piller les meubles. Pendant ce temps-là, le chancelier s'était réfugié dans un bûcher où, fort heureusement pour lui, on ne s'avisa pas de le chercher. Et comme alors les « privés » étaient, dans presque toutes les

maisons, et particulièrement dans les hôtels, relegués au fond des bûchers, on ne ment pas tout à fait quand on dit ici « qu'il se cacha dans le privé » ; outre qu'il n'est pas impossible qu'il s'y soit caché en effet. C'était du moins la légende du temps, sinon l'histoire véritable.

43 Étude sur le langage populaire parisien, p. 306.

44 Morgué, tu m'offenses ; je laisserais plutôt ma roupille en gage que de te laisser payer en mon quartier. La dogue ! tu ne me connais pas. Quand je n'aurais qu'un tournois, il faut qu'il danse.

45 Ce mot signifie sans doute une entremetteuse.

46 Marchand de vin.

47 Dame tant que la nuit fut longue, je ne fermai pas l'œil ; je ne faisais que ruminer à part moi la belle emblème que je devais faire au roi.., Mais pourtant, afin de n'être pas pris sans vert, je m'avisai d'arrêter notre charrette ; je descendis avec notre fils Jaques, et lui dis : Jaques. suppose que tu es le roi, je m'en vas te faire mon *emblème*.

48 Le maire de Paris.

49 On s'adresse ici à M. de Beaumont, un des plus respectables archevêques de Paris.

50 Goberger.

51 Le Père Boyer, ancien évêque de Mirepoix, et alors inspecteur-général des archevêchés, évêchés, paroisses, abbayes, cures, chapitres, etc., etc.

52 La reine veuve de Charles I<sup>er</sup>.

53 V<sup>o</sup> *Expondere* de l'édition Didot.

54 Le bourreau.

55 Voyez ci-devant BONNET DE NUIT DE CHEVAL.

56 Ribaut.

57 Un moine, un ecclésiastique.

58 La mine de son amante.

59 Mon pauvre maistre Jean Guillaume,  
Pèse plus fort, contente nous,  
Fais si bien avec les genoux,  
Que les carabins de S. Cosme  
Escorchent viste au gré de tous

L'escorcheur de ce grand royaume.

Le Ministre d'Estat flambé, p. 16. Paris. 1640.

60 Il est boiteux.

61 Il peut bien dire son *Salve* Et son *In manus* tout de suite.

Lettre d'un vray soldat françois au Cavalier Georges, et Suite de la Lettre à M<sup>r</sup> le cardinal burlesque, p. 17. 1649.

62 Saurait tirer.

63 Enfin, Sire. pour revenir à mon compte, ils nous ont mandé pour vous dire que vous n'avez que faire de vous y attendre, car vos soldats les ont si bien étrillés qu'il n'y a plus que frire pour vous. Ils ont gouspillé, gassouillé les biens de Dieu, fait des malebosses et des bignes à leurs hôtes, et fait plus de trente viols.

64 A la guinguette.

65 Voir sur ce livre les *Études de philologie comparée sur l'argot*, par M. Francisque Michel, Introduction, p. xi et suiv., et mon *Histoire des livres populaires*, t. II, p. 357 et suiv.

66 Le bourreau.

67 Le septième jour de la semaine.

68 Escrocs, parasites.

69 Voy. ci-devant au mot *Gris*.

70 Page 132.

71 Déchiré, dépouillé, mis en guenilles, en pièces.

72 Pag. 306.

73 Se donnèrent la peine. Voy. *Garmenter* (se).

74 Injurié.

75 Le chancelier Séguier.

76 Le maréchal de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie.

77 La Conférence de Ruel.

78 Car j'entends jaser quelquefois, après la grand'Messe, ces godeluriaux qui disent : L'on fait ceci, l'on fait cela, par ci, par là.

79 Voyez au mot BIGRE A L'HUILE.

80 Un sac soi-disant d'écus que sa fille feignait de cacher.

81 Voyez le *Menagiana*. t. I. p. 267. 1715.

- 82 La Constitution *Unigenitus*. Le P... est pour le Pape, et J.... pour Jésuites.
- 83 En langage de laquais.
- 84 Ce mot est dans Aristophane *Ππείς*, v. 905 ; mais non pas pourtant dans ce sens.
- 85 *Conformité dit langage français avec le grec*, Introduction.
- 86 Gazette des Tribunaux du 28 septembre 1863.
- 87 Assez cossus, distingués.
- 88 Fils de Jean Guillaume, le bourreau.
- 89 Enchevêtrera.
- 90 Boîte à brosses et à cirage.
- 91 Du Cange, éd. Didot, au mot *Panis*, p. 57, col. 1.
- 92 District.
- 93 Voyez *Gousset*.
- 94 Une épée.
- 95 Voyez ci-devant *Champignon retourné* et *Diable retourne*.
- 96 C. a. d. un individu quelconque.
- 97 M'épouser.
- 98 Voyez mon *Étude* sur le patois parisien, p. 210 et s.
- 99 Du Cange, éd. Didot, au mot *Sapellata*.
- 100 La Salpêtrière.
- 101 Ou rit gris, c'est-à-dire triste et maussade.
- 102 Au mot Abaris.
- 103 Du Cange, éd. Didot, au mot *Turnus*.
- 104 Du Cange, éd.. Didot, au mot *Rova*.
- 105 Lettres de Charles VI, dans le tome X, p. 63, des *Ordonn. des rois de France*.
- 106 Union.
- 107 *Brandieur*, homme réduit à un état de maigreur extrême par la dysenterie.
- 108 , Vos talons.

# Table des matières

1. Page de titre
2. DE QUELQUES PARISIANISMES POPULAIRES, ET D'AUTRES LOCUTIONS NON ENCORE OU MAL EXPLIQUÉES.
  1. BIJOU DU PARVIS.
  2. CHIEN.
  3. DIEU BÉNIT LA CHRÉTIENTÉ.
  4. DORMIR COMME UNE SOUPE OU COMME UNE PIERRE.
  5. FAMILIER COMME L'ÉPÉE DE CIZRON.
  6. MÉDAILLE DE PAPIER VOLANT.
  7. PARLER COMME LA SERVANTE A PILATE.
3. Notes
4. À propos de cette édition numérique